Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/mannarinooumalte01kerm

MANNARINO,

OU

MALTE SOUS LES CHEVALIERS.

Imprimerie de A. Hiard, à Meulan.

MANNARINO,

OU

MALTE SOUS LES CHEVALIERS.

PAR A. DE KERMAINGUY.

TOME PREMIER.

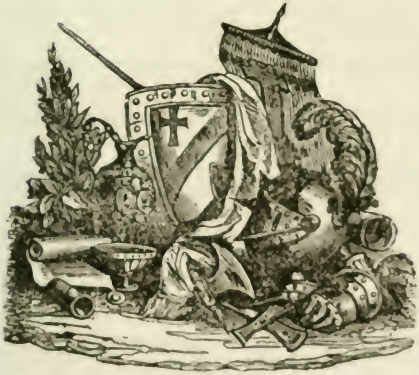

Paris.

LIBRAIRIE HISTORIQUE

DE C. LADVOCAT ET Cie.

Je m'ennuyais fort au lazaret de quarantaine, au lazaret de Malte, qui est cependant le moins tyrannique, le moins avide, le meilleur, le plus confortable et le plus agréable lazaret de tous ceux de la Méditerranée, sans en excepter, bien entendu, celui de Syra. Dieu vous garde de Syra dans l'Archipel!

Je m'ennuyais. Savez-vous ce que c'est qu'une quarantaine?

C'est une captivité d'au moins vingt et un jours pour ceux du Levant; c'est une expiation de près d'un mois que l'on vous fait subir pour quelques jours que vous aurez passés dans la ville des Croyans ou sur la terre des Pharaons; c'est une précaution contre la peste qui consiste à vous enfermer, vous qui venez de pays parfaitement bien portans, avec des gens qui arrivent de contrées pestilentielles; c'est l'excommunication, comme au moyen âge.

Les surveillans du lieu ne vous approchent qu'à la longueur de bâtons blancs tenus par des gardiens; vos visiteurs ne vous voient qu'à six pieds de distance, entre deux barrières, entre deux gardiens; les

mets de votre table sont posés à terre par des gens qui s'éloignent; les plats que vous avez touchés sont passés par le feu : vous êtes pestiféré de droit, quoique de fait en très-bonne santé, mais cependant prisonnier, ce qui ne vaut guère mieux.

Rien ne vous appartient plus, vos malles sont ouvertes, vos effets déployés au grand air, vos lettres décachetées : la maladie s'y pourrait cacher; tout est soumis chaque jour à l'examen des gardiens et purifié par d'abominables odeurs. Votre santé même n'est plus à vous : elle appartient à tous vos compagnons de quarantaine renfermés en même temps que vous; mais en retour aussi la santé de tous

vos compagnons vous appartient, en ce sens que si l'un d'eux tombe malade et qu'on le soupçonne de peste, vous êtes aussitôt entaché de son soupçon. Charmante solidarité ! Au moindre symptôme, et tout mal devient symptôme, on double le temps de votre quarantaine, et la prison se referme quand vous alliez sortir. Aussi que d'intérêt dans cette question si banale ailleurs et qui là vous est adressée souvent : « Comment vous portez-vous? »

Chacun pense à soi, on se cuirasse d'égoïsme, on s'isole, on se séquestre, on devient misanthrope : le régime cellulaire est adopté.

Puis quand on a bien vu les quatre murs

blancs de son réduit, l'escalier qui descend à la mer, le promenoir de quelques pas en largeur sur le rivage; quand on a bien regardé les fortifications en face, de l'autre côté, et les vaisseaux prisonniers, eux aussi, dans le port Marsamuchett; quand on a étudié les couleurs de chaque nation sur les pavillons de chaque navire : on se demande combien de jours durera cela? C'est alors que la plaisanterie semble de mauvais goût. On s'ennuie de l'ennui présent et de l'ennui à venir.

— Que faire donc? — lire.

Mais les livres emportés en voyage ont été lus et relus! — Il faut en demander aux

libraires de la ville, qui est là-bas. — Ecrivons.

Que lire à Malte? — L'histoire des chevaliers de Malte par l'abbé de Vertot : c'est un à-propos.

— Bah! des contes faits à plaisir!

— Des contes! non pas vraiment, mais la plus simple, la plus belle, la meilleure histoire, la plus vraie, la plus exacte qui jamais ait été écrite.

— Oui, oui! « mon siége est fait! »

— Mon siége est fait! voilà bien la puis-

sance du ridicule! Avec un mot, on a tué pour beaucoup de gens un ouvrage tout de recherches et d'érudition consciencieuse. Mais savez-vous l'histoire du mot? Je ne vous demande pas : savez-vous l'histoire du livre?

L'histoire du mot, la voici. Quand on apprit à Paris que l'abbé de Vertot, commandeur de Santeni, écrivait, avec tous les détails et tous les noms des chevaliers qui s'y étaient illustrés, le fameux siége de Rhodes; bon nombre de familles haut placées voulurent avoir des grands-oncles de leur nom morts du fait de Soliman et de ses Turcs, et demandèrent à M. de Vertot la faveur d'une mention dans son histoire.

Un nom de plus ou de moins, qu'importait?

M. de Vertot consulta ses documens et ses auteurs; il consulta Baudoyn, Boissy et Naberat, Bosio et les autres, et ne voyant pas dans leurs récits de chevaliers qui eussent jamais porté ces noms-là qu'on lui disait, il répondit aux demandeurs par un refus bien formel; mais comme l'abbé savait vivre, il adoucissait les termes de ce refus et répondait toujours et à tous : « Mon siége est fait! »

Ceux-ci, fort mécontens d'un homme qui n'avait pas voulu faire tuer sous les murs de Rhodes un au moins de leurs grands-parens, s'en furent par le monde

haussant les épaules au seul nom de Vertot et répétant, sans plus s'expliquer davantage, à propos de toute histoire controuvée : « Mon siége est fait! »

Comme ce mépris de l'abbé et de son siége venait de haut, bien des petits crurent se grandir par l'exemple et s'en allaient eux aussi répétant le mot. La dérision fit marque, le mot est resté, mais heureusement le livre aussi.

Cependant, nous devons le dire, les exemplaires n'en sont pas nombreux à Malte ; les libraires ne l'ont pas. C'est un livre presque français et écrit en français : ils sont Anglais. J'écrivis à tout hasard (la

prison donne des droits sacrés) à plusieurs personnes qui ne purent non plus me l'envoyer. Bien étonné que dans cette ville on s'occupât si peu des chevaliers que la plus complète histoire qui en ait été écrite y fût rare à ce point, j'écrivis enfin au chanoine P***, et il eut l'obligeance de m'envoyer, à moi fort inconnu, les volumes de Vertot.

Tout d'abord je vis mon ignorance. J'étais curieux des événemens plus récens, et j'avais oublié que Vertot s'arrêtait précisément à la fondation de Malte; que depuis le règne de Jean de La Valette, son histoire n'est plus qu'un sommaire, et qu'elle finit enfin à l'année 1725.

Mais depuis 1725, que s'est-il donc passé?

depuis Manoel de Vilhena, combien de Grands Maîtres et quels Grands Maîtres jusqu'au dernier, Ferdinand Hompesch? Où trouver cette histoire? Voilà ce que je me demandais. En attendant, j'eus le loisir de relire Vertot et d'admirer le récit plein de candeur qu'il fait de tant de grands hommes et de tant de grands événemens.

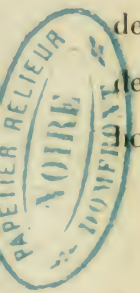

Quand je fus en libre pratique, ce qui veut dire, en style de lazaret, guéri de la peste que je n'avais pas eue, et libre de ma personne dans l'île, je fus m'enquérant auprès des Maltais de leurs chevaliers. Les habitans que je vis répondirent qu'ils avaient bien entendu parler de gens qui portaient autrefois ce nom-là, mais c'était

da tempo della religione; et aujourd'hui qu'ils sont sujets britanniques, ils ont bien autre chose à faire qu'à s'occuper de souvenirs : l'anglais, qu'il leur faut apprendre, est si difficile à parler!

A la bibliothèque de la ville, jadis celle des chevaliers, je fus plus heureux : je trouvai les registres des délibérations de l'Ordre. On me permit d'y lire ce que je voudrais, permission facile à donner. Demandez plutôt au savant M. Michaud.

« On m'a montré à la bibliothèque (à » Malte) des manuscrits parmi lesquels j'ai » distingué un registre de l'Ordre, relié en » plusieurs volumes, contenant des procès- » verbaux, des délibérations, des ordonnan-

» ces et des décisions du conseil suprême.
» Ce recueil avait été commencé à Rhodes,
» et il a été continué à Malte; la rédaction
» est en langue latine, et l'écriture est très-
» difficile à lire : à peine ai-je pu en deux
» ou trois heures en déchiffrer quelques
» pages. »

(Michaud, *Correspondance d'Orient*, tome VII.)

Ce qui ne coûta que quelques heures à M. Michaud me demanda plusieurs jours. Un peu d'habitude me vint, et je demeurai plusieurs semaines à Malte, puis j'y rassemblai quelques opuscules sur les derniers temps de l'Ordre, des manifestes, des justifications, des pamphlets.

J'ai voulu faire trois divisions de ces renseignemens. La première partie, qui se rapporte au premier des trois derniers Grands Maîtres, est celle-ci, qui a nom *Mannarino*. — Les deux autres suivront bientôt.

Quant aux détails privés que je rapporte et quant à la manière dont ils me sont venus, c'est un secret qui n'est pas le mien : je ne peux parler. Peut-être est-ce une révélation faite au lit de mort par quelque moribond qui m'attendait au passage; peut-être ai-je trouvé des parchemins dans une cassette en fer scellée dans la muraille du fort Manoël qui tout exprès ce jour-là s'est écroulée; peut-être viennent-

ils d'un manuscrit illisible, ils le sont toujours, écrit par quelque vieux prieur de l'église et oublié sur les rayons poudreux de la bibliothèque conventuelle.

« Le sage et prudent lecteur,—dit quelque » part Baudoyn, le vieil historien des che- » valiers de Saint-Jean,—le sage et prudent » lecteur jugera sainement du droict des » parties, s'il lui plaît triera le bon grain » entre les zizanies, et discernera facile- » ment la vérité, fille unique du ciel, d'avec » mensonges, faucetés et calomnies, tous » avortons des ténèbres. »

Quoi qu'il en soit, nous n'avons la prétention d'offrir détails et renseignemens

qu'à ceux qui doivent un jour être détenus à la même quarantaine, heureux si nous pouvons leur épargner sinon l'ennui, du moins ce qui s'y était joint pour nous, la curiosité dans l'ennui.

LIVRE PREMIER.

Flavianus. — Sçais-tu doncques de quoi nous te voulons prier tous ceulx qui sommes icy venus pour t'ouir?

Autobolus. — Non; mais je le sçauray quand vous me aurez dit.

Flavianus. — C'est que tu ostes de ton récit pour ceste heure tous ces préambules de descriptions que font ordinairement nos versificateurs quand ils nous peignent de belles prairies, de beaux ombrages, des tapisseries de lierre et des ruisseaux de fontaines, qui vont voltigeant alentour, et autres tels lieux communs auxquels ils s'amusent, cuidant contrefaire la description de la rivière d'Ilyssus, le bel ombrage de l'osier franc, et l'herbe drue et menue au dessoubs, la terre allant un peu en montant tout doulcement, qui sont au commencement du *Phædrus* de Platon, avec plus de peine et de diligence que de grâce ny beauté. (Plutarque, *De l'Amour*, ch. 1er.)

I.

Aujourd'hui que toutes les choses anciennes s'en sont allées, Malte n'est plus qu'un port de relâche dans la Méditerranée, une possession de l'Angleterre, qui en a tant, un point d'occupation comme Gibraltar, une île comme vont être l'île de

Corfou et les six autres de l'Archipel dont la Grande-Bretagne s'est emparée.

Pour celui qui ne veut plus voir dans la capitale de l'île que la domination anglaise, c'est une chose facile, les signes en sont partout : le licorne britannique s'étale au-dessus des portes et des monumens de la ville, le drapeau rouge au haut des citadelles; seulement c'est la triple croix des royaumes unis avec ses branches divergentes et ses indéfinissables couleurs (1)*, au lieu de la croix blanche des chevaliers de Saint-Jean; le palais du Grand Maître est devenu l'hôtel du gouverneur; la place des Chevaliers se nomme la place de Saint-George; et les cornemuses d'un régiment écossais sonnent la retraite du soir, à ce même en-

* Voir les notes à la fin du volume.

droit qui a tant de fois retenti du bruit des clairons et des fifres, quand les galères de la religion s'en revenaient victorieuses.

Qui donc aurait pu le dire aux provinces de la France et de l'Espagne, de l'Italie et de l'Allemagne catholique, quand elles envoyaient leurs trésors pour la création de Malte, qu'au bout de deux cent soixante ans tout devait être saisi par l'Angleterre hérétique; qu'un jour viendrait où, lorsque l'île entière serait achevée et que pas une pierre ne manquerait plus ni aux palais ni aux remparts de la ville, pas un canon de bronze aux embrasures des murailles, l'Angleterre, déjà toute enrichie à loisir, depuis Henri VIII le spoliateur, des dépouilles de l'ordre hospitalier, prendrait encore de la main d'une autre la ville même et l'île des chevaliers? Les ports sont d'un bon

mouillage, elle y mettra ses vaisseaux; les palais des grands-croix et des Langues (*) sont vastes et solides, elle y mettra ses employés et ses comptoirs; et puis quand elle aura visité les citadelles et les forts, calculé sur les remparts le nombre et la portée des canons, rempli de poudre les arsenaux, elle écrira sur le rocher qu'elle est grande et invincible, que la voix de l'Europe et l'amour des Maltais lui ont donné cette île (2).

Mais pour quelques-uns, c'est inutilement que le pouvoir nouveau se montre en tout lieu et que l'orgueil importé d'hier se glorifie dans des inscriptions publiques; c'est en vain qu'une vanité toujours dominante, même après la mort, s'empare de

(*) Dans l'Ordre on appelait *Langues* les différentes nations.

tous les points du paysage pour se dresser au-dessus des murailles d'enceinte en pyramides et en colonnes tumulaires (3) : car pour ceux-là qui se souviennent, il y a autre chose en cette ville qu'une colonie arrivée du Nord, avec sa religion, ses mœurs, ses habitudes, étrangère à ce peuple tout arabe par son langage et son soleil, tout catholique par sa dévotion fervente et ses souvenirs; il y a autre chose que l'actuelle domination de ceux qui vivent et que les glorifications de ceux qui meurent, obscurs capitaines de flotte aux noms inconnus.

Il y a d'abord la ville elle-même, toute de pierre sur le rocher, avec ses redoutables murs, ses fortifications et ses défenses qui semblent ne renfermer que des palais et des églises; la ville, qui est un monu-

ment de foi de toute la chrétienté, comme les cathédrales gothiques, qui nous étonnent aujourd'hui, en sont un de l'ancienne croyance des pays qui les ont bâties. L'Europe avait une conviction religieuse quand elle se fit, sur les confins de la chrétienté, une digue contre l'irruption des infidèles et qu'elle en confia la défense à un ordre religieux et militaire; elle avait une foi et une admiration pour le courage quand, au au seizième siècle, quelques chevaliers, épuisés de sang et d'efforts, étant venus de Rhodes sur ce rocher que leur donna Charles-Quint, et là, poursuivis qu'ils étaient et menacés à mort, ayant vaincu et repoussé les armes de Soliman l'invincible, sauvé la Sicile et l'Italie, — elle s'empressa d'en consacrer le témoignage par un monument qui fut une forteresse et une sauvegarde sur le lieu même de l'héroïque défense.

Toute la chrétienté étant venue en aide, le pape ayant promis quinze mille écus, Philippe II quatre-vingt-dix mille livres, le roi de Portugal trente mille cruziades; le roi de France (1556), le premier, ayant contribué de cent quarante mille livres, et les dignitaires de l'Ordre de toute leur fortune, la capitale de Malte, aux murailles de laquelle les vaillantes mains des chevaliers travaillèrent sans relâche pendant les années qui suivirent, apparut, regardant à travers son port la Vittoriosa, cette autre moitié d'elle-même, et telle qu'elle est encore aujourd'hui, caparaçonnée de tours et de bastions, armée de pied en cap comme un cheval de bataille, solide comme une pierre d'Europe lancée jusqu'au milieu des musulmans d'Asie et des barbaresques d'Afrique, prodigieux défi posé contre tous sur un rocher de la mer.

Mais ce n'est pas tout dans cette ville que le témoignage matériel consacré par les murailles : —il y a aussi le souvenir d'un ordre militaire et religieux qui fut jugé digne d'être le bouclier de l'Europe dans un temps où elle se sentit blessée, défaillante et menacée par de redoutables envahisseurs; d'une institution noble et chevaleresque qui survécut à la chevalerie; d'une réunion de quelques hommes d'élite, — splendide république militaire, plus aristocratique que celles de Venise et de Gènes, — toujours en armes contre les infidèles, et qui perpétuait le temps des croisades quand ailleurs il semblait déjà fabuleux; d'un ordre souverain qui eut comme tous les grands peuples ses époques héroïques, guerrières et triomphantes, qui s'administra lui-même sous un prince électif, et qui ne vint au temps de décadence qu'au mo-

ment où toutes choses y arrivèrent en Europe, la foi, les croyances et les plus durables institutions. Jusqu'à ce qu'enfin le lien venant à se rompre qui l'unissait, par ses possessions, ses revenus et ses finances, à d'autres grands États que les révolutions et les guerres bouleversaient : le premier coup lui fut donné de la main de la Convention par la confiscation des biens ecclésiastiques. Illustre et noble victime, comme beaucoup d'autres alors frappée à mort, mais qui se soutint encore et qui attendit pour tomber cette voix à laquelle devaient ensuite crouler bien d'autres empires !

Mais avant l'expédition d'Égypte, où le général français prit en passant et sans coup férir cette place réputée imprenable; bien avant l'incroyable capitulation du dernier

Grand Maître, de Ferdinand Hompesch, le premier et le seul qu'ait jamais donné à l'Ordre la nation allemande, celui qui, dans vingt-quatre heures d'un armistice demandé à la première menace, n'eut que le temps de stipuler les pensions et les échanges de principautés qu'il voulait, et jusqu'au mode de paiement; avant celui-là qui fut accusé de trahison par les chevaliers, quand, dépossédés même de leur île, ils furent errans en Europe, et qui renvoya de son côté à beaucoup d'entre eux le même reproche de trahison — procès encore à juger; — avant celui-là toujours qui de gré ou de force vendit sa ville et son ordre, son nom et le sanctuaire de tant de gloire aux Français, ces possesseurs d'une seule année; bien avant lui!

Avant aussi le Grand Maître Emmanuel

de Rohan, son prédécesseur, dont le règne fut long, honorable et regretté, et dont la main, si quelque force en eût été capable, aurait retenu la chose au penchant de sa ruine : — il y eut, entre l'époque guerrière et l'époque de décadence, un long temps de paisible jouissance, où l'Ordre n'eut à régler que des questions de bienséance au dehors et de préséance au dedans, tout occupé de négociations avec les cours étrangères, d'administration intérieure, de ses rapports de maîtres à sujets, de ses rivalités de langues (4); ayant cependant toujours ses galères en mer (5), et quelquefois encore, quoiqu'elles se fissent vieilles à côté des vaisseaux de haut bord, de belles prises sur les Turcs, ou bien sur ceux d'Alger, de Tunis et de Tripoli.

Donc, en ces temps-là, — quand bien

loin de penser à des jours malheureux, et ne rêvant au contraire que de nouveaux honneurs et les agrandissemens qui devaient venir, l'Ordre ne s'était pas encore enrichi des prieurés de Pologne et de Bavière, dont la réunion forma plus tard une huitième langue, et ne s'était pas encore accru de l'ordre souverain de Saint-Antoine de Vienne avec les grands biens et les droits qui en dépendaient; quand les revenus des baillages et des commanderies, des castellanies et des prieurés de terre ferme se payaient régulièrement et, joints aux autres (6) droits, versaient dans le sacré trésor une somme annuelle de trois millions de livres; quand à cette somme, dont une partie seulement se dépensait noblement au dehors pour soutenir l'honneur de la religion de Malte, venaient se joindre pour le bien-être des sujets de l'île les dépenses

personnelles des chevaliers faisant leur temps de résidence au couvent, c'est-à-dire habitant dans la ville quelque somptueux palais; que la considération au dehors était grande et méritée, et que la prospérité intérieure était au comble : — en 1773, et le vingt-troisième jour de janvier, il se passait dans la ville quelque chose d'extraordinaire.

II.

L'agitation parmi les sujets de Malte, le nombreux clergé de l'île et les chevaliers de l'Ordre était extrême. La grande cloche de l'église prieurale de Saint-Jean frappait d'heure en heure de lugubres coups alternativement aigus et graves. C'étaient les sons

en usage pour l'agonie de quelque mourant : mais depuis quatre jours et quatre nuits qu'elle avait ainsi compté, sans interruption ni repos, toutes les minutes de cette mort en suspens si lente à se décider, et à l'anxiété de tous ceux de la ville et de l'île qui en suivaient les pulsations, il se voyait que c'était un grand personnage qui mourait à cette heure. — En effet celui dont le dernier soupir était, puisqu'il faut le dire, si impatiemment attendu, n'était autre que le Grand Maître de l'Ordre, Manuel Pinto. — Sa vie, qui s'était prolongée bien au delà des bornes ordinaires, était devenue importune à l'impatience des chevaliers, désireux du changement et lassés de son despotisme, aussi bien qu'aux Maltais, sans cesse poursuivis de ses capricieuses exigences. Son long règne avait marqué le terme de bien des ambitions qui étaient

venues se briser contre cette tenace existence. Le Grand Maître portugais avait régné trente-deux ans, et il avait atteint sa quatre-vingt-douzième année.

Deux hommes se promenaient sous les arcades les plus retirées de la petite place du Trésor, d'où l'on pouvait apercevoir, par une échappée de vue, la place des Chevaliers toute remplie de la foule des membres de l'Ordre. L'endroit était toujours peu fréquenté, ils y étaient seuls, et cependant ils parlaient à voix basse. Leur démarche était circonspecte et leur conversation rapide.

Il était facile de voir à la forme grave et à la couleur de l'habit de l'un d'eux qu'il appartenait au clergé; — l'autre, qui portait l'épée et qui n'avait cependant pas la croix

de chevalier, devait être, selon les apparences, — car à cette époque il venait bien peu d'étrangers à Malte, — un noble puisqu'il portait l'épée, et un sujet de l'Ordre puisqu'il n'était pas chevalier : c'était un des barons de l'île.

Le prêtre était de moyenne taille, de manières simples et tristes; l'austérité de sa figure avait quelque douceur tempérée que les momens solennels pouvaient faire disparaître; il avait la pensée prompte, la parole un peu tardive.

Le baron maltais, plus âgé que le prêtre, parlait vivement, et ses gestes rapides formulaient chaque mot de son discours :

— Vous le voyez bien, Mannarino, disait-il au prêtre, le vieux tyran ne veut pas mou-

rir! Voilà quatre jours que cette agonie dure! N'est-ce pas une chose inouïe? Mon Dieu, l'âme était donc bien attachée à ce corps, qu'elle ne peut pas se résoudre à le quitter! Il faut que le Portugais ait fait quelque pacte diabolique. Cagliostro, ce sont les chevaliers qui le disent, lui a donné quand il a passé par l'île quelque merveilleux élixir de longue vie. Nul doute que le Grand Maître n'ait acheté à prix d'or le secret de la matière première. Vous verrez qu'il s'en relèvera.

— Qu'importe qu'il vive ou qu'il meure, seigneur Sceberras? Après lui comme avant lui, et tant qu'il y aura un Ordre de Saint-Jean, répondait le prêtre, il y aura un Grand Maître de Saint-Jean. Que ce soit Manuel Pinto ou que ce soit un autre, que nous importe à nous? Tant qu'un Grand Maître

règnera sur l'île, n'y aura-t-il pas des sujets opprimés dans l'île? Et le clergé ne sera-t-il pas toujours humilié tant qu'il aura au-dessus de lui ces prétendus religieux qui sont peut-être des chevaliers, mais des chevaliers, à coup sûr, qui sont bien peu religieux!

Il fit un profond soupir.

— Comment donc! répliqua Sceberras, ne faites-vous aucune différence de Manuel Pinto à celui que l'on porte pour son successeur? Ne savez-vous donc pas quelles chances a pour lui le sénéchal Ximénès? Sa brigue est désormais la plus forte et l'emporte sur celle de France, car le bailli Doz se retire. Ce matin, comme je traversais la place des Chevaliers, sans m'y arrêter (7), — vous le pensez bien, — j'ai entendu ceux

de l'Ordre qui se le disaient entre eux : il passe avec toutes ses voix à Ximénès. L'Aragon et la Castille se réunissent contre la France. Et maintenant oubliez-vous, Mannarino, que le sénéchal fut des nôtres, qu'il a été longtemps le confident de nos griefs et notre secret appui, qu'il avait à cœur nos priviléges et nos franchises, qu'il savait nos intelligences avec ceux de la campagne, qu'enfin il était prêt à lever l'étendard de la révolte avec nous contre Pinto, du temps de Cavalcabo?... Une belle occasion manquée!

— Oui, oui, je sais tout cela; mais je sais aussi pourquoi. La trop longue existence de Pinto lui semblait un empiétement sur ses droits à l'héritage; la vie du vieillard lui était insupportable. Il avait besoin d'un étendard qui se levât, et c'é-

tait pour se cacher derrière qu'il nous le mettait en main. Pouvait-il donc, lui chevalier, se montrer félon et rebelle? Mais c'eût été conspirer contre sa propre ambition : le magistère ne s'enlève pas à main armée! Vous croyez qu'il se souciait de nos plaintes et de notre souffrance? Ah! vraiment, il avait bien autre chose à cœur! Ce qu'il voulait en nous poussant en avant, je vais vous le dire : c'était causer à Pinto un si rude contre-coup de l'audace inouïe des pauvres vassaux devenus rebelles, que le débile vieillard en mourût; et s'il n'en mourait pas, il voulait, lui Ximénès, se porter en plein conseil défenseur de l'Ordre avili dans le couvent même; accuser Manuel Pinto d'imprévoyance, de faiblesse, que sais-je? d'imbécillité; provoquer ensuite sa déchéance; car après la déchéance, l'élection. Et la belle chance alors à qui

aurait pris en main avec tant de zèle, non pas l'étendard des révoltés, comme vous le dites, mais l'honneur et la défense de l'Ordre contre les révoltés !

— Pensez-vous donc, Mannarino, qu'il eût voulu rappeler ces époques éloignées où les chevaliers remplissaient la cour de Rome du bruit de leurs querelles ? C'était bon dans les années lointaines, au temps des anciens Grands Maîtres, sous le règne de Jean de La Cassière, le second successeur de La Valette, où l'on vit.....

— Où l'on vit, interrompit le prêtre, un chevalier nommé Romégas, prieur de Toulouse et d'Irlande, nommé par sédition des chevaliers lieutenant du magistère, tandis que le Grand Maître, accusé d'ineptie et d'imbécillité, était conduit prisonnier à

son château Sant' Angelo. C'est cela même, Sceberras! Les ambitieux ont bonne mémoire des exemples dont au besoin ils peuvent se passer. Ils savent se souvenir, mais, je vous le dis aussi, ils savent oublier.

— Oublier? reprit l'autre. Il y a de telles choses dans le cœur et dans le souvenir des hommes, qu'on ne peut ni les renier ni les oublier. — Le Grand Maître Ximénès se souviendra de nous; — l'Espagnol fera pour nous ce qu'il promettait d'exiger du vieux Portugais.

— Espagnol ou Portugais, seigneur Sceberras, que nous importe à nous, vous dis-je? C'est affaire de chevaliers cela, et rivalités de Langues. Pour nous, celui qui règne est-il jamais d'aucune nation? Pour nous, c'est un chevalier de Saint-Jean, voilà

tout! Pour nous c'est le Grand Maître de Malte, voilà tout! un maître de plus dans la nomenclature des maîtres! Ah! j'oubliais; il y aura dans ceci pour ceux de l'île quelque chose encore de plus : un tombeau de bronze ou de marbre au prince défunt, avec loisir à nous d'aller l'admirer sous quelque arcade des chapelles de l'église prieurale; des fêtes de funérailles et des fêtes d'avénement; une intronisation du nouveau magistère, et de nouveaux sermens qui seront tenus comme les anciens, — un parjure de plus, — voila tout!

III.

Il se tut, et comme Sceberras demeurait silencieux, il reprit :

— L'Espagnol Ximénès sera le successeur du Portugais Pinto, comme celui-ci le fut de tel autre de ses devanciers, de l'Italien

Zondondarri ou du Français Vignacourt ; il n'aura ni plus de sincérité qu'aucun d'eux, ni plus de bonne foi, ni plus de loyauté, ni plus d'entrailles pour nous ; il fera pour le maintien des libertés de l'île et les priviléges du clergé, il fera le même serment et le violera comme eux. De sénéchal qu'il était, commandant les milices de la campagne, attentif à leurs plaintes, et de bailli de l'Ordre mécontent, il deviendra le Grand Maître de Malte. Puis alors, quand nous voudrons parler à son cœur, nous le trouverons couvert de cette croix de chevalier dont l'émail, oh ! nous le savons, est plus dur que la pierre.

— Alors donc, dit avec résolution le baron, nous nous adresserons à sa mémoire, et s'il a oublié ce que nous avons appris à

son école, c'est lui qui recevra la leçon que nous destinions à Pinto.

— C'est-à-dire, Sceberras, que vous voulez attendre et perdre encore une fois l'occasion, celle de l'interrègne. L'interrègne, c'est l'anarchie parmi ceux de l'Ordre; et peut-être, ajouta-t-il en montrant du geste la place où s'agitaient les chevaliers tumultueusement rassemblés, cette fois-ci l'interrègne va-t-il devenir entre eux la guerre civile!

» Cependant la campagne était prête, et c'était des chevaliers eux-mêmes que devait nous venir le signal : la grande cloche en cessant de sonner doit annoncer que Pinto a cessé de vivre ! — Mais puisque c'est votre conviction et celle des autres,

Sceberras, puisqu'il vous faut cette épreuve de plus, attendons ! »

Le prêtre fit un effort et ajouta :

— Je le veux bien ! Après tout, l'attente ne sera pas longue, et dans peu nous aurons à causer de ceci. Mais alors, je vous le déclare, nous n'aurons besoin ni d'un grand dignitaire de l'Ordre, ni de la Russie, ni de son envoyé Cavalcabo, ni d'une escadre en mer. Malheureux ceux qui confient aux vents leurs espérances ! A nous alors et à Dieu seul !

Le marquis de Cavalcabo, dont les deux interlocuteurs venaient de prononcer le nom, avait été, trois ans auparavant, envoyé près de l'Ordre, par l'impératrice Catherine de Russie, en qualité d'ambassa-

deur extraordinaire. — La Russie, depuis Pierre-le-Grand, a toujours désiré une influence dans la Méditerranée et montré quelque prédilection pour la position de Malte. Bientôt l'ambassadeur, avec son habileté d'Italien, car il était de Crémone, eut deviné les mécontentemens de ceux de l'île et du clergé : les mécontentemens du clergé venant des supériorités ecclésiastiques et de juridiction que prenaient au-dessus d'eux le Grand Maître, les chevaliers, le prieur de l'église conventuelle et ses chapelains; ceux du peuple, parce qu'à Malte ils ont toujours été inséparables de la cause ecclésiastique, ainsi que l'ont éprouvé les Français, plus tard, dans leur courte occupation; enfin il y avait encore le mécontentement des nobles et des gentilshommes de l'île, et celui-là venait de plusieurs irritations anciennes et permanentes, de leur

qualité méconnue et méprisée par les chevaliers, de leur exclusion du pouvoir et de bien d'autres blessures à leur amour-propre (8). Pour tous enfin le commun grief était de voir les franchises et priviléges, maintenus par une clause expresse de la donation que Charles-Quint avait faite de l'île à l'ordre de Saint-Jean, peu à peu envahis par l'autorité absolue des Grands Maîtres.

Mais le motif déterminant avait été dans ces derniers temps un emprunt que le prodigue Pinto s'était vu réduit à faire sur les biens du clergé, et qui était généralement regardé par ceux de l'Ordre, comme une dette qu'on peut se dispenser de rembourser; par ceux de l'île, comme une spoliation sacrilége et une impiété.

Cavalcabo avait fomenté avec adresse tous ces germes de mécontentemens et amené les choses à ce point qu'une escadre russe, dirigée contre les Ottomans et commandée par le comte Spiritoff, se présenta devant le port de Malte en 1770. Malgré que l'amiral, en outre de gracieuses paroles, fût porteur pour le Grand Maître et le conseil de lettres autographes et du portrait de la souveraine, l'entrée du port ne fut pas accordée à ses vaisseaux. Mais pendant que Spiritoff s'en allait remporter sur la flotte ottomane la victoire de Cismé, Cavalcabo, muni d'encouragemens et d'ordres nouveaux, répandait les promesses et l'argent parmi les sujets de Malte, leur parlant d'un meilleur temps, d'une plus grande liberté, d'une plus douce domination, et préparant toutes choses pour un soulèvement populaire qui devait s'ac-

corder avec le retour de la flotte triomphante.

Ce fut alors que, sous prétexte de venger quelques torts occasionnés par les pirates de Tunis dans les affaires de Corse et de soutenir les droits à la pêche du corail sur la côte d'Afrique, tandis que le but réel était d'observer les mouvemens de la flotte russe dans la Méditerranée, le roi très-chrétien mit en mer contre les barbaresques une escadre qui s'en vint prendre position devant Malte. La flotte russe, à son retour du Levant, trouva donc, par une singulière coïncidence, les vaisseaux français entre elle et les intelligences qu'elle avait établies dans l'île, et par là furent déjouées les intrigues de Cavalcabo.

Celui-ci une fois rappelé de sa mission,

l'Impératrice, qui avait risqué lettres et portrait, redemanda peut-être les lettres : quant au portrait, il se voit encore, avec des airs moitié coquets, moitié vainqueurs, dans les appartemens du palais de Malte qu'habitaient les Grands Maîtres.

Les choses en étaient demeurées là quand la maladie mortelle de Pinto, qui prit commencement vers la fin de septembre 1772, et les relâchemens de sévérité qu'elle amena, offrirent une occasion de réveil aux symptômes de révolte quelque temps assoupis. Mannarino était alors celui qui les encourageait. La conspiration une fois excitée ne s'était pas éteinte.

LIVRE II.

Maldonat, qui était vif et fier, ne put s'empêcher de dire qu'il serait bien surpris si un homme qui la veille de l'élection gardait le lit si tard pouvait être le lendemain choisi pour Grand Maître. (*Élection de Pierre de Monté*, 1568.)

Un bref du pape, en date du neuvième décembre, ordonna de déclarer privés de voix active et passive tous les chevaliers qui seraient convaincus d'avoir fait des brigues et employé de l'argent et des promesses pour faire élire ou pour faire exclure quelqu'un ; il déclarait ceux-là méchans et simoniaques ; mais on n'en fit cas et tout au contraire. (*Élection de Martin de Redin*, 1656.)

IV.

Le son majestueux des cloches qui, du haut de l'église prieurale et conventuelle de Saint-Jean, avait coutume d'annoncer la solennelle exposition de l'eucharistie pour les derniers instans d'un Grand Maître en danger de mort, avait toujours été,

à Malte, l'appel aux ambitions prétendantes et aux démarches rivales. Mais quand, le 19 janvier 1773, ce son, qui depuis trente-deux ans n'avait pas été entendu, frappa les oreilles des chevaliers et des sujets de l'île, il occasionna une excitation générale. Le premier coup fut un signe d'alerte pour les chevaliers, qui depuis les dernières années de la longue existence de Pinto, et prévoyant sa fin prochaine, s'étaient séparés en brigues jalouses, suivant les langues auxquelles ils appartenaient; et le dernier coup de cette cloche lugubre devait être pour les mécontens le signal d'une attaque convenue, si Mannarino n'avait enfin cédé aux remontrances, remettant encore une fois le projet à d'autres temps qu'il sentait prochains.

Depuis les quatre jours que durait déjà

l'agonie de Pinto, les animosités, si longtemps maintenues en présence, étaient devenues extrêmes entre les chevaliers. Ceux-là seulement des grands dignitaires qui prétendaient à l'honneur suprême se tenaient, par calcul d'habileté, renfermés dans leurs palais; mais leurs partis rivaux se promenaient sur la place dite alors des Chevaliers, les uns à droite, les autres à gauche, comme eussent fait des troupes ennemies. Ils évitaient de se rencontrer, sans autre communication que celle des regards hostiles et des propos offensans échangés en passant; ils s'accusaient mutuellement des actions les plus odieuses : la parenté n'était plus rien, et les anciens amis, s'ils étaient devenus de brigues différentes, ne s'épargnaient pas davantage.

— Nous offrons à qui voudra parier à

l'encontre, s'écriait au milieu d'un groupe un chevalier de la langue d'Auvergne, nous offrons de prouver que Ximénès ne peut être nommé! Nous en avons bien assez, ma foi, de ces Espagnols ou Portugais, car c'est tout un; et sur ma parole, quand ils tiennent la place, ils la gardent longtemps: cela passe les bornes!

— Fi donc! un Espagnol! reprenait un chevalier de la langue de Provence, tous ces Espagnols ne valent pas la poignée de mon épée. Des misérables qui ont vendu leurs consciences et leurs voix à Ximénès le thésauriseur! Ils sont fiers et ladres à l'avenant.

— Et despotes par-dessus tout! à commencer par don Francesco Ximénès de Texada tout le premier, qui nous destine,

je vous l'annonce, un joug bien lourd s'il est nommé.

— Mais il ne le sera pas, reprenait le premier : les trois langues d'Auvergne, de Provence et de France n'en font qu'une aujourd'hui; nous sommes plus en nombre que ceux de Castille et d'Aragon. Comptez plutôt, ce sera la centième fois!

— Oui, oui, il a raison. Mais ce qu'il ne dit pas et ce qu'il y a de meilleur, c'est qu'il y a division chez les péninsulaires. Ceux de Castille portent le bailli Doz et tiennent pour lui, tandis que ceux d'Aragon.....

— Chevalier, vous ne savez donc pas que le bailli Doz, cet homme admirable, se contente de rester bailli comme devant et

grand castellan d'Amposta? — Ximénès lui a fait annoncer que le prieur d'Allemagne, le bailli de Schewenberg, passait dans son camp avec tous ceux de sa langue. C'était un exécrable mensonge, mais Ximénès n'en fait jamais d'autres. Le bailli Doz a tout cru. Alors il s'est senti vaincu, car en présence d'un pareil poids germanique mis dans l'autre balance, il ne devait plus l'emporter. Aussi, dans la crainte d'un Grand Maître français, il a mieux aimé se donner à Ximénès, qu'il déteste. Mais ils sont compatriotes, et tous ces gens-là se tiennent. Voilà donc qu'il y a deux heures ce pauvre castellan vient d'envoyer son neveu, le petit chevalier, dire à Ximénès qu'il se démettait de la concurrence et qu'il entrait dans sa brigue avec toutes ses voix. — Ma foi, on ne peut être plus complètement dupe.

— Que Dieu les confonde tous, à com-

mencer par cet imbécile de castellan ! Mais une chance nous reste.....

— Savez-vous bien que du coup si Ximénès réussissait, le petit chevalier serait fait commandeur?

— Lui, réussir ! Je vous dis qu'une chance nous reste. Si le bailli de Schewenberg n'est pas à Ximénès, il faut qu'il soit à nous avec tous ceux de sa langue. Cette fois, les Allemands, qui se tiennent toujours à la réserve, vont décider de la victoire.

— Et la victoire sera pour nous, messieurs, et nous aurons encore une fois l'honneur de donner à l'Ordre un Grand Maître des langues de France.

— Vive Saint-Simon, notre chef de bri-

gue ! Claude de Saint-Simon, bailli d'ancienneté, ancien ambassadeur de l'Ordre et général des galères!

— J'ai fait mes caravanes sous lui, disait un autre, un digne chevalier sur ma parole, franc et loyal et tout rempli d'honneur! Il ne pourra moins faire pour moi que de me donner une commanderie.

— Qui parle de commanderie? disait un vieux bailli. Il m'a promis à moi le prieuré de Champagne ou du moins quelque échange de ce que j'ai *en amélioration*. Vive Dieu ! jeune homme, j'ai le pas sur vous ; à moi d'abord !

Tandis que toutes ces paroles et mille autres se croisaient, et que les ambitions étaient en émoi, celle des chefs de brigue

pour les honneurs suprêmes du magistère, celle des membres moins influens pour les avantages personnels qu'ils pourraient retirer de l'élévation d'un chevalier choisi par eux, le Grand Maître Manuel Pinto était aux dernières luttes avec la mort, dans son palais, sur cette même place des Chevaliers, théâtre de tant de mouvement et d'agitation. — Mais le peu de regret que l'on donnait à cette mort et l'effervescence qui régnait n'empêchaient pas que plus d'une fois les regards des plus exaltés ne se portassent avec anxiété vers ce grand et lourd bâtiment carré qui a l'air tout à la fois d'un couvent et d'un palais. Ce n'était pas sans crainte de voir Pinto reparaître encore vivace devant ceux qui se disputaient si près de lui son héritage, car le malicieux vieillard, sachant combien sa mort était ardemment désirée par tous ceux de l'Ordre

s'était quelquefois complu à feindre des maladies mortelles; et quand les partis s'étaient bien déclarés et les brigues mises en jeu, soudain il s'était montré sur les balcons, en pleine santé, avec d'amères railleries à la bouche.

Mais cette fois c'était sans peur que les yeux pouvaient se tourner vers la sombre tribune saillante qui recouvre les balcons et qui entoure tout le palais, — voile monastique placé sur les fenêtres et sur la face du maître comme un masque d'inquisiteur, — le vieux Pinto ne devait plus apparaître.

V.

D'après les propos des chevaliers, il était facile de voir que l'un des chefs des deux plus fortes brigues, celle de France et celle d'Espagne, Claude de Saint-Simon pour la première ou Ximénès de Texada pour la seconde, devait parvenir aux honneurs du

pouvoir. Cependant il y avait deux autres brigues flottantes, qui, nombreuses et influentes, pouvaient par leur réunion changer la face des choses : c'étaient celle de la langue allemande et le parti du bailli Doz, car ce dernier pouvait se relever. Il y avait de plus à compter les dissidens, les transfuges, le parti des Portugais attachés à Pinto et qui obéissait à l'influence du bailli titulaire de l'Aigle, si puissant sous le règne de ce prince; ceux enfin qui n'étant d'aucune brigue se rallieraient au moment décisif.

— Ma foi, mon cher, disait en s'éloignant le jeune chevalier de Guron au chevalier milanais Corio, je ne puis plus tenir à toute cette vie de querelles. Voici que la nuit arrive, adieu toutes les affaires. Que faisons-nous ce soir?

— Allons-nous-en chez la signora Margarita; qu'en dites-vous, de Guron? Depuis que tout ceci a commencé, nous n'avons pas eu le loisir d'aller faire notre cour à la signora, et c'est à peine si une seule fois nous avons pu entrevoir les yeux noirs de la belle étrangère qui depuis quelques jours est venue s'établir dans l'hôtel de Margarita son amie, une beauté par excellence, chose assez rare à Malte.

— D'abord ce que vous dites là est une injustice, Corio; et si la beauté est chose rare à Malte, ce n'est pas en parlant de l'hôtel de Margarita que vous devez vous en plaindre, car sa jeune pupille y est depuis longtemps digne de toute adoration. Mais autrement, êtes-vous fou, Corio, et les yeux noirs de la belle étrangère vous ont-ils déjà troublé l'esprit? Quoi! vous voulez que nous

nous rendions chez la signora! Ne savez-vous plus que Ximénès est chez lui quand il est chez Margarita; qu'il a été l'ami du frère et que depuis longues années il est resté l'ami de la sœur; que toute sa brigue y sera ce soir, lui Ximénès en tête, peut-être tout le premier? Oubliez-vous que nous tenons pour Saint-Simon, et qu'il ne fait pas bon braver ce soir celui qui demain sera peut-être le Grand Maître?

— Ximénès ce soir chez la signora? Vous n'y pensez pas, de Guron. Il a, ma foi, bien autre chose en tête que les dévotes causeries de Margarita. C'est vous, sur ma parole, qui avez l'esprit troublé sinon par les yeux noirs de l'étrangère, peut-être par les yeux bleus de la jolie pupille de Margarita. Ximénès! mais il est déjà dans son palais, renfermé comme une majesté orien-

tale. Le prestige de sa grandeur future veut commencer à s'exercer par une solitude invisible. Il ne reçoit que ses plus dévoués; ceux qui sont les limiers de sa brigue; il n'a encore vu que le bailli Doz. — On dit qu'ils se sont embrassés, j'aurais payé pour les voir! — Ne vous souvenez-vous plus que l'autre jour déjà il n'était point chez la signora, cette dernière fois que nous y sommes allés et que nous y avons rencontré l'étrangère? Je gage que depuis huit jours que celle-ci est à Malte, l'Espagnol ne l'a pas même vue, car il n'a pas mis le pied chez Margarita. Et cependant, lui qui a ses libres entrées, grandes et petites, pourrait voir à toute heure du jour ces deux perles de beauté! Mon Dieu, à quoi sert-il d'être bailli, sénéchal, grand prieur, et de plus ami de Margarita, quand on perd ainsi son plus beau droit?

— Eh bien! Corio, puisque leur chef de brigue n'y sera pas, allons faire visite à la Castille et à l'Aragon. Ce sera une magnifique entrée que la nôtre dans le salon de Margarita, tout rempli de figures hostiles. Nous voyez-vous d'ici au milieu de ces mines d'Espagnols rembrunies qui ont en renfort aujourd'hui tous les visages portugais en deuil de leur Pinto? Sur ma parole, ce sera plaisant! Allons-y.

— Allons-y, répondit l'autre.

Et tous deux, changeant leur chapeau de bras, passèrent les doigts dans leurs boucles de cheveux; puis rajustant leurs canons et leurs dentelles, ils donnèrent un bon air à leur courte tunique, qui était noire, mais d'étoffe de soie, contre les statuts; se balancèrent sur les hauts talons

rouges de leurs souliers à larges boucles d'or, car ils portaient des talons rouges et des boucles d'or, contre les statuts; et disposant leur croix d'Ordre d'une façon triomphante, ils prirent le chemin de la strada Maestra, où Margarita avait un somptueux hôtel.

La signora Margarita avait eu pour frère un grand dignitaire de l'Ordre, déjà mort depuis longtemps, Georges Carafa, de la langue d'Italie, d'une famille de Grand Maître et du même nom que son parent Grégoire Carafa, celui qui avait régné en 1681. Il avait été de son vivant l'ami le plus cher de Ximénès; ils avaient fait leurs caravanes (9) ensemble sur la galère magistrale ou sur la capitane; ils avaient reçu ensemble leurs mêmes dignités. Quand vint la mort, Georges Carafa était bailli con-

ventuel, grand prieur de Messine et de Lombardie. Il avait il est vrai laissé, d'après la règle, sa dépouille à la religion, mais de fait à Margarita sa sœur, qui avait toujours demeuré avec lui et n'avait jamais été mariée, une grande fortune, le palais qu'il avait occupé dans la strada Maestra et que la haute dignité du grand prieur avait fait désigner sous le nom de l'hôtel de Lombardie.

La signora Margarita était à cette heure d'un âge qui ne laissait point d'atteinte à la médisance; d'ailleurs sa grande dévotion et son extrême bonté l'en avaient toujours garantie, même lorsque, plus jeune et douée de quelques attraits, elle avait borné sa société à la seule intimité de Ximénès. C'était une amitié si bien établie et des rapports d'une si facile explication que

jamais il n'était venu dans l'esprit d'aucun d'élever quelque doute sur la vie exemplaire du sénéchal de l'Ordre. Ximénès était ambitieux, hautain, superbe, c'était vrai; peut-être avide, on le disait; et ceux des chevaliers qui avaient été sous ses ordres se plaignaient de sa dureté : mais si plusieurs l'attaquaient dans son caractère et dans ses habitudes, aucun n'avait mis en doute la rigidité de sa vie. — Peut-être dans les (10) albergos de France et de Castille, vastes palais où les chevaliers qui n'en possédaient pas en propre se réunissaient, suivant leur nation, pour y vivre en commun sous la présidence de leurs (11) piliers de langues; à ces tables splendides et joyeuses où les baillis et commandeurs ne dédaignaient pas de s'asseoir, préférant la gaîté de leurs conversations bruyantes à la solitude de leurs riches palais de garçons;

peut-être y en eut-il, parmi les plus jeunes chevaliers, qui se permirent quelquefois des allusions touchant de près la signora, mais, encore une fois, c'était sans fondement, et ceux-là même n'y croyaient pas.

Tout s'expliquait dans la vie de Margarita. Elle n'avait quitté l'île que deux fois en vingt années : la première fois, pour aller à Rome, à l'époque du conclave où son cousin le cardinal avait eu des chances au pontificat, et son frère alors l'y accompagna; la seconde fois, il y avait un an déjà passé, elle était allée jusqu'en Sicile, et elle en avait ramené, du couvent des dames bénédictines de Catane, une jeune fille, sa pupille et même un peu sa parente, disait-on, par les Carafa d'Espagne.

Le dernier événement de cette vie si

tranquille et si connue avait été, après la mort du bailli George Carafa et la venue de la jeune Inez, pupille de Margarita, la récente arrivée dans l'hôtel de Lombardie de la signora Léonora, cette belle étrangère aux yeux noirs dont avaient parlé les deux chevaliers et avec laquelle Margarita s'était liée d'amitié, lors de son grand voyage à Rome, à l'époque du conclave.

LIVRE III.

Si vous deviez faire des folies, mon cher enfant, je vous dirais : « Ne faites du moins jamais celles qui ne vous feront pas grand plaisir. » (M^me^ DE LOCMARIA, *Conseils.*)

VI.

Le palais de Lombardie, où se rendaient en ce moment les deux chevaliers, était bâti dans le goût dominant au milieu de ce dix-huitième siècle, où toutes les choses élégantes, arrivées à leur plus haut point de perfection et d'ensemble, se rencontrè-

rent dans l'unité : l'unité tant prescrite comme la première ou plutôt comme la dernière condition du beau. Ce n'était pas un assemblage de colonnes grecques ou romaines sorties de terre on ne sait pourquoi et surmontées de lignes droites, froides et tristes comme celles d'un aqueduc : c'était un riant palais, ainsi qu'à Rome le palais Doria-Pamphili, ou comme à Turin le palais Carignan, bâtis aussi à la même époque, avec des contours rentrans et des ondulations sur toutes les lignes; de hautes fenêtres cintrées, festonnées, recourbées en écussons; de grands balcons cambrés et renflés en bosse, soutenus par de capricieuses saillies; puis le long des murs, autour des portes, autour des fenêtres, des entrelacemens de sculptures s'en allant retomber symétriquement sur quelque façade en pendentifs de guirlandes; c'étaient des

balustrades, en haut, sur les terrasses; des treillages sur la pierre; enfin une manière d'ornementation et de style dont l'exacte reproduction se retrouvait dans les détails et le goût régnant à l'intérieur.

Si bien qu'on pouvait se demander, comme d'une précieuse étoffe dont les deux faces sont les mêmes et dont on ne peut reconnaître l'envers, si ce n'était pas au contraire le dehors du palais que cette règle d'unité avait assimilé au style intérieur, plutôt que le dedans au dehors.

Mais de même qu'en voyant la façade on devinait aussitôt toute la galanterie pompeuse des appartemens et des galeries : de même aussi, par une suite de cette unité si complète qu'elle ne s'est retrouvée jamais à pareil degré, en voyant le moindre meuble

d'un salon du palais, tant était parfaite l'empreinte de cette époque, on pouvait reconstruire tout le salon lui-même avec ses formes gracieuses et ses nobles airs; ses lambris bosselés de moulures dorées, de festons, de trophées; ses cheminées cambrées comme les balcons du dehors, le marbre ployé comme le fer; ses girandoles recourbées vers les hautes glaces de Venise, comme pour un embrassement; ses trumeaux tout luisans d'or, et leurs montans qui se penchent chargés de reliefs, déchiquetés en feuillages, fuyant pour se rapprocher en spirales gracieuses ou se rapprochant pour s'éloigner capricieusement; enfin avec ses portes aux médaillons de peintures qui les surmontent, ouvrant leurs deux battans pour les triomphantes entrées, les révérences d'apparat et les grands airs des belles dames et des seigneurs.

Mais le chevalier de Guron et son ami, en traversant ce soir-là les antichambres et les salons de l'hôtel de Lombardie, ne songeaient guère à ces choses et ne pensaient aucunement à donner la moindre admiration aux objets magnifiques, lointains et rares, dont l'opulence et le goût de feu le grand prieur avaient rempli et meublé le palais: c'étaient des dépouilles opimes de caravanes, des prises faites sur les navires infidèles, de précieux tissus venus de l'Inde par la Perse ou des présens sortis du sérail des empereurs de Maroc pour les harems du Grand-Seigneur, des étoffes d'Ispahan, des soies de Broussa et de Trébisonde, de riches tapis de Smyrne, le luxe des émirs, des bachas et des princes dans la demeure d'un chevalier de Saint-Jean; c'étaient enfin l'or et le velours des meubles demandant, par dernière condition d'unité, les

habits de soie et les robes de brocart que l'on portait alors. Mais qu'importait aux deux amis?

Quand la porte s'ouvrit du salon où la foule des chevaliers de Castille et d'Aragon s'était déjà rendue, disputant contre l'élection de Claude de Saint-Simon, comme ceux des trois langues de France disputaient encore au dehors contre celle de Ximénès, hostiles et emportés; quand parurent les deux chevaliers de la brigue ennemie avec des airs d'insoucieuse démarche et d'indifférence un peu dédaigneuse, et tandis qu'ils s'avançaient ainsi vers la signora Margarita : il y eut un moment de silence profond et d'attention générale, tant l'étonnement fut grand de leur entrée. On crut qu'ils venaient porteurs de quelque message. Mais quand ils eurent salué

profondément la jeune Inez et Léonora l'étrangère, et qu'ils eurent baisé la main de Margarita, car à cette époque les femmes n'avaient pas encore permis que dans le monde et devant tous un homme pût leur toucher la main autrement qu'avec les lèvres, pour le plus respectueux hommage; quand on vit qu'ils s'en tenaient là et se jetaient dans les conversations ordinaires, il se fit un murmure général, au bruit duquel les deux jeunes chevaliers échangèrent un coup d'œil d'intime satisfaction. — L'effet désiré et prévu avait été produit.

— Eh bien! messieurs, avait dit vivement Léonora, car la signora Margarita, partageant l'embarras général, avait déjà deux fois baissé et relevé la tête sans trouver un mot à dire, eh bien! quelles nouvelles du Grand Maitre?

— Madame, de quel Grand Maître parlez-vous, répondait de Guron, car à l'heure qu'il est nous en avons deux ou trois dans Malte?

— Oh! monsieur le chevalier, pouvez-vous vous y méprendre? reprenait Léonora, dont le regard et l'intention voulaient calmer ceux d'Espagne; je parle de ce pauvre vieux prince, votre seul Grand Maître tant qu'il vivra, et qui meurt à présent peut-être, tout seul et bien abandonné dans son palais..... Oh! c'est une chose affreuse de mourir ainsi, sans un regret de personne et à la satisfaction de tous!

— Vous allez plus vite, madame, que son altesse éminentissime..... Je vous assure que notre bien-aimé Grand Maître ne se dépêche pas autant, qu'il prend tout son

temps, et qu'il vivait encore il y a cinq minutes, car au moment où nous entrions, cette maudite cloche sonnait encore. On dit même qu'il ne mourra pas du tout, et que Cagliostro.....

VII.

— Madame, interrompait Corio, c'est à nous qu'il faut demander de nos nouvelles; car si cela dure encore quelque temps, nous périrons tous à l'ennui de cette longue mort. Vous n'avez pas idée de ce qu'est Malte depuis quatre jours surtout! En vé-

rité, madame, vous jouez de malheur d'arriver en pareil moment ; et quoique nous vous recevions au son des cloches, notre ville a un air d'enterrement qui ne se peut pardonner. Exigez des réparations, madame, une amende honorable de l'Ordre, et je demanderai, signora, que ce soit moi qui vienne la faire à genoux, à vos pieds.

— Je vous assure, monsieur, que votre capitale de Malte n'a besoin d'aucune excuse, et qu'elle n'a rien à se faire pardonner. Je m'y plais infiniment.

Elle eut un obligeant regard vers Margarita.

— Oui, j'aime beaucoup votre ville. Je ne parle pas des remparts, messieurs les

chevaliers, continuait Léonora s'efforçant de rendre la conversation générale en la ramenant aux banalités; oh! non, ils m'ont fait vraiment peur, quoique je sois bonne catholique. Mon Dieu, que de murailles, de citadelles et de bastions! et que vous devez être formidables aux Ottomans! Mais ce que j'aime dans votre ville, c'est de la voir si blanche et si tranquille, regardant par-dessus ses hauts murs la mer qu'ont tant de fois sillonnée ses galères!— Et puis ses larges rues droites ont une belle apparence, vraiment, avec les statues des saints triomphantes aux carrefours, leurs bras levés au ciel comme pour prier, ou bien étendus comme pour bénir! C'est bien là une ville ecclésiastique, messieurs!..... Il semble que vos pierres viennent des murailles d'Avignon, cette autre ville sacerdotale qui relève aussi du saint-père.

— Hélas! madame, fit piteusement un vieux commandeur qui avait un magnifique hôtel dans la strada Forni, il vaudrait mieux qu'elles vinssent de Gênes, car alors elles seraient de marbre et nous serions mieux logés.

— A Gênes les palais de marbre, à Malte les palais de pierre, monsieur le commandeur. Les uns ne m'ont laissé aucun regret des autres. Vous bâtissez ici à perpétuité..... Tenez, Malte était pour moi une ville de prédilection dont le nom me faisait rêver aux merveilles et à l'inconnu, quelque chose de lointain perdu dans mes souvenirs!... Et quand je suis arrivée et que j'ai pu apercevoir votre ville dans tout l'orgueil de ses fortifications, sortant de la mer, toute neuve encore comme en ce beau jour du seizième siècle qui la vit achever, crénelée

et murée, avec trois grands ports dans son enceinte et des galères de guerre dans ses trois ports: eh bien! elle a produit sur moi l'effet d'un phare glorieux, de quelque bannière flottante où j'avais aimé à rattacher de vagues désirs et je ne sais quelles espérances. Vous savez que chacun de nous a ses rêveries et ses châteaux dans les brouillards!

— Ce que la signora veut bien dire en éloges pour notre couvent est un espoir pour nous de l'y garder longtemps.

— Votre couvent! vous êtes en vérité modeste comme un chartreux, monsieur le chevalier! Votre couvent, qui est une ville de guerre! votre ville, qui porte au front la couronne princière, qui a son drapeau d'ordre souverain et militaire au

haut des tours, ses chevaliers nobles qui la gardent, et son Grand Maître battant monnaie, comme les rois, à son effigie!.... En vérité, le mot couvent, ce me semble, n'est plus guère séant ici que dans les statuts.

Et elle se prit à rire au milieu de tous ces Espagnols qui ne souriaient pas.

— Madame, répondit Corio, car depuis leur arrivée la conversation n'était qu'aux deux chevaliers, j'étais hier, c'était mon tour (12), au grand hospice de Saint-Jean, et pour ce qui est des statuts, je peux vous jurer qu'à cet égard du moins il y a quelque chose encore du couvent chez nous; que nos seigneurs les pauvres sont soignés à notre hôpital, comme aux temps de Rhodes, par les propres mains des che-

valiers hospitaliers, et qu'ils y sont servis en belle vaisselle d'argent comme des commandeurs.

—Madame, avait repris étourdiment de Guron, parlant en même temps que son ami, ainsi qu'il arrivait quelquefois alors à ceux de sa nation — et par cela furent perdues toutes les précautions calmantes employées par Léonora, — madame, vous avez effectivement nommé le plus beau droit de nos Grands Maitres, celui qui est de droit royal, de frapper leur image sur de beaux écus au soleil; et, par mes vœux de chevalier, ce sera fête pour moi le jour où nous allons voir sur notre monnaie un grand nom des Langues de France que je sais bien, à la place de cette figure renfrognée du vieux Pinto.

Ce fut comme un défi lancé à ceux

d'Aragon et de Castille. Le chevalier Ballesteros dit assez haut pour être entendu :

— Je comprends la joie de certains chevaliers de la langue d'Auvergne, car ils attendent sans doute en récompense de leur chef de brigue, son portrait de Grand Maître sur quelques milliers de ces beaux écus tout neufs, pour en payer leurs dettes.

— Eh bien! ils attendront encore, dit un autre Espagnol, car nous n'avons pas renvoyé les galions, qu'ils le sachent bien! et depuis longtemps les piastres d'Espagne et les cruziades de Portugal sont en bon cours à Malte et de meilleur aloi que toute la monnaie française.

De Guron se retournait pour répliquer, et sans doute, malgré tout le respect pour

les dames, la réplique eût été trop vive, quand la porte s'ouvrant, un grand mouvement se fit à l'encontre de celui qui entrait : c'étaient des saluts empressés, des témoignages de déférence et de respect autour d'un chevalier grand'croix d'une taille élevée, d'un grand air et de haute mine, fier et presque altier, quelque effort qu'il fît alors pour se rendre affable et bienveillant.

Un chevalier de ceux de Castille, qui s'était, en sens contraire de ce mouvement des autres vers la porte, avancé vers Léonora, feignant de ne point voir le nouvel arrivant, éleva la voix, quand celui-ci fut rendu près des dames, en s'exclamant :

— Oui, madame, je vous le répète encore — il n'avait jusque-là rien dit, — celui

qui sera le Grand-Maître, c'est don Ximénès de Texada, notre sénéchal. Que Dieu m'entende!

Et se retournant subitement, il salua profondément le personnage qui était déjà derrière lui; car celui-là était l'heureux compétiteur du bailli Doz, le rival de Claude de Saint-Simon, celui que la brigue imposante de deux langues réunies et puissantes portait pour les honneurs du magistère, le sénéchal de l'Ordre, don Francesco Ximénès de Texada, grand prieur de Navarre.

A ce nom de Ximénès de Texada, à cette vue qui sembla la fasciner, la parole mourut sur les lèvres tout à l'heure souriantes de la signora Léonora; la vie sembla mourir en elle. — La bouche entr'ouverte

avec angoisse, tandis que son œil agrandi se portait de celui qui avait nommé Ximénès à Ximénès lui-même et restait arrêté sur cette figure hautaine, elle sembla vouloir interroger encore, et murmurant un mot qui fut inintelligible, elle s'évanouit.

— Ma foi, disait de Guron comme il s'en allait avec le chevalier Corio, je ne m'étonne pas que ce damné sénéchal fasse peur aux dames : sa face a toujours produit sur moi l'effet de la tête de Méduse.

— Eh bien! souhaitons, mon pauvre de Guron, que cette tête de Méduse, comme vous dites, ne pétrifie pas nos espérances; car si elle reproduit son effigie en monnaie courante, ce que je crains un peu, quoique vous ayez dit tout à l'heure et que je dise aussi moi le contraire avec les autres sur

la place des Chevaliers, alors, adieu nos ambitions : nous ne deviendrons jamais sur nos vieux jours baillis de grâce ou baillis conventuels ayant voix au conseil, et, ce qui est pire, nous n'aurons jamais auparavant les revenus de quelque bonne commanderie pour l'acquittement de nos dettes de chevaliers.

LIVRE IV.

Sa pauvre femme reste fort à plaindre. Voilà pour elle bien des malheurs en un seul malheur. (M^me^ DE LOCMARIA, *Lettre.*)

VIII.

Quand Léonora reprit ses esprits, elle était dans sa chambre à coucher, posée sur le lit et entourée de ses femmes, qu'elle s'empressa d'éloigner; et quand elle fut restée seule et qu'elle voulut interroger ce qu'elle venait d'éprouver, il s'éleva tant

de troubles en elle au souvenir qu'elle évoquait, qu'elle eut peur de le regarder, et fermant les yeux, elle voulut oublier.

Mais au milieu de ce lourd sommeil du corps et de l'âme, rempli de fièvre et d'hallucinations, des pensées se détachaient qui lui traversaient l'esprit, lumineuses étincelles au milieu des ombres où tout autre sentiment des choses s'obscurcissait, et qui lui faisaient apparaître en vifs reflets, par intervalle, les années déjà lointaines de toute une vie passée.

C'était d'abord une jeune fille venue de la Grèce Ionienne et plus belle que le jour, jetée par un naufrage sur les côtes d'Espagne, sauvée de la mort et des flots, comment? elle ne le savait; mais se retrouvant seule dans une maison écartée,

au milieu de jardins remplis d'ombrages, solitude embaumée dont elle revoyait alors chaque fleur et chaque rayon de soleil, dont elle retrouvait chaque parfum.

Puis c'était un homme d'une jeunesse déjà mûre qui venait voir la jeune fille et lui parlait d'amour. Elle revoyait alors cet homme, et comment il était à genoux devant elle quand il la suppliait d'aimer et qu'il lui baisait les mains en les mouillant de larmes et les couvrant d'ardentes paroles.

Si bien que plus tard, au nom de cet amour, et comme il était encore à cette époque de la vie où les hommes ont le cœur généreux et croient à quelque chose, celui-là parlait de nœuds sacrés; et vint une nuit où la jeune fille sortit de la maison

solitaire et fut amenée dans une église, — laquelle? elle ne le savait, — toute remplie d'ombre, de silence et de vagues frayeurs.

Alors le fébrile transport faisait paraître devant Léonora l'autel, les cierges allumés, la sainte cérémonie et un vieillard qui bénissait.

Plus tard encore, dans cette maison solitaire, la jeune femme devenait mère, mais l'homme ne revenait plus; et l'instinct maternel s'alarmant, après de longues attentes, la jeune femme s'échappait et s'en allait par les rues désertes d'une grande ville, s'enquérant d'un seigneur et de son nom; et quand elle eut trouvé le nom du seigneur, elle s'adressa à la famille en invoquant des droits, mais la famille faisait enlever l'enfant

à la mère et jeter la pauvre jeune mère dans un couvent, avec ordre d'y garder cette femme atteinte de folie qui redemandait toujours un enfant, et un père pour cet enfant.

Léonora revoyait alors, dans les abattemens de la fièvre, les hautes et tristes murailles du couvent, le cloître solitaire, la petite cellule de la recluse.

Mais comme la jeune femme redemandait toujours le père et le nommait de ce grand nom qu'on lui avait dit, on lui fit savoir un jour qu'il était mort. Elle le crut, parce que cet homme l'avait tant aimée que la mort seule avait pu l'éloigner d'elle; elle le crut, parce que son abandon en avait déjà mis la conviction dans son cœur, et elle le pleura beaucoup.

Jusqu'à ce qu'enfin l'instinct venant à la prisonnière comme il était venu d'abord à la mère, et soit que les saintes religieuses ne voulussent plus garder une folle qui n'avait pas de folie et à qui elles n'osaient publiquement ouvrir les portes; soit, comme il fut dit, qu'un jeune cavalier, — lequel? on ne savait, — eût enlevé la jeune femme: la recluse avait disparu du couvent.

Alors Léonora eut le sentiment d'une fuite étrange dans laquelle le cœur d'une mère se déchirait à mesure qu'elle s'éloignait de son enfant ravi, en voulant fuir les persécuteurs. Et quand l'exaltation de son esprit malade vint alors lui présenter sans suite et sans enchaînement, mais comme dans une sombre nuée par momens resplendissante d'or et de lumières, de splendides capitales, des fêtes étincelantes, toute

une existence d'opulence et de richesses, — de quelle source? on ne savait, — elle retrouva autour d'elle le sentiment des admirations, des hommages, des amours empressés, l'encens de toutes ces fêtes; mais toujours sous l'enivrement de ces joies et dans le fond de son cœur, l'immortel coup de lance profond et saignant; et malgré l'enveloppe de bonheur, la blessure de la mère aussi douloureuse que sous les cloîtres du couvent d'Espagne.

En ce moment cette douleur se fit sentir si vive et si présente que Léonora jeta un cri; elle se redressa sur son lit, enfin délivrée de ce cruel sommeil, et se précipitant à terre, elle se saisit d'un précieux coffre qui ne la quittait jamais; elle en tira un papier religieusement gardé dans l'angle le plus secret, et le prenant des deux mains et s'as-

surant que c'était bien lui, ce papier tant de fois lu, elle épela d'une voix basse et convulsive chacun des mots écrits :

« Moi, serviteur de Dieu, prêtre de l'église des Saints-Apôtres à Burgos, j'affirme devant Dieu et sur les saints Évangiles, pour la tranquillité d'une pauvre âme qui m'implore et sur le serment qui m'est fait de garder le secret de ce témoignage jusqu'à ce que le Seigneur me rappelle à lui, que la veille du bienheureux jour de la Nativité en septembre 1754, j'ai marié de nuit, dans l'église paroissiale, la signora Léonora, maintenant devenue mère, avec le puissant seigneur don Francesco Ximénès de Texada, des princes d'Aragon.

» † Bartholomœo, prêtre. »

— Oh ! fit en terminant et avec un long

soulagement Léonora, oh! Ximénès de Texada qui m'as épousée et qui m'as abandonnée; Ximénès de Texada que j'ai cru mort et que j'ai pleuré, et qui ne m'as pas laissé ma fille pour pleurer sur elle; Ximénès qui m'as jetée dans le cloître et fait attacher comme folle parce que je pleurais; toi qui m'as tracé toute ma vie dans cette route que j'ai suivie depuis, et que je n'ose plus ni regarder ni nommer; toi qui d'un autre côté as fait des vœux de chevalier de Malte, et qui es monté si haut que tu n'as plus maintenant qu'un pas à faire et veux devenir Grand Maître; oh! c'est Dieu qui m'a conduite, voici que j'arrive à temps!

Et s'enveloppant de ce long vêtement de soie noire que portent les femmes maltaises, dont elles se couvrent la tête nue, les épaules et toute la taille, et qu'elles

nomment *faldetta*, tout à la fois voile et manteau, — Léonora, car le jour était déjà venu, sortit de l'hôtel de Lombardie.

LIVRE V.

Nous voulons que les concubinaires publics, que l'on devrait qualifier d'incestueux, d'adultères et de sacriléges, soient incapables d'obtenir aucun bien, dignité, office, ni bénéfice quel qu'il soit. S'ils s'en trouvent pourvus, nous ordonnons qu'ils en soient dépouillés et qu'ils soient chassés de notre ordre. (*Statuts de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.* — Philippe Villiers de L'Isle-Adam. — *De Pœnis et Defensionibus*, tit. XVIII.)

Si le crime est atroce et qu'il paraisse mériter une grieve punition, le criminel sera remis entre les mains du bras séculier. (*Ibid.*)

IX.

Ximénès n'était pas aussi coupable que Léonora le croyait. Sa faute, et celle-là est commune, était d'avoir aimé, puis d'avoir cessé d'aimer : alors la passion, plus tard l'indifférence. Il avait sauvé et recueilli une jeune fille étrangère; il avait entouré

son abandon et sa beauté de soins et d'amour; il ne l'avait pas séduite, il l'avait épousée. Au bout de quelque temps sa famille l'avait éloigné d'elle, et dans cette absence, il avait appris la naissance d'un enfant et la mort de la mère. Que pouvait-il faire? Il avait fait prendre soin de l'enfant et donné quelques larmes à celle qui venait de mourir. — Sa conscience était tranquille.

Aussi fit-il après quelques mois, sans crime et sans parjure, son serment de chevalier entre les mains du Grand Maître de l'ordre de Saint-Jean, et rejetant bien loin alors tous ces souvenirs de jeunesse que peut-être il vint à bout d'oublier, il ne vit plus devant lui que les intérêts de son ambition, les honneurs de l'Ordre promis à sa fortune et à sa naissance; et la vie qu'il se

fit devint d'une rigidité irréprochable. Depuis quinze ans déjà, Ximénès était entré dans la religion de Malte, et nous savons à quel haut et dernier point de fortune il était arrivé.

En ce moment, et quoiqu'on ne fût encore qu'aux premières heures du jour, il était, tout habillé des mêmes habits que la veille au soir, déjà sur pied, seul et renfermé dans les appartemens de son palais. Peut-être se tenait-il ainsi prêt à se rendre au conseil à toute occasion, peut-être aussi ne s'était-il pas couché de toute la nuit. Pouvait-il donc dormir dans une semblable crise, lorsque chaque minute allait être la dernière de la vie du Grand Maître encore aux prises avec la mort? N'était-ce pas le cinquième jour de l'agonie? — Il était donc assis devant une table chargée de

livres, de papiers et de lettres; mais ce qui absorbait toute son attention, c'étaient des listes de noms et des feuilles couvertes de chiffres et de supputations. La tête soutenue entre les deux mains, le regard élevé et profondément pensif, il avait épuisé tous les calculs, et cependant il ne pouvait quitter ces combinaisons sans cesse reproduites qui revenaient fatiguer son esprit comme une obsession.

« Oui, j'ai décidément plus de chances que Saint-Simon, et le bailli Doz se relèverait que l'avantage me resterait encore. J'ai bien compté, pas un chevalier ayant voix dont le nom et les attachemens m'aient échappé. Les douteux sont en petit nombre, et de ceux-là j'en fais encore la part. Mais les chances de l'instant même, voilà ce que je ne puis prévoir. Il y a d'affreux

exemples : un mot, une supposition, que sais-je? — une fatalité inexplicable, ont fait quelquefois manquer les plus belles espérances.

» — Quand je pense à cette convocation des sept langues qui va avoir lieu pour l'élection dans cette église de Saint-Jean, le cœur me fait défaut! Être là, entre la vie et la mort, sous les yeux de tous, sous tant de regards qui m'observeront, et ne rien témoigner! Passer par toute cette lenteur de formes, par les formules de tous ces sermens, par les palpitations de tous ces scrutins divers où l'assemblée des chevaliers nommera vingt-quatre représentans, lesquels se réduiront à seize, — ces seize à qui restera la toute-puissance, — oh! mieux vaudrait passer par la torture! Et quand ceux-là seront enfin en conclave,

quelle attente, quel silence, quelle anxiété suprême! Oui, ils entendront battre mon cœur! Si je pouvais au moins me faire un visage impassible et inaltérable! Il faut que je m'habitue à cette idée à force d'y revenir. — Non, je ne le puis, cela me fait mal! il n'y a pas de hauteur, si élevée qu'elle soit, qui puisse donner pareil vertige. — Enfin le chevalier d'élection paraîtra à cette tribune du fond qui regarde dans l'église, au-dessus de la grande porte, et qui fait face au sanctuaire; tous seront tendus vers celui qui va proclamer le maître, oubliant l'autel et Dieu, qui seront derrière eux et à qui ils tourneront le dos. Oh! que de jours de ma vie dans cette minute de silence et pour ce nom qu'il saura déjà lui, celui qui va parler! Ce nom, ce sera le mien! ce Grand Maître, ce sera moi! ce ne peut être que moi! Puis-je donc penser au

Te Deum d'actions de grâces qui éclatera tout aussitôt, et songer que ce serait en l'honneur d'un autre? Pourrais-je me soutenir et traverser l'église pour aller à l'obédience rendre l'hommage filial? Pourrais-je donc baiser la main de ce nouveau Grand Maître? — Moi, baiser la main de Saint-Simon ! oh !..... »

Et se levant vivement, il se promena à grands pas dans tout l'espace libre de la chambre, jusqu'à ce que l'agitation se calmant, il ralentit sa marche et s'arrêta bientôt tout à fait :

« J'ai beau faire, je croirai toujours qu'il y a des noms et des titres qui portent bonheur. La dépouille des heureux n'est pas sans influence heureuse. Adrien de Vignacourt portait un nom de bon présage, celui

d'Alof de Vignacourt son grand-oncle, qui avait été Grand Maître, et cet héritage lui valut peut-être le magistère. Paul Lascaris était bailli de Majorque, et il ne fut pas le seul : les deux frères Cotoner, Nicolas et Raphaël, furent aussi eux, l'un après l'autre, baillis de Majorque; et tous les trois, les Cotoner comme Lascaris, sont devenus Grands Maîtres. Moi, je suis grand prieur de Navarre, et Martin de Redin, élu en seize cent cinquante-huit, a porté ce titre avant moi : puisse-t-il aussi me porter bonheur ! puissé-je remplacer ailleurs celui qui fut, avant d'être Grand Maître, ce que je suis maintenant, le grand prieur de Navarre ! »

Il se promena encore, puis il reprit :

« Il est vrai que Martin de Redin était vice-roi de Sicile, et de bien grande mai-

son. Mais suis-je donc de moindre sorte, moi? Ne suis-je pas Ximénès de Texada, le descendant, par Garcie Ximénès, des anciens rois de Sobrarbe et des comtes d'Aragon? Non, non, je ne le cède à aucun de ces Grands Maîtres passés, pas même à ce vice-roi de Sicile, pas même à Raymond Perellos, qui était des ducs de Rocafull et bailli de Négrepont; pas même à Lascaris-Castelard, qui venait des empereurs de Constantinople par les comtes de Vintimille; pas même à Zondondarri, ce Grand Maître qui était neveu d'un pape, neveu par sa mère du nom de Chigi, la fille d'un frère d'Alexandre VII!»

En disant ces mots, Ximénès s'était redressé de toute sa haute taille, et cet homme, avec ce sévère visage, ainsi dominant et

altier, pâle de l'émotion intérieure, était bien fait pour commander aux autres.

« Mon âge est bien séant, continua-t-il, et sans doute ils ne me feront point un crime de n'avoir pas quatre-vingt-douze ans comme l'éternel Pinto ! Je ne suis point encore un vieillard, — c'est vrai, — et je n'aurais pu jouer la comédie des béquilles; mais je ne suis pas non plus, il s'en faut bien, aussi jeune que cet autre Grand Maître qui n'avait que trente et un ans et qui fut cependant nommé pour succéder à Mendez Vasconcellos ! — Vasconcellos, encore un de notre nation ! — Notre nation est heureuse à Malte ! »

X.

Pendant qu'il faisait passer ainsi devant ses yeux toutes ses chances de bonheur, qu'il se complaisait dans sa fortune et dans son nom, qu'il comptait le nombre de ses partisans, les services rendus à l'Ordre, les dignités dont il était revêtu, qu'il se faisait

des sommités d'orgueil sur lesquelles il montait pour contempler la route facile et jouir de la vue de toute sa puissance, e qu'il apercevait au-dessus de lui, tout près de lui, suspendu seulement au dernier soupir d'un mourant, ce titre suprême tant désiré par lequel un simple chevalier de Saint-Jean devenait prince souverain et traitait d'égal avec les rois : — un gentilhomme à la livrée du sénéchal ouvrit la porte de la chambre et, s'avançant respectueusement, lui dit qu'une femme, retenue dans le vestibule par ceux de sa maison, voulait avec tant d'instance lui parler, qu'avant d'obéir aux ordres formels de ne recevoir personne, il demandait pour cette occasion un ordre particulier.

C'était chose assez rare qu'une visite de femme à l'hôtel du sénéchal pour que Xi-

ménès se sentit étonné de celle qu'on lui annonçait à pareille heure. Il eut un moment d'hésitation, puis songeant que dans la circonstance ce pouvait être quelque avis important et que les dames pouvaient bien à Malte faire de la diplomatie comme ailleurs, il répondit qu'on fît entrer celle qui demandait à le voir.

Ce fut une femme dont au premier aspect, et quoiqu'elle fût enveloppée de la faldetta, il devina toute la distinction. Il avait avancé un siége, et elle s'était assise; il y eut de part et d'autre une attente en silence. Ximénès demeurait soucieux et préoccupé; cette femme demeurait immobile et toujours voilée, il semblait qu'un grand trouble l'empêchait de parler. — Enfin se dégageant de ce voile noir, regardant en face Ximénès, et d'une voix émue et douloureuse :

— Me reconnaissez-vous? dit-elle.

— Madame, répondit Ximénès, surpris de cette question et de la manière dont elle était faite, il suffit de vous avoir vue une fois pour se rappeler de vous toujours; et quoique votre indisposition d'hier au soir chez la signora Margarita ne m'ait permis de vous envisager qu'une seule minute, votre souvenir est de ceux qui ne se peuvent oublier.

Léonora secoua la tête tristement comme pour renier cette réponse toute de politesse et répéta avec plus d'instance et d'autorité dans la voix :

— Me reconnaissez-vous ?

Cette fois Ximénès comprit qu'une telle

question était l'expression d'une pensée sérieuse et profonde ; il examina avec attention et quelque alarme intime cette femme d'un si noble port, de proportions si parfaites, pâle sous ses cheveux noirs, avec quelque chose de sinistre dans sa beauté : il pensa que malgré qu'elle eût dépassé les premières floraisons de la jeunesse, il n'avait rien vu de si accompli ; mais cette vue ne lui rappelant d'autres souvenirs que ceux de la veille et l'évanouissement de Léonora, il répondit au sens même de la demande qui lui était faite :

— Je ne vous connais pas !

— Eh bien ! moi je vous connais, don Francesco Ximénès de Texada, qui êtes chevalier de Malte, dignitaire et grand

croix de l'Ordre, bailli capitulaire ou bailli conventuel, qui êtes sénéchal et grand turcopolier, que sais-je encore? qui êtes grand prieur de Navarre, et qui voulez être Grand Maître! Je vous connais, vous qui ne rêvez déjà qu'à vos droits de prince souverain de Malte et de Goze; à votre autorité absolue et sans bornes sur les chevaliers de l'Ordre et sur les sujets de l'île; à vos ambassadeurs auprès du saint-père, et du roi de France et du roi catholique; aux félicitations qui vont vous venir de la part des monarques; à l'envoi de quelque glaive béni, ce présent des papes au nouveau Grand Maître; à vos armoiries qui seront écartelées de la croix blanche de l'Ordre en champ rouge, comme l'étendard de Saint-Jean; à votre nom qui sera connu de toute la chrétienté; à votre gloire de votre vivant, et après tout cela à votre gloire dans la mort, sous quel-

que magnifique mausolée de la grande église prieurale !

— Madame ! — fit Ximénès, trouvant dans les intonations de cette voix, maintenant élevée, comme un timbre où résonnait quelque souvenir de son existence passée, confuse et incertaine, — madame, si vous me connaissiez !....

— Je vous connais, vous dis-je ; ne m'interrompez pas ! — J'ai mon droit d'être ici, je pense, et de parler tout haut dans cette maison !—Je vous connais jusque dans votre cœur, où jamais il n'y a eu de place que pour l'ambition, cette idole qui vous a tout fait renier, —vous, qui, dans votre soif du pouvoir que vous vouliez saisir un jour, avez fait un serment parjure et menti à Dieu pour entrer dans l'Ordre ; qui vous

êtes parjuré et qui avez menti à chaque nouvelle dignité dont vous vous empariez comme d'une proie; qui voulez mentir une fois de plus et vous parjurer encore pour le serment du magistère, demain, aujourd'hui, que sais-je, moi? à l'occasion, à l'heure voulue!.... Mais vous ne le ferez pas cette fois, Ximénès, car je suis ici, m'entendez-vous? Et je vais m'en aller dans le chapitre et dans le conseil, et je leur dirai à tous, en pleine assemblée : « Saisissez-vous de ce chevalier, conduisez-le sur la place du Palais, et décapitez-le, ainsi qu'il fut fait à Jean de Fonséca, pour vol et pour assassinat, sous le Grand Maître Antoine de Paule! car celui-ci, m'entendez-vous? est plus infâme qu'un voleur et qu'un assassin : il a insulté l'Ordre entier et Dieu, tout le premier; il est un vivant blasphème et votre honte ici depuis quinze

ans; il est marié, lui religieux; il est traître et déloyal, lui chevalier; il est criminel de lèse-majesté, lui sénéchal de l'Ordre, contre la majesté de l'Ordre! Prenez-le, vous dis-je, et décapitez-le! car moi qui suis ici, m'entendez-vous? et qui vous parle, messeigneurs, je suis la femme qu'il a épousée; et moi qui suis mariée à cet homme, j'en ai eu un enfant qu'il m'a volé après m'avoir abandonnée! »

— Madame! s'écria Ximénès, épouvanté, hors de lui, madame, qui êtes-vous, que voulez-vous, que dites-vous? Pour Dieu, madame, parlez bas, parlez plus bas! Savez-vous ce que sont vos paroles, savez-vous qu'elles renversent et qu'elles brûlent, qu'elles tuent sans miséricorde et qu'on a pu les entendre, là, dehors, dans l'autre chambre? Madame, au nom de Dieu, parlez plus bas!

— Mes paroles, monsieur! on les entendra bien autre part qu'ici, et elles auront de l'écho, je vous le jure, un écho qui vous sera fatal. Ah! l'Ordre entier, croyez-moi, va me rendre grâce de lui avoir épargné sur sa tête cette couronne d'infamie qu'il allait y poser. C'est Dieu qui m'a menée dans Malte, je sentais une force invincible qui m'y poussait. Oh! je vais être vengée!

— Vengée de quoi, madame?

Car alors Ximénès se souvenait, et dans cette femme si développée dans sa beauté, si imposante de regard, de parole, de port, il avait reconnu la jeune fille si frêle il y avait seize ans, si languissante alors, si candide dans ses timidités, si faible qu'elle semblait un souffle.

— Vengée de quoi? Je fus éloigné de vous par ma famille, et plus tard on m'écrivit que vous étiez morte. Sur mon honneur, Léonora, je vous ai cru morte, et je vous ai pleurée dans la sincérité de mon cœur.

— Vous, pleurer, Ximénès? Oh! merci de vos larmes, je n'en veux pas et je n'y crois pas. Mais avez-vous pensé une seule fois que j'ai pleuré, moi, dans ce couvent où vous m'aviez fait jeter en disant que j'étais folle? que j'ai pleuré pour mon enfant, que je l'ai redemandé aux hommes, aux pierres, à ces murs contre lesquels j'étais liée, et qu'on ne me l'a pas rendu? que j'ai pleuré pendant quinze ans de ces larmes qui retombent dans le cœur? que j'ai pleuré pour ma fille, que vous avez et que vous allez me rendre? — car je me la ferai rendre!

Ximénès, après la vive réponse qu'il venait de jeter comme le cri d'un homme frappé de la foudre, n'entendait plus. Que lui importaient désormais les plaintes de Léonora, qu'elle eût souffert ou qu'elle eût pleuré? Un fait était devant lui : cette femme était vivante, il était marié; marié, lui grand prieur de l'Ordre, — le magistère lui échappait!

XI.

Il était comme celui qui faisant un rêve imagine qu'il tombe dans des précipices ; il éprouvait le sentiment d'une chute immense. Toute cette haute montagne de ses espérances et de ses efforts croulait sous lui, le sol s'était ouvert sous

ses pieds, la terre lui manquait; il était au fond d'un abîme d'où il n'osait regarder en haut pour y retrouver sa vie passée, cette vie de devoirs si rigoureusement accomplis, cette estime des autres et de lui-même, cette clarté du moment qui précédait, et qui lui semblait maintenant perdue à une distance infinie, comme celle d'un autre monde heureux. Déchu qu'il se sentait, il était misérable et dépouillé dans cette réalité toute refroidie de malheur autour de lui, à cette lueur qui l'éclairait et qui n'était plus celle du jour!

— Vous m'avez enlevé ma fille, répétait Léonora, je veux que vous me rendiez ma fille, je veux ma fille!

Ximénès ne sortit pas de sa stupeur, il ne regarda ni ne parut sentir; ses lèvres

seulement s'ouvrirent machinalement, et ces trois mots en tombèrent :

— Votre fille est morte!

— Ma fille? morte, dites-vous? morte! Oh! non; oh! ce n'est pas vrai; oh! non, vous mentez encore une fois, n'est-ce pas? dites-le, oh! dites que vous mentez!

Puis elle reprit :

— Non, non, elle n'est pas morte! Le jour quand je pense à elle, j'ai quelque chose de vivant en moi; et la nuit quand je la vois, elle est vivante et elle me sourit. Tenez, j'en suis sûre! — j'ai un instinct qui me le dit; oh! je l'aime tant! Vous, je ne vous aimais pas. Quand on m'a dit que vous étiez mort, je l'ai cru.

Mais elle, oh! non, elle n'est pas morte! Vous le diriez encore que je ne vous croirais pas!

Ximénès était immobile.

— Tenez, continuait Léonora, vous devriez parler! Je vous ai maudit et je veux me venger; je veux un théâtre éclatant, cette île au milieu de la mer, les regards du monde entier, une vengeance qui fasse du bruit comme celle du ciel! — Mais si ma fille était là, là devant moi, et si c'était vous qui me la rendiez ma fille, eh bien! je ne sais pas ce que je ferais.

En ce moment les cloches de l'église prieurale violemment ébranlées s'arrêtèrent subitement. Un coup de canon tiré du fort Saint-Elme résonna sur toute la

ville et fut suivi d'un immense silence : Manuel Pinto venait d'expirer.

— Ah! fit Ximénès en sortant de sa stupeur et se levant, les bras étendus, ah! c'est fini!

Il s'affaissa et se releva.

— Madame, il faut que je me rende au chapitre. Madame, il faut que je me rende au conseil! Pour Dieu! madame, ne parlez pas, ne dites rien, — rien de ceci, pas un mot! Vous et moi! personne ne sait rien!

Et comme s'il eût compris par une intuition subite toutes les paroles qu'avait dites Léonora et qu'il n'avait pas entendues, il ajouta :

— Et je vous rendrai votre fille!

— Ma fille! Oh! mon Dieu, je vous remercie! Ma fille! elle est vivante! Mon Dieu, mon Dieu, je la reverrai donc! Oh! je ne me trompais donc pas! Mon Dieu, je vous remercie!

Et la mère se jetait à genoux. Puis revenant à Ximénès :

— Pourquoi donc me disiez-vous qu'elle était morte? Je savais bien, moi, qu'elle était vivante! Mais, tenez, quand mon âme me parlait, je me croyais, moi! Maintenant que vous me le dites, vous, je ne vous crois pas! Par quoi jurez-vous qu'elle est en vie? par quoi jurez-vous que vous me la rendrez?

Ximénès regardait cette femme, cette femme devant ses pieds, qui était un obstacle, un péril, une mort pour lui, dans ce moment enfin venu, si longtemps attendu, dans ce moment extrême! Ils étaient seuls, personne n'avait entendu la chose : — elle et lui. — Peut-être une tentation horrible, mais impossible, vint-elle lui traverser l'esprit. — Un éclair de rage sortit de ses yeux :

— Et vous, répondit-il, par quoi me jurez-vous que vous vous tairez, que vous vous tairez maintenant et toujours?

Léonora le regarda fièrement :

— Par mes souffrances de mère, par ma haine contre vous, par la vie de ma fille!

— Et moi, dit Ximénès en sortant, par ma croix de Grand Maître!

LIVRE VI.

L'amitié est une âme qui habite deux corps, un cœur qui habite deux âmes. (ARISTOTE.)

XII.

Le prêtre Mannarino, après l'entretien qu'il avait eu la veille avec le baron Sceberras, s'était retiré dans la petite maison qu'il habitait auprès de son église de San-Publio, située dans cette partie de la ville qu'on appelle la Florianne.

C'est une vaste citadelle qui se trouve de ce côté où la capitale de Malte s'avançant en promontoire entre ses deux ports, et défendue sur tous les autres points par la mer et ses incroyables fortifications, eût été accessible du côté de la campagne. A cet endroit le roc a été taillé à pic; d'immenses tranchées ont été faites; d'énormes remparts trois fois repliés sur eux-mêmes ont été construits; et tout ce que l'art de la défense a pu inventer, tout ce qui jamais a porté le nom de bastions, de forts, de redoutes, de cavaliers, de demi-lunes, de fossés et de retranchemens a été mis en œuvre de la manière la plus formidable. — Et puis, comme si ce n'était pas assez, et par-delà ces travaux, en face de la grande porte Maëstrale, on a jeté devant ce front de la ville et sur toute la longueur une autre ville qui la protége, tri-

plement défendue elle-même en avant de la triple défense, vaste citadelle qui renferme des esplanades, des maisons, des rues, des magasins, des forts et des églises, et qu'on appelle la Florianne.

Comme on ne peut y pénétrer du côté de la ville que par la porte Maëstrale, et du côté de la campagne par des portes ouvertes les matins, fermées tous les soirs et gardées sur le pied de guerre, elle se trouve le passage obligé et la seule voie de communication entre la ville et la campagne de l'île. — Cette partie n'est fréquentée qu'aux premières heures du jour pour les approvisionnemens du dehors, et le soir au moment où les gens qui sont venus de l'intérieur travailler dans la ville se retirent dans leurs foyers. A l'exception de ces deux instans de la journée, la Florianne est ordinairement solitaire.

Gaëtano Mannarino y était le curé de San-Publio, la principale église : soit qu'il eût été ainsi placé par le hasard, soit que ce fût un effet de la volonté réfléchie de monseigneur Pellerano, alors évêque de l'île, et du parti des mécontens, comme tout son clergé, indépendant qu'il se regardait de l'Ordre, et prétendant ne relever pour sa nomination que du roi des Deux-Siciles.

Quoi qu'il en fût, le curé de San-Publio était merveilleusement à son lieu pour ses intelligences avec ceux de la campagne, puisqu'il se trouvait ainsi sur la route de leur passage journalier.

Mannarino était un homme de mœurs simples et d'habitudes douces, sans motifs d'ambition aucune ni de ressentimens

personnels; c'était un saint prêtre que dans ces circonstances le zèle religieux avait égaré hors de ses devoirs en l'entraînant à la rébellion. Mais quand il laissait en dehors cette grande préoccupation qu'il avait et des droits du clergé méconnus, et de la religion offensée par la spoliation du revenu des églises, et des pernicieuses influences que les mœurs relâchées des chevaliers exerçaient sur les mœurs de l'île, et de leur despotisme sur tous; quand il rentrait en lui-même, quittant les pensées du prêtre pour se retrouver seul avec son cœur, c'était le plus vertueux, le plus sûr, le meilleur et le plus aimant des hommes.

Il était du plus pur sang maltais, car son père avait été gentilhomme et baron de l'île, comme les Sceberras, les Montpalao, les

Ciantar et tant d'autres de la meilleure noblesse. Il était demeuré orphelin après l'enfance, sans entourage de famille, et n'ayant pour tout parent au monde qu'un plus jeune frère. Celui-ci était né du second mariage de son père avec la fille d'un gentilhomme écossais de la suite des derniers Stuarts, venue de Rome à Malte au temps du dernier exil, mariée dans l'île par un de ces hasards que le rapprochement de destinées si lointaines fait attribuer à des desseins célestes, — morte aussi elle depuis longtemps.

Ce frère était tout ce qui lui restait. Il y avait eu chez Mannarino dévouement et protection pour élever l'enfance de Giuseppe. Cette différence des mères avait donné à l'affection du prêtre quelque chose de plus tendre que l'ordinaire amitié fraternelle : il y avait

eu plus de libre arbitre dans ses sentimens pour ce jeune frère, et il avait pris pour lui quelque chose de l'amour d'une mère.

Si loin qu'il vînt à reporter sa pensée dans l'oubli de ses vagues années de jeunesse et des impressions premières, c'était sa tendresse pour son frère enfant qu'il retrouvait. Puis quand arriva le moment où, libre encore de ses vœux ecclésiastiques, il sentit son cœur s'amollir d'amour et s'attrister en lui, il purifia tous les bruissemens de l'âme et les troubles qui s'élevaient autour de cette époque, maintenant devenue confuse et moins perceptible, en une sainte amitié permise.

Plus tard, quand il fut prêtre, il y eut tels chants dans l'église, mêlés aux vapeurs de l'encens et à la fraîche senteur des fleurs

pendant les octaves de la Fête-Dieu; — ou bien au dehors, les soirs des jours d'été, dans la campagne solitaire, telles influences dans les chaudes brises de l'air s'élevant avec l'odeur des eaux et de la récolte mûre dans les lointains casaux de l'île, — qui lui portèrent au cœur d'indéfinissables tristesses : il en demandait pardon à Dieu et de l'amère volupté qu'il y trouvait, et elles s'effaçaient à la présence aimée du jeune frère.

A cette époque, Giuseppe pouvait avoir dépassé sa dix-huitième année, et il était toute la vie du prêtre, sa joie dans la maison, sa préoccupation au dehors, son lien avec le monde, son attache à cette terre, sa pensée partout, excepté dans le lieu saint, et bien souvent encore il y priait Dieu pour lui.

Ils vivaient tous deux ensemble dans leur

petite maison de la Florianne, n'ayant pour serviteurs que la vieille femme qui les avait élevés. Le prêtre était comme la pensée de cette demeure, Giuseppe le bruit et la vie, la vieille femme la providence soigneuse. Heureux ainsi, si les affaires du dehors ne fussent pas venues troubler leurs jours!

XIII.

Le coup de canon qui avait retenti sur toute la ville, en signal de la mort du Grand Maître, et qui avait produit sur Ximénès l'effet d'une commotion électrique, quand il fut entendu par les deux frères, en ce moment assis ensemble pour le premier repas

du jour, et quoiqu'il fût depuis si longtemps prévu, eut pour eux un contre-coup d'émotion et de surprise.

— Giuseppe, dit le prêtre en se levant, ceci est la fin d'une longue vie, dont Dieu entendra le compte. Que cette âme soit en paix! — Mais allez-vous-en par la ville, mon frère, tâchez de voir Sceberras, de Piro, Scerri ou quelque autre; sachez ce que vont faire ceux de l'Ordre, et venez me tout dire. Ah! Giuseppe, j'oubliais! mettez votre habit de deuil, car les chevaliers pourraient vous insulter. Mon Dieu, qu'il ne vous arrive aucun malheur! Soyez prudent par la ville, Giuseppe : elle sera pleine de trouble aujourd'hui. N'y demeurez pas longtemps, et songez que je vous attends!

— Mon frère, si un chevalier m'insul-

tait, je lui répondrais, je vous le jure! — Mais je lui répondrais à l'instant même et sur la place même, fût-ce devant l'église de Saint-Jean! Je n'accepterais pas leurs rendez-vous d'honneur, non, croyez-le bien : les rendez-vous qu'ils nous donnent sont des guet-apens!

— Vous faites toujours allusion, Giuseppe, à ce malheureux Martinez qu'un chevalier insulta d'une manière sanglante.....

— Eh bien! oui, mon frère, et qui ayant demandé réparation et s'en étant allé au rendez-vous, y trouva six chevaliers armés, non pas de l'épée comme des gentilshommes qu'ils se disent, mais de bâtons, sous lesquels il tomba.

— C'est vrai, Giuseppe, et Martinez en

est mort! Mais Dieu a ses desseins, mon frère, et cet acte a servi les nôtres en décidant la noblesse pour notre sainte cause.

— Oui, mon frère, Martinez était noble, et je le suis aussi, moi! Je le suis autant et plus anciennement peut-être que pas un de ces nobles si méprisans à notre égard, venus dans notre île de leurs royaumes d'Europe! Mais par l'épée de mon père que vous m'avez donnée, je vous jure que s'ils m'insultaient, je ne leur donnerais pas le loisir d'aller querir leurs indignes armes.

— Giuseppe, vous êtes un enfant! Vous me faites trembler en parlant ainsi! Je vous ai donné une épée, c'est vrai, et vous avez appris à vous en servir comme il convient à un gentilhomme; mais ce n'est pas une raison pour parler, ainsi que vous le faites,

en spadassin. Si vous vous emportez ainsi, comment voulez-vous qu'on vous confie quelque chose de sérieux ? comment servirez-vous nos projets?

Ces mots semblèrent calmer Giuseppe, qui, s'étant vêtu de deuil, sortit de la maison et se dirigea du côté de la ville.

Le prêtre le suivit du regard tant qu'il put l'apercevoir. — Une secrète satisfaction se peignait en lui à mesure qu'il contemplait, s'éloignant, l'élégante tournure du jeune homme. Dans cette île, si voisine des peuplades arabes que le dialecte y est le même, les proportions de la taille semblent prendre quelque chose de la souplesse du désert.

« Giuseppe, pensait Mammarino, n'est plus

enfant : la jeunesse, sous notre soleil, est un arbre aux fruits délicieux qui se hâte bien vite à fleurir ! Les années viennent-elles donc si rapides ! Comme il a déjà du feu dans le regard, comme son cœur est ardent ! Mon Dieu, que sa jeunesse soit heureuse ! — Et voilà donc ceux qu'ils veulent traiter en esclaves ! ceux à qui ces chevaliers dénient une noblesse que Charles-Quint reconnaissait ; disant, eux, qu'ils sont trop haut placés pour apercevoir des distinctions entre leurs sujets de Malte ! Voilà ceux qu'ils veulent outrager impunément dans leurs sœurs et dans leurs familles, et puis qu'ils font périr sous les coups, s'ils demandent réparation : — vassaux, disent-ils, qui se révoltent ! — Oh ! oui, mon Dieu, vous avez vos desseins, et la réhabilitation est proche ! »

En parlant ainsi, Mannarino se laissait

entraîner par l'aveuglement de la passion.

Sans doute, comme dans tout gouvernement aristocratique et militaire, il dut y avoir pendant la domination de l'Ordre et de la part de quelques-uns de ses membres des actes de hauteur et de violence; mais autrement chaque famille maltaise, rattachant à quelque chevalier ses intérêts et ses relations, savait s'en faire un ami et au besoin un protecteur.

Sans doute l'autorité des Grands Maîtres était illimitée, puisqu'ils avaient sur leurs sujets le droit de vie et de mort; elle était excessive, puisqu'ils pouvaient intervenir au civil, suspendre le cours des lois, changer les arrêts des tribunaux, casser les juges et les jugemens : mais cette autorité, en apparence si arbitraire, était, au milieu de ce

petit peuple, contemplée de si près par tant de regards qu'elle se montrait bien plutôt paternelle que tyrannique.

XIV.

Et puis quelle reconnaissance ce peuple de Malte ne devait-il pas à l'Ordre, qui avait fait une nation à part de ce qui n'était qu'une petite dépendance d'une vice-royauté voisine et un imperceptible point de l'empire de Charles-Quint; de cette île

aux destinées variables, anciennement possédée, suivant les traditions, par un prince africain nommé Battus; par les Carthaginois, qui s'en emparèrent; par les Romains, qui pendant les guerres de Sicile en chassèrent les Carthaginois; par les Arabes, qui vers la décadence de l'empire et le neuvième siècle, en devinrent les maîtres; par Roger le Normand, qui la conquit sur les Maures et qui l'attacha depuis à la Sicile, dont elle avait jusque-là suivi les diverses fortunes!

Quelle reconnaissance à ces chevaliers qui l'avaient tirée de son obscurité pour lui faire un nom glorieux, qui l'avaient grandie de toute leur renommée, qui l'avaient fait sortir de sa pauvreté stérile pour la rendre riche et florissante!

Qu'était-ce en effet que l'île de Malte,

quand Charles-Quint l'offrit au grand maître Villiers de L'Ile-Adam pour qu'elle devint le chef-d'Ordre? — Si peu de chose, suivant l'expression des commissaires envoyés pour la visiter, qu'elle ne valait pas le parchemin qu'on allait employer à faire l'acte de donation.

Le Grand Maître hésita sept années avant de l'accepter, et quand les chevaliers y furent enfin venus, découragés de tout ce qu'ils voyaient et ne pouvant s'y accoutumer, ils continuèrent toujours à tourner leurs regards et leurs espérances du côté de Rhodes, sujet de tant de regrets; jusqu'à ce que leur sang ayant, sous l'autre héroïque Grand Maître, Jean de La Valette, consacré dans le siége qu'ils soutinrent contre les Turcs chaque pierre du rocher, ils regardèrent l'île comme une patrie où

leur gloire nouvelle les attachait, et ils y fixèrent leur résidence.

Pour comprendre le peu d'importance du cadeau de l'empereur, il faut savoir ce qu'était au moment de cette offre la situation de l'Ordre et du Grand Maître qui la refusait. C'était celui qui, renfermé dans Rhodes avec six cents chevaliers et quelques troupes, avait soutenu pendant six mois les attaques d'une armée de deux cent mille Turcs commandés par le sultan lui-même, non point un sultan de sérail, mais le grand Soliman, qui revenait de conquérir Belgrade et de porter jusqu'aux frontières de Hongrie la terreur de son nom; — c'était ce Grand Maître qui, au milieu de toutes les fortifications ruinées et quand la ville ne fut plus qu'un monceau de pierres et de terre, sans poudre ni munitions qui lui

restassent, avait cependant réduit les ennemis à lui offrir une capitulation, tant ils redoutaient encore des hommes qui n'étaient plus défendus que par le souvenir de leur courage!

Villiers de L'Ile-Adam avait été abandonné par tous les princes chrétiens: par la république de Venise, qui, ayant dans le port de Candie plus de soixante galères, avait vu prendre Rhodes sous ses yeux, sans oser y jeter le moindre secours; par le pape Adrien, qui, au lieu d'envoyer ses forces en croisade contre les Turcs, s'occupait avec l'empereur, le duc de Milan et le roi d'Angleterre d'une ligue contre le roi de France; par le roi catholique, qui était Charles-Quint, l'empereur, et qui se souciait moins de ce qui regardait le catholicisme que de ce qui touchait aux intérêts de sa couronne.

Il avait été trahi par la mer, dont les tempêtes avaient détruit les navires que les chevaliers des différentes langues avaient armés dans les ports d'Espagne, de Sicile et d'Italie. Il n'y avait eu que le roi très-chrétien qui, avant que d'aller briser son épée à Pavie, et quoiqu'il fût alors attaqué de tous côtés, avait envoyé l'ordre à André Doria, son général des galères, d'en mettre en mer au secours de Rhodes trois des mieux armées; elles étaient sorties du port de Marseille avec trois cents chevaliers des langues de France et huit cents hommes de guerre, mais la même tempête qui avait été si funeste aux autres vaisseaux de la religion avait dispersé ce secours.

L'Ile-Adam, protégé par l'admiration et le respect des vainqueurs, s'était embarqué avec le reste de ses chevaliers. Il était suivi

de plus de quatre mille Rhodiens, qui, s'attachant à la fortune de leurs anciens maîtres, fuyaient la domination des Turcs et quittaient leur patrie. — C'était une flotte de cinquante navires, soit galères, felouques, galéotes et brigantins. Le Grand Maître, les commandeurs, les chevaliers blessés étaient montés sur la grande caraque qu'on appelait le vaisseau *le Saint-Jean*. Ils abandonnaient un état puissant et souverain, le séjour fixe et indépendant de la religion, le centre et comme le lien qui réunissait dans le même lieu et sous la même autorité, un si grand nombre de chevaliers de nations différentes, Rhodes, — leur île, — où l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem régnait avec tant de gloire, depuis près de deux cent vingt ans *.

* 1523

Après mille dangers et mille retards, le Grand Maître avait abordé en Candie, puis à Cérigo; et pour moins risquer avec les petits navires remplis de tout ce peuple, naviguant terre à terre, non sans des lenteurs et des difficultés extrêmes, il était entré dans le port de Gallipoli, puis dans celui de Messine; enfin, après quelque temps de repos, il avait cotoyé le Latium, et comme autrefois le pieux Enée, portant sur ses vaisseaux les destinées et la fortune des siens, il était arrivé à l'embouchure du Tibre.

Alors avait commencé de sa part, auprès du pape, de l'empereur, du roi d'Angleterre et du roi de France, une suite de démarches et de longs voyages, dont la constance du courageux vieillard ne s'était pas rebutée. Il était allé successivement leur de-

mander leur assistance et leur appui; car ce qu'il voulait toujours, c'était s'en aller reconquérir son île. Mais tandis que le pape donnait à Viterbe un lieu d'asile à la colonie chevaleresque, et que le Grand Maître parcourait les États chrétiens, il arrivait que les rois d'Angleterre et de Portugal, au lieu des secours attendus, saisissaient dans leurs États les revenus de l'Ordre, sous prétexte qu'il manquait au but de son institution en n'armant plus de vaisseaux en guerre contre les infidèles. D'un autre côté la plupart des chevaliers, se trouvant sans revenus, faisaient dessein de retourner chacun dans leur patrie et de chercher auprès de leurs souverains une meilleure condition. —L'Ordre ainsi dépouillé et disséminé, privé d'un état indépendant et d'une résidence fixe, allait insensiblement s'anéantir et s'effacer.

XV.

Ce fut alors que l'empereur, dans le but de s'affranchir des garnisons considérables qu'il était obligé d'entretenir dans ces parages et de mettre à couvert de l'attaque des Turcs, sous la sauvegarde des chevaliers, les côtes de Sicile et d'Italie, fit offrir de

nouveau au Grand Maître les îles de Malte et de Goze en inféodation, et que celui-ci, perdant chaque espoir tour à tour entrevu de rentrer dans Rhodes ou de fixer son siége en quelque autre point, à Cérigo qui était à Venise, à Suda dans l'île de Candie, ou à Modon dans la Morée, hésita cependant encore devant l'offre et les conditions qui lui étaient faites.

Il avait envoyé huit commissaires à Malte (11) qui s'en étaient revenus disant que cette île n'était autre chose qu'un rocher de six à sept lieues de longueur sur quatre ou cinq de largeur et d'environ vingt lieues de circuit; qu'on ne trouvait au plus sur sa superficie que trois ou quatre pieds d'une terre calcaire peu favorable à la culture du blé; qu'à l'exception de quelques fontaines situées dans le fond de l'île, on y manquait

d'eau vive; qu'elle était dépourvue de bois; que la capitale, appelée la Cité-Notable, était située au milieu de cette île, sur un rocher escarpé, sans autres fortifications que de simples murailles et quelques tours élevées sur les portes; qu'elle n'avait au plus que treize cents pas de circonférence. Ils ajoutèrent qu'environ douze mille habitans, hommes, femmes et enfans, pauvres et misérables à cause de la stérilité du terroir, étaient dispersés dans différens villages.

Cependant la commodité de deux ports dont ils avaient parlé, et qui n'étaient, disaient-ils, séparés que par un promontoire; les conditions adoucies de l'inféodation qui réduisirent tout hommage et toute redevance à l'envoi d'un faucon que le vice-roi de Sicile devait recevoir en main chaque année, comme signe de la suzeraineté du

roi son maître, ces motifs et surtout la force des circonstances, déterminèrent enfin le Grand Maître à accepter la donation.

Ingrats Maltais, plaignez-vous donc!

Voici que ces chevaliers sont venus, et depuis plus de deux siècles que les tributs payés par les commanderies de tous les prieurés de terre ferme sont dirigés vers le nouveau siége de la Religion, une pluie d'or n'a cessé de féconder le rocher. — C'est La Valette qui fonde et qui bâtit sur ce promontoire entre les deux ports une ville magnifique, nouvelle capitale qui porte son nom; c'est Hugues de Verdalle qui étend jusqu'à l'île de Goze les fortifications entreprises à Malte, et chaque Grand Maître qui vient ajoute de sa fortune une nouvelle pièce à l'armure des îles. Il n'est

pas jusqu'aux simples commandeurs qui bâtissent de leurs deniers des citadelles. Bientôt une ceinture de tours fortifiées, le long des côtes, défend les habitans contre les incursions des pirates; le bourg, au pied du château Sant-Angelo, où L'Ile-Adam put à peine trouver une maison pour se loger, devient une autre ville et se nomme la cité Vittoriosa; l'île de la Sangle a été fortifiée par le prince de ce nom; le fort Ricasoli (12) et le fort Manoël s'élèveront. — Cependant les Grands Maîtres se succèdent; celui-ci fonde des hôpitaux, celui-là une université, un autre élève des églises; Perellos et Cotoner d'abord établissent des magasins qui entretiennent l'abondance; Alof de Vignacourt fait jaillir l'eau du rocher et la conduit jusqu'à la nouvelle capitale par une suite d'aqueducs, ouvrage digne des Romains. — Puis sous Lascaris-Castelard,

voilà que Malte, si longtemps vassale, devient suzeraine à son tour, et qu'elle achète dans les mers d'Amérique la seigneurie d'une autre île, celle de Saint-Cristophe (13), avec des terres, des esclaves noirs, des dépendances et des habitations.

Oh! les beaux temps alors de la Religion de Malte! quelles rudes attaques aux vaisseaux des infidèles, et quels grands hommes de mer que ces généraux des galères de l'Ordre, depuis le bailli de Langon et Hector de Latour-Maubourg, qui combat avec Morosini et meurt devant Coron, jusqu'à Gozon, Chabrillan, Guimeran, le commandeur de Romégas et Strozzi, le grand prieur de Capoue, qui gagnait des batailles avec André Doria! Quelle terreur de leurs armes parmi les villes barbaresques de la côte africaine! que de galères patron-

nes et capitanes prises aux Turcs par tout l'Archipel, dans l'Adriatique, jusqu'aux embouchures du Nil, et traînées à la suite! que de rentrées victorieuses au port, que d'esclaves mis à la chaîne, quel riche butin pour le trésor! Malte n'envie plus rien ni à la splendeur ni à la gloire de Rhodes: toute l'Europe a les yeux vers ce point maintenant illustre de la mer.

Tandis que la Méditerranée devient sa tributaire, les richesses y affluent de tous les royaumes catholiques. Ce sont des années d'incroyable abondance après tant d'années stériles; c'est une récolte de blé maintenant suffisante pour le tiers de la consommation; c'est une récolte de coton de cent vingt mille livres; c'est une population de cent mille âmes pour les deux îles: la fertilisation produite sur la pierre! Au

dedans de florissans villages s'élèvent dont quelques-uns prendront le nom de cité ; au dehors le commerce des sujets de Malte est prospère sous la bannière de l'Ordre. Enfin jusqu'au temps de Ximénès, contre lequel on conspire aujourd'hui, après le règne du splendide Manoël de Vilhena, après celui du religieux Despuig, après les années du prodigue et magnifique Portugais Manuel Pinto, ce n'est qu'une longue suite de continuels bienfaits.

Maltais ingrats, si Dieu fit sortir votre rocher de la mer, c'est l'Ordre de Saint-Jean qui a fait votre île ce qu'elle est, et c'est de vos chevaliers, ne l'oubliez pas, que vous tenez, avant tout, l'eau et le pain qui vous manquaient, les deux élémens de la nourriture de l'homme!

Mais, nous l'avons dit, Mannarino, le chef

de ces mécontens qui conspiraient contre l'Ordre, était un saint prêtre, et s'il s'était laissé aller aux murmures et à la révolte, c'était sans réflexion du passé, sans prévoyance de l'avenir et par un excès malentendu de zèle ecclésiastique.

XVI.

Cependant le Conseil s'était assemblé en toute hâte pour les mesures à prendre dans l'interrègne de trois jours qui allait s'écouler avant l'élection. Il avait confié le soin des dispositions nécessaires aux deux baillis de Tigné et Bisurci; il avait

en même temps nommé pour lieutenant du magistère, afin que la religion ne demeurât pas sans chef, Giambattista Affitti, grand prieur de la langue d'Italie.

Maintenant les noms de ces baillis et de ces grands dignitaires ne représentent plus aucuns souvenirs, mais dans ce moment ils avaient une signification bien importante, en ce qu'à chacun d'eux et suivant les nuances de parti qu'ils avaient prises, se rattachait une expression qui faisait préjuger de l'influence dominant dans le conseil pour l'élection du nouveau prince.

Telles furent les nouvelles qui revinrent à Mannarino.....

Le second jour, le sceau du Grand Maître défunt fut rompu, car les armoiries parti-

culières de chaque prince devenaient pendant son règne celles de l'Ordre et ne survivaient pas; on exposa le corps dans la grande salle du palais sur un magnifique catafalque, ayant à sa droite une armure complète, peut-être en symbole de ce vœu de guerre perpétuelle aux infidèles, qui n'avait pas de trève même dans la mort. Sur le soir on en fit les obsèques avec toutes les pompes et les solennités qui devaient accompagner la majesté souveraine, car le lendemain, le troisième jour arrivant, il fallait qu'on procédât à l'élection du Maître. Ainsi l'ordonnaient les statuts. Ils n'avaient pas voulu qu'on différât davantage un choix de cette importance, sans doute pour couper pied aux brigues et aux divisions, mais aussi pour éviter certaines prétentions de la cour de Rome, où c'était une maxime que tant que la vacance était ou-

verte, le pape avait droit de prévention à la nomination des Grands Maîtres.

Pendant ces deux journées, toutes les nouvelles et les émotions du dehors eurent un écho et leur retentissement dans la tranquille maison du curé de San-Publio.

Une fois Giuseppe s'en revint annonçant à son frère qu'il y avait eu du bonheur dans l'ajournement de leur entreprise; car l'avis était parvenu au Conseil qu'un coup de main devait être dirigé contre les chevaliers pendant qu'ils seraient tous réunis en conclave d'élection dans l'église de Saint-Jean.

Ce n'est pas que les chevaliers s'inquiétassent le moins du monde des bonnes ou

mauvaises dispositions de ceux de l'île. Ils savaient bien que du temps de Cavalcabo, des mécontens s'étaient réunis de nuit sur l'esplanade de la Florianne, sous prétexte d'un vœu ou d'une procession à faire dans l'église de San-Publio, et que des dispositions hostiles s'étaient manifestées; ils savaient même que le curé Mannarino les avait excitées par sa parole. Mais s'ils eurent alors quelques craintes qui les engagèrent à fermer incontinent la porte Maëstrale, à redoubler les sentinelles de ce côté et à se mettre en mesure de surveillance, elles furent bien vite oubliées pour l'habituel dédain quand les vigies, placées au haut des rochers de l'île de Goze, virent au loin l'escadre russe, déconcertée par la présence des vaisseaux français, faire voile sur le cap de San-Démétrius et s'éloigner.

Cependant, que la nouvelle d'un avis alors donné au Conseil fût vraie ou qu'elle fût fausse, qu'on s'en fût occupé ou qu'on l'eût méprisée, toujours est-il que des mesures extraordinaires de précaution furent employées durant l'interrègne, que les portes de la ville restèrent fermées pendant les deux derniers jours, que les soldats des vaisseaux et des galères en furent retirés pour venir en renfort à ceux de l'intérieur, et que les deux compagnies des gardes du Grand Maître mort furent placées aux portes de l'église prieurale pendant toute la durée du conclave.

Quand Giuseppe parlait au prêtre de leur commun projet, et ils en parlaient souvent, il y avait un sujet vers lequel, avec mille détours, il se plaisait à revenir : il ne s'occupait jamais, comme Mannarino, du

dessein de renverser le gouvernement des chevaliers pour mettre à la place un gouvernement ecclésiastique, ayant pour chef quelque légat relevant du métropolitain, sous la protection naturelle du roi des Deux-Siciles; ce qu'il voulait, lui, c'était amener les chevaliers à reconnaître qu'il y avait dans l'île des gens de cœur qui les valaient et des gentilshommes qui pouvaient marcher leurs pairs.

— N'est-ce pas, mon frère, disait-il souvent, ceux de Malte pourront alors être reçus dans l'Ordre et ne seront plus, seuls de tous les catholiques (14), exclus de cette faveur? N'est-ce pas que nous ferons établir, et quel grand honneur ne serait-ce pas, une huitième langue, qui serait appelée la langue de Malte? qu'alors ceux de l'île qui feraient, comme gentilshommes de nom

et d'armes, leurs preuves de huit quartiers nobles et de bon lignage, sans mélange à l'origine et dans les ancêtres, ainsi qu'il s'en fait enquête pour ceux d'Espagne, de sang juif ou mahométan ; n'est-ce pas que ceux-là pourraient entrer dans la religion ? et que les autres qui ne feraient pas de vœux, mon frère, pourraient prétendre à épouser des sœurs ou des nièces de chevaliers, et même à s'allier aux familles des seigneurs de la Grande-Croix ?

Et comme la réponse de son frère ne venait jamais qu'avec l'expression d'un doute, Giuseppe demeurait longtemps pensif, et Mannarino, le simple prêtre, ne se demandait pas ce qu'il y avait dans ce jeune cœur.

Hélas ! c'est que depuis la dernière fête

de San-Publio, alors passée depuis six mois, Giuseppe avait dans l'âme une image de jeune fille qui était apparue cette fois seulement dans l'église de la Florianne; c'est qu'il avait connu sa demeure et son nom, et que depuis lors bien des yeux inquiets le cherchaient inutilement à sa place, qui restait maintenant vide pendant les offices, à San-Publio; c'est qu'à la paroisse de San-Domenico, dans la ville même, plus d'une faldetta se dérangeait et plus d'un regard se tournait vers un jeune homme nouvellement aperçu, parfaitement beau, ayant dans l'air quelque chose d'ecclésiastique et de cavalier, de contenu et de hardi; c'est que Giuseppe avait abandonné l'église fraternelle pour celle de San-Domenico; c'est enfin qu'il revoyait là sa gracieuse apparition de la dernière fête, et que ce nom qu'il avait appris n'était autre que celui d'Inez,

la pupille de la signora Margarita, la jeune fille ramenée du couvent de Catane, la nièce, par les Carafa d'Espagne, de feu George Carafa, celui qui avait été de son vivant grand prieur de Messine et de Lombardie.

On ne sait si la jeune Inez ne laissa pas quelquefois tomber son livre d'heures ou son rosaire béni pour remercier d'un seul regard celui qui n'avait de regards que pour elle; on ne sait si, au milieu des cérémonies saintes, il n'y eut pas quelques rapides sympathies échangées quand les chants montent vers le ciel et que l'église est pleine d'encens et de prières; on ne sait si quelquefois à la sortie, vers les heures du soir, il n'y eut pas, dans les ombres qui viennent et la foule qui se presse, une timide main qui effleura la sienne : ce qu'il y a de sûr,

c'est que Giuseppe ne manquait plus à San-Domenico ni un office ni une prière, qu'il se tenait à la même place habituelle, les yeux tournés du même côté, et qu'on lui trouvait un grand recueillement.

Mais il ne pensait pas que d'autres regards pussent s'occuper de lui. Préoccupé qu'il était d'une seule image, il s'enivrait des désespoirs de son amour, d'un premier amour impossible, cette mortelle blessure dont on ne guérit jamais!

LIVRE VII.

On le conduira en grande cérémonie devant le maître-autel, où se trouvera posé le volume des statuts ; et lui fera serment d'observer la règle, les établissemens et les louables coutumes de l'Ordre, d'en régler, ordonner et poursuivre les affaires avec le conseil des principaux et des anciens. (*Les établissemens de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, imprimés en lettres lombardes vers l'an* 1500, *tit. du Maître.*)

Crederem quod iste Magnus Magister Rhodi, post papam, præcedere debet omnes patriarchas, cardinales et alios pontifices ecclesiasticos ; et cum videatur tantæ esse dignitatis, cujus est patriarcha, quod post imperatorem et alios habentes jura imperii, ut sunt reges Hispaniæ et Franciæ, præcederet omnes principes recognoscentes superiorem et non habentes jura imperii, puta reges subditos imperio et quoscumque duces : habet enim sub se magnos principes, et est maxime honoratus. (Chassanée, *Catalogue des Gloires du monde*, 1554.)

XVII.

L'église de Saint-Jean de Malte, à l'intérieur, est triomphante; elle est belle comme un trophée de victoire.—C'est d'abord une voûte à plein cintre, appuyée sans bas côtés sur les arceaux des chapelles, hardie, noblement coupée et qui semble s'é-

largir pour laisser encore passage aux sons éclatans des fanfares militaires de l'Ordre religieux et guerrier; — ce sont des murs où les arabesques d'or, relevées en bosse, recouvrent dans leurs mille contours, parmi les chiffres, les écussons et les emblèmes, la fresque du fond; — c'est un pavé éblouissant, formé des marbres les plus précieux.

Chaque compartiment de ce pavé, tout uni comme une glace, est une tombe de chevalier portant, en incrustations qui semblent des peintures magnifiques, l'inscription funéraire et les allégories de mort, les armoiries suzeraines, les dignités et le nom de celui qui fut de son vivant chevalier de l'ordre de Saint-Jean. Tous ces emblèmes, toutes ces armoiries, avec leurs cimiers et leurs couronnes, leurs supports, leurs

ambrequins et leurs devises, retracées en marbres de couleurs différentes, suivant les indications du blason, en lapis, en agate, en onix, en jaspes et en porphyre, forment une mosaïque éclatante et féodale sur laquelle on hésite à poser les pieds.

Quand l'attention s'est épuisée à lire les noms glorieux qu'étalent ces épitaphes et que les yeux se relèvent, ce qui les attire, ce sont les peintures à fresque de la voûte, chef-d'œuvre d'un prêtre venu de Calabre, qui avait nom Mattia et qui consacra sa vie et son talent, dont les traces ne se retrouvent nulle part ailleurs, à reproduire dans ces compartimens, encadrés de moulures d'or, les actes de Saint-Jean, le bienheureux précurseur; puis c'est, au milieu du chœur, l'autel exhaussé sur les degrés du

sanctuaire, revêtu de ses précieux marbres, accompagné de hautes tribunes, aux grillages d'or et aux tendines cramoisies dans le goût oriental, dominé dans l'enfoncement par le groupe colossal de marbre blanc qui représente le baptême de Jésus par saint Jean.

De chaque côté de la noble nef s'ouvrent six arcades donnant entrée dans les chapelles des Langues : les murs en sont couverts et surchargés en relief d'initiales, de couronnes, de croix et des armoiries de chaque nation ; ils soutiennent appuyés les monumens funéraires des Grands Maîtres que les langues rivales s'honoraient d'avoir donné à l'Ordre. Ce sont des bustes, des statues, des trophées, des allégories ; c'est du bronze, du marbre, de l'or : coup d'œil éblouissant qu'offre cette suite de chapelles,

communiquant entre elles sur le même rang par d'autres arcades intérieures, ainsi pavoisées aux armes, aux chiffres, aux emblèmes des sept langues, peuplées de nobles noms, remplies des souvenirs d'une oligarchie guerrière, d'une chevalerie monastique, et comme toute l'église pavées d'illustres tombes, sans que nulle part une place soit restée vide.

Hélas! y avait-il donc quelque oracle ayant prédit aux chevaliers possesseurs de l'île que leur royauté s'en irait quand le pavé du temple, formé de leurs corps, de leurs noms, de leur gloire et du marbre qui recouvre tout cela, serait achevé? Aussi bien, quel regret d'une pareille fraternité de sépulture auraient eu ceux qui seraient venus ensuite et qui n'auraient plus trouvé un seul pied de cette terre restée libre pour la place de leur tombeau (15)!

Mais alors le temps des regrets n'était pas arrivé. L'église de Saint-Jean avait conservé toute sa splendeur; et son trésor, si riche que nulle basilique peut-être au monde n'en possédait un pareil, avait gardé toutes ses merveilles.

Ce jour-là c'était fête. L'église s'était parée de ses plus beaux atours : que de précieux joyaux, que de présens venus par générations de tous les dignitaires de l'Ordre et de tous les Grands Maîtres, des papes et des rois de la chrétienté; que de lampes et de croix d'or, quelles belles statues d'argent représentant les douze apôtres, et quels beaux tapis, que de somptueux ornemens pour les jours solennels, que de diamans autour des saintes images! Le haut baldaquin du chœur laissait retomber sur les richesses du maître-autel les longs plis d'une

étoffe en brocart plus précieuse que les voiles de la tente d'un prince d'Orient; les arcades des chapelles retenaient suspendues à des torsades d'or de riches tentures de cette couleur incarnat qui vient du Levant; mille bougies, odorante cire verte naturelle que produisent les abeilles de Valachie (16), étincelaient aux grands bras des candélabres à sept branches; partout des armoiries brodées en écussons et rappelant à quelle langue chacune des chapelles appartenait : les premières en tête, du côté de l'épître et de l'évangile, aux trois langues de France; les suivantes à l'Italie et à l'Aragon; puis à la Castille, puis à la langue allemande.

Sur une estrade magnifique, élevée de trois marches en avant de l'autel, au milieu de la rampe en marbre du chœur, se

tenait assis, la figure tournée vers la nef, le lieutenant du magistère Giambattista Afflitti, grand prieur de la langue d'Italie, ayant à l'entour les dignitaires de l'Ordre, baillis et commandeurs, et devant lui les rangs des chevaliers admis à donner leur voix dans l'élection du Grand Maître : ceux-là seulement qui avaient été reçus non de grâce, mais de justice (17), qui avaient au moins dix-huit ans et trois années de résidence au couvent, qui avaient déjà fait trois de leurs caravanes et qui ne devaient rien au commun trésor. Il y avait aussi les frères chapelains, ceux qui étaient prêtres ; et les frères servans d'armes : ils avaient droit d'élection chacun dans la langue où ils avaient été reçus, mais ils ne devaient avoir ensuite aucune part au gouvernement.

Tous les chevaliers étaient revêtus du grand costume et du manteau. Partout dans cette foule splendide la croix aux quatre branches et aux huit pointes étalait son émail blanc sur le velours noir et ses angles d'or sur les blanches dentelles.

Ils venaient de faire les somptueuses agapes, symbole, hélas! d'un autre temps, où les chevaliers, plus réguliers, se réunissaient en sainte et fraternelle communion pour se préparer à l'élection du Grand Maître.

Le lieutenant du magistère les avait harangués en leur rappelant vivement leurs devoirs d'honneur et de conscience dans le choix qu'ils allaient faire, leur disant, hélas! encore, que toute brigue était indigne de leurs vœux de chevaliers, toute ambition et considération mondaine indigne de leurs vœux de religieux.

Les chevaliers s'agenouillèrent successivement devant le lieutenant du magistère en même temps que devant l'autel ; et pendant que les chapelains et le clergé de l'Ordre récitaient au fond du chœur l'office de la Vierge et chantaient l'hymne de saint Ambroise, chacun fit son serment.

Ils se séparèrent et se retirèrent dans les chapelles de leurs langues respectives, de sorte qu'il ne demeura plus dans la nef que le prieur Giambattista Afflitti, entouré de ceux de sa nation.

Chacune des sept langues nomma au scrutin trois représentans, ce qui fit vingt et un électeurs; puis trois autres membres furent élus par ceux-ci parmi sept autres représentans envoyés un par chaque langue pour représenter celle d'Angleterre,

absente de l'Ordre depuis le schisme de Henri VIII, mais toujours ainsi vivante par tradition, par souvenir et par protestation.

Il y eut alors vingt-quatre chevaliers électeurs, qui, étant entrés dans l'oratoire de Saint-Jean, nommèrent entre eux un chevalier d'élection, un chapelain d'élection et un servant d'élection, et cela fait, sortirent du conclave.

Le triumvirat ainsi formé s'adjoignit successivement, en observant la prééminence des langues pour moitié du choix, treize autres membres; de telle façon que chaque nouvel élu, venant faire voix avec les précédens, participait au choix du suivant.

Ils complétèrent de la sorte leur nombre jusqu'à ce qu'ils furent seize, deux pour

chaque langue, et à ces seize, parmi lesquels le chevalier d'élection avait, en cas de partage, voix double et décisive, appartenait en dernier lieu la toute-puissance.

Ils reparurent dans l'église au milieu d'un profond silence, s'avancèrent jusque devant l'autel, s'agenouillèrent, et de nouveau, les mains sur le bois de la vraie croix, sur l'Évangile et la préface de la messe, prêtèrent serment.

Pendant que Giambattista Afflitti leur faisait une énergique allocution de tenir leur foi jurée, de ne pas trahir le dépôt sacré de la confiance de tout l'Ordre; il y avait des regards qui rencontraient leurs regards et s'assuraient d'une dernière influence; bien d'autres cherchaient à lire le nom du maître prochain dans la conte-

nance des seize, dans le souvenir des conventions prises à l'avance, des affinités, des liaisons et de la brigue que chacun de ces élus avait eues auparavant.

Mais le lieutenant du magistère étant descendu de l'estrade, qui resta vide, car ses fonctions cessaient de ce moment, eux se retirèrent dans l'oratoire, et ils entrèrent en conclave.

XVIII.

Cependant au dehors de l'église et par delà les compagnies des gardes placées aux portes, la foule du peuple se pressait, se heurtait, s'amoncelait comme si elle eût voulu voir à travers les murs ce qui se passait dans le temple.

Au-dessus de toute cette foule, il y avait un grand bruissement, mais pas de cris, pas d'exclamations; il y avait là de l'attente et du respect. C'était une multitude de conversations à voix basse, d'où résultait une vaste consonnance générale; et quoiqu'il fut question pour tous de ce qui se faisait, des concurrens à l'élection et des chances diverses de chacun, pas un seul nom de ceux de l'Ordre n'était irrévérencieusement prononcé, tant était grand encore le profond respect que les chevaliers avaient commandé pour leur domination et leurs personnes.

— Avez-vous apporté des vivres pour la journée, disait l'un, et des manteaux pour la nuit? On dit que les disputes dans le conclave seront longues et chaudes. Les chevaliers sont bien heureux d'avoir sur

leurs têtes les voûtes de Saint-Jean, et pour l'heure à venir les débris de ce grand festin qu'ils appellent, je crois, une agape!

— Qui vous oblige de rester ici? reprenait l'autre. Croyez-vous donc être de quelque brigue et bon à quelque chose pour l'élection? Tiendriez-vous, pas vrai, à l'Espagne ou à la France?

— Je tiens à la place que j'ai ici, voisin, et j'entends que vous ne me poussiez pas si fort. Vrai Dieu! vous êtes brutal comme un Espagnol!

— Comme un Espagnol! Ah! vous êtes pour le Français! N'importe. — Moi, je tiendrais non pas à ma place, mais plutôt à celle de mon cousin, une bonne place pour voir et pour entendre. Vous savez? il est

du bas clergé de Saint-Jean, le compère; c'est lui qui chantera le *Te Deum* cependant!

— C'est heureux pour votre cousin qu'il ne sache pas la différence d'un nom de France à un nom d'Espagne, voisin; car à la fin du conclave, quand l'attente a été longue dans l'église, que l'émotion est au comble et que le chevalier d'élection reparaît enfin à la tribune du fond qui regarde l'autel, au-dessus de la grande porte, — vous savez? — quand il a demandé trois fois aux chevaliers rassemblés dans l'église s'ils sont disposés à reconnaître l'élection du Grand Maître qui vient de se faire, que toute l'assemblée a trois fois répondu qu'elle approuve le choix, et qu'il va dire, lui, le grand mot, le dernier mot, le nom de ce nouveau Grand Maître enfin : c'est

un silence si profond qu'on dirait les catacombes de la cité-vieille, et la voix a manqué alors à de plus intrépides qu'à votre cousin le chantre du bas clergé.

— Ah ! vous voulez dire à ce prieur de l'église, leur évêque à eux, qui tenait pour le compétiteur de monseigneur Pinto, il y a longtemps de cela, ma foi ! et qui fut tellement empêché du nom que venait de laisser tomber le chevalier d'élection qu'il ne put jamais entonner le *Te Deum*, si bien que le premier chapelain.....

— Une belle chose que vous dites-là, vraiment ! Et pour le Grand Maître Despuig, avant monseigneur Pinto, ce fut bien autre chose ! car dans ce moment de grand silence où l'on entend, à ce que disent les clercs, les cœurs battre comme des

mouvemens d'horloge, quand toutes les têtes étaient tendues vers la tribune du fond, et comme le chevalier d'élection, après les trois appels faits, se tenait là et ne disait pas le nom : saint Jean lui-même, tout de marbre qu'il est, derrière l'autel, oubliant le baptême et l'eau du Jourdain, releva sa tête de statue et la tint droite et fixe d'attention jusqu'au moment où tout fut dit.

D'un autre côté c'étaient Sceberras, Ciantar, Scerri, de Sayn, un petit groupe de quelques autres nobles.

— Savez-vous la nouvelle? disait Sceberras, qui en savait toujours.

— Laquelle donc, Sceberras? Allez-vous nous faire accroire que vous avez appris

ce qu'ils font là-bas ? Les portes sont bien gardées et les murs ne parlent pas, du moins pour nous qui sommes dehors.

— J'entends cependant les chants, et il me semble que les orgues.....

— Ah ! les oreilles vous tintent. Les orgues à cette heure? vraiment oui ! et le *Te Deum*, n'est-ce pas? Ce ne sera pas fini si vite.

— Ce sera fini plus tôt que vous ne pensez, reprenait Sceberras, impatient de dire sa nouvelle : je sais ce qui en est, et là où il n'y a pas d'adversaire, la discussion est bientôt close.

— Comment? pas d'adversaire! Vous en êtes donc encore à la renonciation du bailli

Doz? Mais Saint-Simon ne reste-t-il pas, lui? qu'en faites-vous donc?

— Je ne parle plus à présent du castellan d'Amposta : chaque chose a son temps, et je suis le premier à vous avoir appris sa capitulation; mais je parle de la défaite de Saint-Simon lui-même, entendez-le bien.

— Comment! comment! Saint-Simon, dites-vous? Saint-Simon hors de chance?

— Hors de chance, comme vous l'avez dit, reprenait Sceberras, enchanté de l'effet enfin produit, hors de chance et vaincu avant le combat! Voici comment. — C'est un vieux gentilhomme le bailli de Saint-Simon, vous le connaissez? franc et loyal, le cœur sur la main, et toujours sur les lèvres quelques joyeux propos. Ce matin

il lui est échappé de dire que cette fois du moins il se croyait bien sûr d'avoir acheté le magistère! Ils n'étaient que trois avec lui, tous trois ses partisans. — Comment cela s'est-il fait? Dieu le sait! — Mais une heure après, Ximénès savait le mot. Deux heures après, les partisans du sénéchal ameutaient les chevaliers sur la place : c'était avant la messe, au moment où ils s'assemblaient pour se rendre à l'église, et ils y sont encore, — au bon moment, vous voyez! — et ils disaient que l'honneur de l'Ordre entier était attaqué par ce mot *acheter;* que quiconque avait de la vergogne au cœur ne pouvait voter pour un homme qui méprisait à ce point ceux auxquels il aspirait de commander; que plutôt que d'obéir à un pareil Grand Maître, mieux vaudrait cacher sa croix de chevalier, de peur qu'on ne la crût aux enchères, et plu-

tôt que de vivre dans l'île sous un pareil prince, se retirer dans sa famille. Si bien que les douteux et les Allemands que Saint-Simon s'était ralliés faisaient défection en entrant dans l'église.... Calcul ou bêtise, poursuivit à voix basse Sceberras, ils ont deux mains, et l'une avait été déjà remplie par le vieux bailli. Voilà ce que je sais, messieurs; quant au reste, nous allons l'apprendre tout à l'heure tous en même temps.

— Alors, s'il en est ainsi, ce ne sera pas long! Cependant tout peut encore dépendre de qui aura été nommé chevalier d'élection!

— Et si celui-là est du parti français, disait un autre, les armoiries du sénéchal pourront bien encore ne jamais se montrer en revers sur les pavillons de l'Ordre....

— Et le lion d'or couronné que porte l'Espagnol, ajoutait un troisième, pourra bien ne jamais s'y établir en champ de gueules. Mortel regret pour son appétit, messieurs, car depuis longtemps il semblait vouloir dévorer les cinq croissans et la couronne fermée de feu monseigneur Pinto!

— Mais à quoi pensez-vous donc, jeune homme, demanda Seeberras, vous qui êtes là, triste comme un bailli qui voit nommer Grand Maître quelque autre plus jeune que lui?

XIX.

— Je pense, répondit le jeune homme, que c'est une belle chose d'être de la Religion et de l'Ordre de Saint-Jean ; d'avoir des honneurs et des droits dans l'île, des dignités et des honneurs sur le continent ; d'avoir sa noblesse incontestable et recon-

nue par tous, évidente comme la croix que l'on porte sur le cœur; d'avoir domination sur la ville et sur l'île, sur les vaisseaux du port Corradin et les galères qui sont en mer; d'avoir le droit de se choisir son maître et de le choisir librement et loyalement, quoi qu'on dise, à son gré, parmi ses pairs.

» Oui, continua-t-il avec un profond soupir de regret, je pense que cela est beau, et que c'est aussi une chose désirable et glorieuse de commander à toute cette foule de chevaliers, si fiers à notre encontre, si dociles à l'égard de leur Grand Maître! Je comprends toutes les émotions de ceux qui aspirent à ce rang suprême, le plus élevé que je puisse imaginer : car les rois, dont on nous parle ici, n'ont de sujets que dans leurs royaumes, tandis que le prince

de Malte a ses sujets dans les royaumes de tous les rois chrétiens; et il les prend parmi ce qu'il y a de plus élevé dans ces royaumes et autour de ces rois, souvent même parmi les princes de leur sang.

— Sans doute, mon ami, interrompit Sceberras avec un ton qui n'était plus celui de la plaisanterie, mais qui avait quelque chose de paternel; sans doute c'est fort beau d'être chevalier, car partout où il y a priviléges, ceux qui jouissent des priviléges sont les heureux de ce monde. Sans doute c'est fort beau d'être le Grand Maître, d'avoir des droits souverains, d'avoir une cour et tout un entourage qui annonce la grandeur et la magnificence d'un prince, d'être plus absolu dans son autorité que beaucoup de rois puissans; mais demandez-le

à votre frère le curé de San-Publio, il vous dira qu'en dépit de tout cela, malgré le faste des dehors et les titres d'Altesse et d'Éminence, le Grand Maître est loin de trouver le bonheur dans son palais de Malte. N'est-il pas circonvenu de vieux et tristes ambitieux qui lui forment sa cour et l'entourent d'honneurs auxquels il peut à peine se dérober un instant? N'arrive-t-il pas à ce rang quand il est déjà sur le bord de la tombe? Ne sait-il pas que, malgré leur apparente soumission, ceux qui l'approchent, désireux de l'y voir descendre, comptent les momens de sa vie et n'aspirent qu'à le remplacer dans ce même pou voir objet de leur convoitise? Peut-il enfin, le pensez-vous, jouir de quelque tranquillité quand il est environné de plus d'intrigues qu'il n'y a de forts et de bastions l'entour de la ville?

— Sans compter les conspirations, Sceberras, lui dit à voix basse Monpalao. — En vérité si Mannarino vous entendait ainsi prêcher son frère, il serait jaloux de votre éloquence.

Le vieux Sceberras se prit à rire, et la conversation continuait, quand le bruit des orgues et des chants religieux s'éleva cette fois bien réellement dans l'église et se fit entendre au dehors.

— C'est le *Te Deum!* s'écrièrent mille voix; c'est la proclamation du Grand Maître!

Et de tout ce peuple il s'éleva alors un immense cri de joie en forme de salut.

Qui saluait-il le peuple? — il ne le savait

pas. Il saluait l'événement, le Maître quel qu'il fût, le Maître nouveau, les largesses qui allaient suivre, les grâces qui sont l'ordinaire prélude d'un nouveau règne, les fêtes qui devaient venir.

Car ce peuple de Malte a tellement l'amour des fêtes — et il ne connaît que celles qui sont religieuses — que, le croirait-on? au nombre des griefs que son aversion attribuait à Manuel Pinto, était celui d'avoir fait attendre pendant trente-deux ans les fêtes de ses funérailles à une génération qui ne connaissait les pompes usitées en pareil cas pour les Grands Maîtres morts que sur le récit de ses pères!

Le peuple dans ce cri de joie saluait donc le changement et la nouveauté. Cette im-

mense clameur était un hommage et comme un sacrifice de païens au dieu inconnu.

Cependant les deux battans de la grande porte du fond s'ouvrirent : une révélation des splendeurs de l'église se fit au dehors ; la compagnie des gardes fit le salut des armes ; le peuple fit un silence profond.

Le chevalier d'élection parut sur le seuil, ayant à ses côtés les deux servans d'élection, ses acolytes :

« Vous avez, dit-il, pour prince et souverain seigneur, — le haut et puissant Grand Maître que viennent d'élire les nobles chevaliers de Saint-Jean, — son altesse éminentissime don Ximénès de Texada ! — Ayez-le pour entendu ! »

Le peuple, avec sa grande voix, poussa une nouvelle clameur de joie.

Tel fut le premier cri de la proclamation jetée à ceux de l'île et que le capitaine de la verge devait ensuite répéter dans chaque carrefour de la cité et dans chaque casal de la campagne.

— Vous voyez, disait Sceberras, c'est l'Espagnol! je vous l'avais bien dit, et voilà plus de quatre jours que je le prédisais à Mannarino!

— Oui, mais que vous a dit le prêtre?

— Attendons!

— Et qu'a-t-il dit encore?

— Nous n'attendrons pas longtemps!

Sur cela les conspirateurs se séparèrent.

LIVRE VIII.

Les mêmes seigneurs ont tout d'une voix accordé à l'éminentissime et révérendissime dom frère Antoine de Paule, Grand Maître, les îles de Malte et de Goze et autres adjacentes, avec toute et chacune leurs juridictions, droits, fruits, revenus, émolumens et dépendances. (*Statuts de l'ordre de Saint-Jean*, titre VIII.)

Deinde juvenes primæ lanuginis milites hierosolimitani, lucentibus equis insidentes, torque, veste sericea et splendido ornatu distincti incedunt. Magistrum post hos insignis vehit sonipes. (*Texte de Couarsin.*)

XX.

Deux jours après l'élection, le nouveau prince de Malte dut se rendre de son hôtel de bailli conventuel au palais des Grands Maîtres pour en prendre possession. Une somme de trois écus d'or avait été distribuée la veille à chaque chevalier, d'après

une ancienne coutume qui voulait qu'on rachetât ainsi leur droit au pillage de la demeure magistrale.

Ce jour-là était aussi celui des solennelles actions de grâces, car celles qui avaient suivi l'élection n'étaient que spontanées de la part des chevaliers et pour ainsi dire le complément du conclave. Le Grand Maître, lui aussi, devait rendre les siennes, et sa marche avant que d'aller au palais le conduisait d'abord à l'église prieurale : c'est là qu'il devait recevoir de nouvelles prestations d'hommages, et que le chapitre devait lui conférer l'investiture de la souveraineté des îles de Malte et de Goze et tous les droits régaliens sur les séculiers devenus ses sujets.

Ce fut un jour de fête et de cérémonie

pompeuse. Dès l'aube, le régiment des milices, échelonné sur deux rangs, depuis l'hôtel du Grand-Prieur de Navarre jusqu'à l'église de Saint-Jean, contenait la foule du peuple qui se ruait et s'empressait en dehors des lignes, dévorant de tous ses yeux l'espace resté vide entre les deux rangs des soldats.

Cependant toute l'île s'était enveloppée de ce grand bruit de cloches, éternel retentissement à Malte, qui était comme une voix donnée à cette petite île pour signaler aux infidèles son emplacement au milieu de la mer, et qui semblait leur lancer à travers les airs, dans ce perpétuel et sonore bourdonnement, une continuelle provocation mêlée à des retentissemens d'allégresse pour les anciennes victoires.

Depuis l'aurore, les cloches de toutes

les églises de la ville, des paroisses et des vingt-deux casaux de la campagne se renvoyaient de retentissantes volées; mais ce ne fut que vers les heures plus avancées dans le jour que les canons des forts qui gardent la ville et ceux des vaisseaux qui étaient à l'ancre dans les ports, donnant le signal aux échos de la Cité-Vieille, mêlèrent leur bruit guerrier aux sons religieux qui remplissaient l'air, et proclamèrent la sortie de l'ordre militaire et hospitalier faisant acte de souveraineté.

Ce fut d'abord une compagnie des gardes du Grand Maître, précédée des tambouriers de la milice et des cymbaliers des galères; puis en tête et seul, le Cavalerizze ou Grand Écuyer que suivaient les Servans de stage et les Servans d'armes (18). Venait ensuite le capitaine de la verge don Pasquale Testa-

ferrata; il ouvrait la marche aux rangs des chevaliers. Ceux-ci s'avançaient rangés selon la prééminence des langues : celle d'Allemagne d'abord, puis la langue de Castille, qui comprenait aussi les royaumes de Léon et de Portugal; puis la langue d'Aragon pour la Catalogne et la Navarre.

La langue d'Italie, qui depuis 1584 avait emporté la préséance sur celle d'Aragon, suivait immédiatement ; et le peuple de Malte était assez au fait des cérémonies pour savoir que dans une pareille marche solennelle, les derniers à venir étaient les premiers en honneur. Après la langue d'Italie, c'était la langue de France, dont les rangs étaient nombreux. Puis celle de Provence, la première de la religion; elle marchait cependant avant la langue d'Auvergne, qui n'était

que la seconde et qui venait en cette occasion la dernière : car après celle-ci c'était l'étendard de l'Ordre, et ceux d'Auvergne avaient l'insigne honneur, dont ils se montraient si jaloux, de garder l'illustre et sacré dépôt. Ils étaient revêtus de l'ancienne subreveste de guerre, en soie cramoisie, et croisée sur le dos et la poitrine de la croix blanche, aux couleurs de la Religion : cotte-d'arme éclatante qui fut longtemps d'un terrible effroi sur les infidèles et que jadis, aux jours de combat, les chevaliers de Saint-Jean mettaient par-dessus leurs vêtemens noirs, afin d'être aperçus de plus loin par les ennemis du nom chrétien.

L'étendard était porté déployé par le commandeur Gaspard de La Richardie de Besse, couvert de l'antique et resplen-

dissante armure des temps passés. A sa droite, comme suprême gardien et vengeur, marchait le Grand Maréchal de l'Ordre.

C'était, disait-on dans la foule, une éminente charge que celle de Grand Maréchal attachée à la langue d'Auvergne, et la seconde de l'Ordre après celle de grand commandeur. Le maréchal avait droit au grand prieuré de sa langue, dont il était chef et pilier, ou bien au bailliage de Lyon en cas de première vacance. Il commandait militairement à tous les chevaliers, à l'exception des grands-croix, de leurs lieutenans et des chapelains (19). En temps de guerre, il confiait l'étendard de la Religion au chevalier qu'il en jugeait digne. Il avait droit de nommer le mestre-écuyer; et quand il se trouvait sur mer, il donnait ses ordres au général des galères et même au grand amiral.

Les commandeurs suivaient immédiatement et selon leur rang d'ancienneté : il y en avait un grand nombre, car beaucoup étaient arrivés dans les derniers temps de Pinto, et sous différens prétextes, des cinq cents commanderies que l'Ordre possédait dans ses bailliages et ses prieurés du continent. A mesure qu'ils passaient, on se les montrait dans la foule : ceux-ci parce qu'ils tenaient une de ces commanderies nommées patronales qui étaient héréditaires dans les familles où elles avaient été fondées; ceux-là parce qu'ils devaient aux bonnes grâces de l'ancien Grand Maître une des commanderies magistrales qui dans chaque prieuré appartenait au prince et dont sa faveur pouvait disposer à l'égard de chevaliers qu'il affectionnait ; quelques-uns parce qu'ils étaient parvenus au rang de commandeurs (20), non par

ancienneté, mais en tenant galère, c'est-à-dire en commandant pendant deux ans une des quatre galères de l'Ordre qui croisaient dans la Méditerranée : c'était s'obliger à nourrir pendant ce temps les chevaliers montés sur la galère, l'équipage et la chiourme; c'était une dépense d'environ cent mille livres. — Il y en avait que l'on remarquait à cause de leur âge, ou de leur air, ou de la brigue qu'ils avaient suivie, ou de quelque action que l'on citait; d'autres à cause de leur croix qui se trouvait enrichie de brillans dont on faisait grand prix, ou suspendue, selon l'ancienne coutume chevaleresque, par une chaîne d'or faisant plusieurs fois le tour du cou. Parmi tous se faisait voir le Grand Trésorier, dont la charge, enviée des baillis eux-mêmes, était à la langue de France, et réunie pour le titre à la commanderie de Saint-Jean de Corbeil.

Après les commandeurs venaient les baillis de l'Ordre. D'abord les baillis de grâce : ceux-là qui, n'ayant pas de bénéfices en terre ferme, obtenaient cependant cette distinction honorable pour des services rendus à l'Ordre, ou par simple faveur, sur un bref du pape. Ils avaient, comme les baillis d'ancienneté, le droit de porter la grande croix, ainsi que l'entrée dans le chapitre et dans le conseil quand ils étaient à Malte; et s'ils n'acquéraient pas, il est vrai, dans les promotions pour les dignités, droit de préférence sur les chevaliers qui étaient leurs anciens de réception, ils avaient du moins le pas et la préséance sur ceux-ci dans les assemblées et les cérémonies. C'était beaucoup que cet honneur!

Ils précédaient les baillis capitulaires

qui n'avaient pas seulement, comme les baillis de grâce, une dignité honorifique, mais qui, devant demeurer dans le prieuré où se trouvait situé leur bailliage, n'étaient pas non plus obligés comme les baillis conventuels à une résidence continuelle au couvent. Cependant on ne pouvait tenir de chapitre général sans ces grands dignitaires ou leurs lieutenans, et il s'en trouvait toujours plusieurs à Malte, surtout quand la mort d'un Grand Maître et l'élection prochaine s'annonçaient longtemps d'avance.

XXI.

Si les regards qui tombaient des balcons avaient été pour les rangs des simples chevaliers, et il s'en trouvait d'assez jeunes pour en recevoir et en échanger, puisqu'on était reçu de majorité à seize ans, quoiqu'on ne fût dans ce cas obligé de se

rendre à Malte qu'à vingt ans; d'un autre côté les regards de la foule étaient dirigés sur les groupes de grands dignitaires qu'on nommait presque tous de leurs titres et de leurs noms à mesure qu'ils s'avançaient, précédés, la plupart, de pages et d'estaffiers à la livrée et aux couleurs de leurs maisons.

C'était le bailli de Brandebourg, le seul qui eût comme les grands prieurs des commanderies sous ses ordres, quoique six des siennes eussent été éteintes par les luthériens; c'étaient les baillis de Sainte-Euphémie, de Saint-Étienne de Monopoli, de la Trinité de Venouse et de Saint-Jean de Naples; puis le bailli de Majorque, dont le titre était commun entre les Majorquins et les Catalans, comme celui de Capse en Afrique entre les Valenciens et les Aragon-

nais, et cela malgré que l'Ordre eût perdu ce bailliage en même temps que Tripoli (21) et son territoire. C'étaient, comme au temps de Jérusalem, les baillis titulaires du saint sépulcre, le bailli d'Acre, le bailli d'Arménie; c'étaient, comme aux temps de Rhodes, le bailli de Morée, dont le titre était à Paris, à Saint-Jean-de-Latran, le bailli de Négrepont, à présent *in partibus*, depuis que le bailliage était possédé par le Turc, et ce titre était alternatif entre les langues de Castille et d'Aragon; c'était, comme avant le schisme, car à Malte rien ne changeait ni dans les formes ni dans les noms, le bailli titulaire de L'Aigle, dépendant du prieuré de Saint-Jean de Londres, ce prieuré qui avec celui d'Irlande contenait trente-deux commanderies; c'était enfin le Grand Bailli, chef et pilier de la langue d'Allemagne, qui avait maintenant sur le château

de l'île de Goze la même juridiction qu'autrefois, dans les temps que l'Ordre régnait à Rhodes, il eût exercée sur le château de Saint-Pierre, dans la Carie.

Le Grand Bailli, dont le titre appartenait à la langue d'Allemagne et restait commun entre ceux de cette nation et ceux du royaume de Bohême, avait des droits sur le grand prieuré d'Allemagne pour la vacance; il était un des baillis conventuels, et ceux-ci étaient les plus élevés en dignité après le Grand Maître.

Aussi marchaient-ils en même temps que les grands prieurs et les grands officiers, confondant souvent dans leur personne ces mêmes dignités, selon le droit que la première leur donnait ordinairement d'*émeutir* la seconde quand elle devenait vacante.

On se montrait le Grand Commandeur comme revêtu de la première charge de l'Ordre, qui appartenait de droit à la langue de Provence, il en prenait la surintendance de l'arsenal et de l'artillerie, la présidence du trésor, et comme pilier de sa langue, le droit de requérir le grand prieuré de Saint-Gilles ou celui de Toulouse, ou le bailliage de Manosque.

On cherchait à côté de lui le Grand Hospitalier, chef et pilier de la langue de France avec des droits sur le grand prieuré d'Aquitaine, sur celui de France ou de Champagne et troisième bailli conventuel après le grand commandeur et le grand maréchal; mais il était absent.

Un peu plus loin venait le Grand Amiral, qui était chef de la langue d'Italie et dont le titre était à cette langue comme celui de

grand hospitalier à la langue de France; puis le Grand Conservateur, dont la charge appartenait à la langue d'Aragon, et qui, se trouvant alors en même temps grand prieur et pilier de cette langue, était plutôt connu sous le titre de castellan d'Amposta. Celui-là attirait tous les yeux, car c'était le bailli Doz; mais sur sa tranquille et vénérable figure on ne voyait ni tristesse ni regrets.

La place du Sénéchal de l'Ordre, qui réunissait à cet emploi la dignité, autrefois attachée à la langue d'Angleterre, de Grand Turcopolier *, commandant de la cavalerie, des milices et des gardes marines: cette place était respectueusement laissée vide.

On se demandait où était le Grand

* Du mot *turcopole*, qui signifiait anciennement dans le Levant, *chevau-léger*. L'étymologie en était peut-être *turcas expellere*.

Prieur d'Allemagne, et jusques à quand le Grand Bailli attendrait enfin cette dignité, car il se faisait vieux, et ne l'ayant pas trouvée vacante, il n'avait encore pu selon son droit l'émeutir où la requérir. On se disait dans la foule du peuple, et c'était vrai, que ce dignitaire devenait par là prince du saint empire; qu'il demeurait toujours dans sa ville d'Heitersheim et qu'il y battait monnaie à son coin; qu'il avait dans sa dépendance soixante-sept commanderies, sans compter les prieurés de Bohême et de Hongrie, et le bailliage de Sonneberg, dont le titre était alors possédé par les luthériens.

On ajoutait que c'étaient de si riches attributions qu'elles servaient de but aux ambitions de ceux de la langue d'Allemagne; de sorte, et c'était vrai encore, qu'ils de-

meuraient sans prétentions réelles à la grande maîtrise et n'avaient non plus jusque-là jamais donné à l'Ordre un prince de leur nation.

Il y avait encore le grand prieur de Champagne, qui tenait comme celui de France et celui d'Aquitaine l'un des trois grands prieurés de la langue de France; mais tandis que les deux autres avaient, l'un quarante-cinq commanderies dans sa responsion, l'autre soixante-cinq, lui n'en possédait que vingt-quatre.

C'était une bien riche langue que celle de France, qui possédait ainsi à elle seule trois prieurés et cent trente-trois commanderies, et à laquelle venaient s'adjoindre deux autres langues qui lui étaient sœurs, celle d'Auvergne avec les quarante-huit

commanderies de son bailliage de Lureuil ou de Lyon, celle de Provence avec ses deux prieurés de Toulouse et de Saint-Gilles, son bailliage de Manosque et ses quatre-vingt-neuf commanderies (22)!

Enfin après les grands prieurs de Barlette et de Capoue; après le grand prieur de Messine, Giambattista Afflitti; après le grand prieur de Rome et le grand prieur de Hongrie, qui regrettait toujours les commanderies de Dace, désormais absolument perdues, venait le grand prieur de Crato pour ceux de Portugal. Comme ce prieuré était de la langue de Castille et que trente et une commanderies en relevaient, sans compter le bailliage de la Bouëde, le grand chancelier avait souvent, comme pilier de sa langue, désiré l'émeutir; mais il en avait été empêché pour ne pas se commettre avec

le roi de Portugal, qui prétendait que le patronage du prieuré de Crato appartenait à sa couronne.

Derrière eux tous, deux places restaient vides, indiquées seulement par des lieutenans. L'une était celle de l'évêque de Malte, qui était trop lié avec les mécontens pour venir parmi ceux de l'Ordre tenir son rang de bailli conventuel. Monseigneur Pellerano s'était dit malade, et quoique la nomination de l'évêque dépendît de la Religion, qui, d'après les réserves de l'acte d'inféodation consenti par l'empereur Charles-Quint, devait en cas de vacance présenter au choix des successeurs de ce prince trois religieux prêtres, l'un à la vérité né dans les États de Sicile, les deux autres, s'il plaisait, pris dans le clergé de Malte, Pellerano ne tenait compte de la présentation et persistait à ne recon-

naître pour seigneurs temporels que les rois des Deux-Siciles.

L'autre place devait être occupée par le Bien-Révérend prieur de l'église de Saint-Jean, qui avait, ainsi que l'évêque, rang de bailli conventuel, leur dignité les relevant du défaut de naissance. A son sujet, les mécontens dans la foule remarquaient qu'il était censé comme le prélat et l'ordinaire de l'Ordre, qu'il officiait pontificalement dans son église et dans toutes celles desservies par ses chapelains, et qu'il y précédait même l'évêque! — Mais si l'abbé Mainardi n'était pas à son poste de bailli, c'est qu'il était à sa place de prieur dans son église, au milieu de son clergé, attendant, au pied du dais et la croix en tête, la venue du prince.

XXII.

Le cortége passait donc par la ville : les chevaliers d'abord, puis les commandeurs, puis les baillis, et après ceux-ci les grands prieurs et les grands officiers, enfin dans un espace vide, à quinze pas d'intervalle devant

et derrière, le Grand Maître de l'Ordre, l'heureux Ximénès.

A sa suite — portant sur un coussin de velours la couronne, surmontée de la croix de l'Ordre en diamans et fermée, selon qu'en avait droit le prince souverain de Malte et de Goze, — marchait le Grand Chancelier, chef et pilier de la langue de Castille; et quoiqu'il tînt surtout à maintenir tous ses droits anciens; toutes ses prétentions, comme celles qu'il avait sur le prieuré de Crato; tous ses priviléges, comme de présenter au conseil le vice-chancelier, d'être présent à tous les actes que l'on scellait avec le sceau de l'Ordre, avec la bulle de fer, les coins d'argent ou le sceau secret, — on se plaisait à répéter parmi ceux qui regardaient passer le cortége, car le chancelier était peu lettré, qu'il n'avait

négligé de se conformer dans sa vie qu'à un seul point des anciens statuts, à l'article 35 de celui *de Bajulis*, qui exigeait que le grand chancelier de l'Ordre sût lire et écrire.

Enfin après les pages du Grand Maître, qui étaient reçus chevaliers de minorité et demeuraient de la maison depuis l'âge de douze ans jusqu'à leur quinzième année, où ils partaient en première caravane, — venait sans préséances et confusément une foule d'officiers, le révéditeur des galères et le provéditeur des vaisseaux, avec les adjudans des troupes et les divers patrons de chaque navire, des personnes attachées au prince, à l'Ordre ou à la suite des grands dignitaires; une compagnie des gardes fermait la marche.

Mais lui, le prince, s'avançait digne et serein, avec sa haute figure de grand d'Es-

pagne et cette autorité dans l'attitude qu'on avait plus d'une fois reprochée comme peu séante au prieur de Navarre parmi ses pairs, et qui revêtait aujourd'hui de tant de noblesse et de majesté le Grand Maître des chevaliers de Saint-Jean.

Il portait, dans toute sa splendeur, ce costume que l'on peut encore admirer dans le portrait en pied qui décore une des sacristies de l'église conventuelle. Sa tunique de velours noir ne dépassait pas les genoux, fermée par devant et serrée au corps comme celle des chevaliers, mais bordée sur les contours et à la ceinture d'un cordon d'hermine; les bas en soie noire étaient justes à la jambe, qu'il avait eue fort belle et dont il avait toujours tiré vanité, comme marque de sa pureté de race; les boucles des hauts souliers étaient enrichies de d'a-

mains; sa cravate, des plus rares dentelles blanches, longue et flottante, nouée d'un seul nœud autour du cou, tombait jusqu'au milieu de la poitrine par deux pointes égales et carrées; les manches étroites de la tunique finissaient au-dessous du coude et laissaient échapper une profusion de blanches dentelles bouffantes qu'un nœud réunissait en plis autour du poignet et qui revenaient encore accompagner la main.— Les bras étaient eux-mêmes passés dans d'autres manches ouvertes dès l'épaule, larges et tombantes : c'étaient celles du manteau traînant, en velours noir, long comme un manteau royal et tout entier doublé d'hermines dont la blancheur, apparaissant au dedans de ces manches ainsi ouvertes et dans tout le fond, faisait merveilleusement ressortir les sévères couleurs de l'ensemble. — Sur la poitrine, et dans

toute la largeur, Ximénès portait comme une cuirasse la croix en diamans de souverain Grand Maître ; sur le manteau de velours, à l'endroit du cœur, s'étalait la même croix, avec ses huit pointes et ses diamans.

Tout cela était imposant et magnifique.

Il avait tant de fois rêvé les honneurs du pouvoir qu'il se sentait à l'aise dans toute cette pompe, comme dans un vêtement essayé depuis longtemps. Il marchait si grand à cette heure qu'à peine apercevait-il à ses pieds le souvenir de ces rivalités de brigue, tourment d'hier, maintenant respectueusement abaissées devant lui. Il jouissait de la plénitude de son pouvoir, s'exaltant de tout l'orgueil de cette marche triomphale et de cette procession

dont il était le dieu; pensant à tous ces chevaliers et vassaux qui le contemplaient, à tous ceux qui étaient absens et ne pouvaient le voir, aux récits qui seraient faits de lui dans les cours étrangères, à ses amis de jeunesse qui s'émerveilleraient au loin de sa grande fortune, à ceux qui étaient morts et qui n'avaient pas présagé sur lui ces honneurs suprêmes.

Cependant il passait devant le palais de George Carafa, celui qui avait été son ami le plus cher, qui avait pris toutes ses dignités en même temps que lui et qui s'en était allé avant le temps aux derniers repos : il releva les yeux avec un regret vers les balcons de l'hôtel de Lombardie. Mais en ce moment il rencontra un regard, un regard qui attendait le sien et qui le pénétra jusqu'au cœur, inexorable et froid

comme la lame d'un poignard; car Léonora s'était placée aux fenêtres pour prendre elle aussi sa part de la fête.

Ximénès se sentit chanceler; — une sueur glaciale lui passa sur le front, un vertige devant les yeux; son cœur battit violemment et défaillit en lui, sous les vêtemens de velours et malgré la cuirasse de diamans. — Puis quand il revint au sentiment de ce qui l'entourait, le jour avait pris une teinte livide, le bruit de la foule résonnait autour de lui comme la voix d'un autre monde: le triomphe n'était plus qu'un funèbre convoi; son bonheur venait d'être frappé de mort.

C'est que le regard qu'il avait rencontré contenait une sommation, une menace qui le renversaient : devant cette femme, toute sa fortune s'écroulait.

Les conjurés, au moment de la proclamation, trois jours auparavant, avaient dit en se séparant : « Attendons ! » Cette femme, au moment de l'intronisation, ainsi placée sur la route de Ximénès comme une borne fatale, venait lui dire : « J'attends ! »

FIN DU TOME PREMIER.

NOTES.

NOTES.

Note 1, page 20. — *C'est la croix des trois royaumes unis avec ses branches divergentes et ses indéfinissables couleurs.*

Le drapeau anglais est rouge, et sur ce fond se trouvent superposées champ sur champ et couleur sur couleur : 1° la croix rouge de Saint-Georges (pour l'Angleterre) sur fond blanc ; 2° la croix blanche de Saint-Michel (pour l'Écosse) sur fond bleu ;

3° la croix de Saint-Patrick (pour l'Irlande) sur fond blanc; les deux premières placées l'une sur l'autre et la différence des champs indiquée par un liséré, la troisième placée en diagonale dans l'angle droit des deux autres.

NOTE 2, page 22. — *Elle écrira sur le rocher qu'elle est grande et invincible*, etc.

Sur la place actuellement dite de Saint-Georges, on lit en face de l'ancien palais des Grands Maîtres cette inscription :

MAGNÆ ET INVICTÆ
BRITANNIÆ
MELITENSIUM AMOR ET EUROPÆ VOX
HAS INSULAS CONFIRMAT. — 1814.

Voilà tout ce qui reste des traités de 1814! Le seul article qui en demeure est celui qui assure aux Anglais la possession de Malte. *Lorsque la voix de l'Europe* se fit entendre en sens contraire au traité d'Amiens, sir Alexandre Ball, alors gouverneur de Malte, refusa de rendre l'île aux commissaires envoyés à cet effet.

Quant à l'amour des Maltais pour leurs nouveaux maîtres, proclamé dans cette inscription, voici ce qu'en dit un savant voyageur, M. Michaud :

« Pour eux rien n'est plus insupportable que le joug présent, et rien ne leur est plus doux que de changer de maîtres : ils ne voient de bien que ce qui n'est pas ou ce qui n'est plus. »

Note 3, page 23. — *Et en colonnes tumulaires.*

De quelque côté que l'on se promène à La Valette, capitale de l'île de Malte, ce ne sont que des monumens funéraires en mémoire des Anglais morts dans l'île. Ils semblent vouloir en quelque sorte, au premier aspect, se dédommager de n'avoir pas un seul nom de leur nation inscrit sur les tombes glorieuses de l'église de Saint-Jean. Si l'on demande quel est cet obélisque au fond du grand port? c'est le tombeau d'un Anglais; quelle est cette colonne sur le rempart, dominant comme un phare tout le port de la Quarantaine? c'est le tombeau d'un Anglais; quels sont ces monumens placés sur la voie publique et à chacune des arcades de ce promenoir, nommé la Baracca, qui regarde la presqu'île de Senglée et la

Vittoriosa? ce sont des tombeaux d'Anglais. Il y en a partout où un espace vide a pu offrir quelque peu de terre végétale, entre les rochers et les bastions, aux insulaires britanniques qui, semblables aux plantes parasites, ont pris toutes ces places pour s'y élever des tombeaux. La plupart sont des cénotaphes; mais si les corps ont été transportés dans quelque comté d'Angleterre, les inscriptions commémoratives, honorifiques et titulaires ne manquent pas à Malte. Sous ces monumens donc reposent ou ne reposent pas, sir Alexandre Ball, Maitland, Hastings, sir Henri Hotham, le vice-amiral Freetmantle, sir Robert Spencer, Hildebrand Oakes et beaucoup d'autres.

NOTE 4, page 29. — *Rivalités de langues.*

L'Ordre était partagé en huit langues, savoir : Provence, Auvergne, France, Italie, Aragon, Allemagne, Castille. La langue d'Angleterre n'exista plus, depuis le schisme, que par représentation ; sous le Grand Maître de Rohan, dans les dernières années de l'Ordre, on forma avec les prieurés de Pologne et de Bavière une huitième langue qui prit le nom d'anglo-bavaroise.

NOTE 5, page 29. — *Les galères en mer.*

L'embarras qu'on éprouve quand il faut faire mouvoir des vaisseaux, même d'une grandeur modérée, doit faire regarder actuellement la locomotion des galères comme une chose extraordinaire; elles marchaient à force de rameurs et à l'aide de trois voiles latines.

Description d'une galère de Malte.

Longueur.	109 pieds	1 pouce.
Largeur.	37	6
Hauteur du mât		
d'avant.	68	4
Id. du grand mât	80	5
Id. de misaine. .	12	8

Nombre de rames : à tribord 26, à ba-

bord 24; un banc de moins sur le côté de babord pour laisser la place au hunier.

Distance entre les bancs, 4 pieds 3 pouces 1/4; longueur des rames, 44 pieds 5 pouces; nombre de canons, 15 dont 7 sur l'avant, savoir : 1 de 26 et 2 de 24; 1 de chaque côté du premier; 4 de 6, 2 de chaque côté des pièces de 24. Les autres canons sont des pièces de 6 disposées sur les côtés de la galère. Personnel : un capitaine, un second, un aide-major (commandant les troupes), cent matelots, vingt-cinq soldats, huit pilotes, un pilote chef; trois cent quarante-quatre galériens, sept à chaque rame, un trésorier, un prieur, soixante et un caravanlis ou chevaliers. Le nombre de ces derniers fut souvent réduit, et en beaucoup d'occasions il n'y en eut que douze.

Le port qui se trouve formé par un embranchement du grand port entre la Vittoriosa et la presqu'île de la Sangle était le port réservé aux galères. Le nombre de celles-ci a varié suivant les diverses phases de la richesse et de la prospérité de l'Ordre. Jusqu'en 1627 la Religion n'en avait entretenu que cinq; le Grand Maître Antoine de Paule en fit construire une sixième, Lascaris une septième. En 1692 le commandeur de Vilhena, depuis Grand Maître, commandait la huitième galère. Le Grand Maître pouvait en armer à son profit et donnait ce droit à des chevaliers pour qui c'était un moyen d'obtenir le rang de commandeurs ou de baillis de grâce s'ils étaient déjà commandeurs.

Note 6, page 30. — *Joints aux autres droits.*

Chaque commandeur devait envoyer au commun trésor une certaine somme proportionnée au revenu de la commanderie; de même pour les prieurs et les baillis. Cette redevance était appelée responsion. Dans les temps de guerre et selon les besoins de la Religion, les chapitres généraux avaient droit d'augmenter ces responsions. Pour subvenir aux frais immenses que l'Ordre était obligé de faire, il y avait encore les fonds du MORTUAIRE et du VACANT. Le mortuaire était le revenu du reste de l'année d'une commanderie et qui appartenait au trésor depuis le jour du décès du commandeur jusqu'au 1er mai suivant; le mortuaire comprenait de plus la dépouille de chaque chevalier mort. Le vacant était

le revenu de l'année entière, qui commence à ce premier jour de mai et finit l'année suivante à pareil jour. On comptait encore dans les revenus casuels de l'Ordre les prises, souvent fort considérables, que la Religion faisait sur les infidèles, et le droit de passage que payaient pour leur réception tant les chevaliers de majorité que les chevaliers reçus de minorité. Tous ces fonds différens étaient administrés par la chambre du trésor, qui ne se pouvait assembler sans le Grand Commandeur ou son lieutenant.

NOTE 7, page 38. — *Sans m'y arrêter.*

Nul habitant de l'île ne pouvait se promener sur la place *de' Cavalieri* sans une permission expresse, et encore ceux-là avaient-ils soin d'en user modérément.

Note 8, page 50. — *A leur amour-propre.*

Le droit de chasse était interdit aux habitans de l'île. Il n'y a pour gibier à Malte que des lapins, mais en telle abondance que dans sept années le général gouverneur Ponsonby en a tué onze mille dans les réserves de Mafra. Les Maltais ne pouvaient être reçus dans l'Ordre en qualité de chevaliers de justice; ils ne pouvaient occuper aucune charge importante ni dans le clergé ni dans les troupes. Aucun Maltais ne fut inquisiteur dans l'île. — Dans les troupes, les Maltais ne pouvaient dépasser le grade d'adjudant; sur mer, ils ne pouvaient commander une galère.

Ces mesures étaient sans doute prescrites par l'isolement et le petit nombre de

chevaliers au milieu d'une population dont ils étaient souverains et qu'ils ne pouvaient contenir que par l'éloignement, la distance et le respect.

Note 9, page 73. — *Leurs caravanes.*

On appelait caravanes les expéditions maritimes des chevaliers. Tout chevalier etait tenu d'en faire quatre, chacune de six mois. Nul ne pouvait participer à l'élection du Grand Maître à moins d'avoir fait déjà trois caravanes.

NOTE 10, page 75.—*Les Albergos de France et de Castille.*

Il y avait à Malte sept palais, que l'on nommait alberghi (*albergo*, auberge), où pouvaient manger tous les chevaliers et frères servans, tant les profès que les novices des sept langues. Chaque pilier ou chef d'auberge y occupait un appartement considérable; le trésor de l'Ordre lui fournissait une somme, soit en argent, soit en grains ou en huile, pour les alimens des chevaliers de son auberge. Sa table particulière était servie avec une abondance qui se répandait sur les tables voisines; mais cependant les chevaliers eussent souvent fait mauvaise chère si le pilier de l'auberge n'eût suppléé de ses propres fonds à ce qu'il tirait du trésor. On évaluait à 20 ou

25 mille livres par année la dépense de celui qui tenait auberge. Mais comme les piliers avaient droit à la première dignité vacante dans leur langue, chacun cherchait dans ses épargnes ou dans la bourse de ses amis de quoi soutenir dignement cette dépense. Si l'auberge devenait vacante par la mort ou la promotion du pilier à une dignité supérieure, le plus ancien chevalier de sa langue y entrait à sa place, peu importait qu'il fût commandeur ou simple chevalier, mais dans le dernier cas une imposition extraordinaire était mise sur toutes les commanderies de sa langue pour lui venir en aide; il suffisait donc qu'il fût le plus ancien, qu'il ne dût rien au trésor, et en cas qu'il possédât des biens de l'Ordre qu'il eût fait ses améliorissemens et le papier terrier, qu'il eût dix ans de résidence au couvent, enfin qu'en vertu de

son droit d'ancienneté il eût requis cette dignité vacante qui, tout onéreuse qu'elle fût, ne laissait pas d'être recherchée, parce qu'elle servait de passage à une autre, et celle-là dédommageait amplement des frais qu'on avait faits.

Note 11, page 75. — *Leur pilier de langues.*

Les piliers étaient les huit baillis conventuels, chefs, présidens, et comme les colonnes de chaque nation. Nous venons de dire comment ils tenaient les auberges de leurs langues respectives; nous ajouterons que leur tâche était quelquefois difficile, car les réglemens servent à donner la mesure des abus, et voici le statut que fit à cet égard le Grand Maître Claude de La Sangle en 1560:

« Si quelqu'un de nos frères fait des » indécences ou des insolences dans les » auberges où ils mangent, s'il brise les » bancs, les tables ou quelque autre chose » de semblable, ou les jette dehors mal à » propos, il sera puni par le Maître et le

» conseil jusqu'à le priver de son ancien-
» neté inclusivement. Celui qui aura mal-
» traité les pages, les serviteurs ou les es-
» claves du pilier, sans effusion de sang,
» sera puni de la quarantaine pour la pre-
» mière fois, de six mois de prison pour la
» seconde, de la perte de deux ans de son
» ancienneté pour la troisième; s'il y a ef-
» fusion de sang et que la blessure soit lé-
» gère, il demeurera pour la première fois
» six mois en prison : si elle est considérable,
» il perdra son ancienneté. »

Le Grand Maître Jean de La Cassière ajouta :

« Ceux qui diront des injures à un frère
» dans l'auberge perdront deux ans de leur
» ancienneté; s'ils mettent l'épée à la main
» ou se donnent des soufflets, ils seront dé-

» pouillés de l'habit. Ceux qui se blesseront
» dans les lieux ci-dessus seront irrévoca-
» blement chassés de l'Ordre; si le blessé en
» meurt, outre la perte de l'habit, ils seront
» remis entre les mains du bras séculier.»

NOTE 12, page 96. — *J'étais hier, c'était mon tour, etc.*

L'hôpital contenait plusieurs grandes salles bien aérées, et de vastes magasins. Dans cet asile ouvert aux malheureux de tous les pays, quelle que fût leur religion, on prodiguait aux malades des soins de toute espèce, des remèdes et des consolations. Non-seulement les chevaliers surveillaient les diverses parties de l'administration, dont la première place, la troisième dignité de l'Ordre, appartenait au chef et pilier de la langue de France, au grand hospitalier, mais tous venaient successivement en personne servir les malades; chaque langue avait son jour : celle de Provence le dimanche et les six autres de suite, selon leur rang dans l'Ordre; l'anglo-bavaroise, instituée dans les derniers temps, servait

avec la langue allemande. Le nombre des malades s'élevait annuellement à deux mille. La vaisselle dont on se servait était toute en argent; la simplicité de son travail annonçait que cette magnificence avait aussi pour but la propreté.

On comptait cinq cents lits à l'hôpital, et l'espace aurait permis, en cas de besoin, d'en quadrupler le nombre.

Il y avait un hôpital séparé pour les femmes.

NOTE 11 bis, page 178. — *A Malte.*

Malte est une île située entre la Sicile et l'Afrique, sous le 39ᵉ degré de longitude et le 34ᵉ de latitude. Cette île est la plus méridionale de l'Europe. Elle est éloignée de soixante milles du cap Passaro et de deux cent-soixante et dix milles de Tripoli en Afrique. Son circuit est de soixante milles; sa longueur de vingt milles; sa largeur environ de douze milles. Elle a au levant la mer qui regarde Candie; au couchant les petites îles ou rochers de Pantalarée, de Linose, de Lampédouse; la Sicile au septentrion et au midi le royaume de Tunis. Elle n'est séparée de l'île de Goze que par un canal appelé Fréo, de quatre milles, et c'est au milieu de ce canal que se trouve la petite île de Cumin.

L'île de Goze, appelée par ses habitans Gaudisch, a environ huit lieues de tour; sa longueur est de trois lieues, sa largeur d'une lieue et demie. Cette île n'offre pas, comme Malte, la facilité de ports commodes : elle est environnée de rochers escarpés et d'écueils. Le terroir est fertile. Le gouvernement anglais prélève dans les deux îles pour quatre-vingt quinze mille livres sterlings d'impôts divers. Il se trouve au milieu de l'île de Goze une petite ville et un château fortifié qui a pris son nom, Chambray, de celui du commandeur qui le fit bâtir à ses dépens. Goze fut plusieurs fois ravagée quand les Turcs attaquèrent Malte. Les antiquaires y peuvent admirer les ruines Cyclopéennes, la tour des Géans et la roche isolée où croissent des herbes médicinales. On prétend que c'est dans cette île qu'Ulysse fut retenu par Calypso;

mais ce que l'on fait voir comme la grotte de la nymphe n'est qu'une horrible caverne où l'on doit pénétrer en rampant sur les mains et les genoux : l'obscurité y est si complète qu'on ne pourrait y lire les pages de Fénelon.

Le sol de l'île de Goze est beaucoup plus élevé que celui de Malte; tout son contour est garni d'escarpemens à pic : les plus hauts sont à l'ouest et au sud; ils sont effrayans par leur hauteur perpendiculaire. Dans les parties qui regardent Malte et le Cumin, les bancs se correspondent. Quelques vallées, dans la direction de Malte, ne donnent cependant pas de port à cette île, parce que le sol est trop élevé et qu'elles ne pouvaient être plus profondément creusées que dans un prolongement qui n'existe pas.

NOTE 12 bis, page 181. — *Le fort Ricasoli et le fort Manoël s'élevèrent.*

La prise de l'île de Candie et la paix que les Vénitiens avaient conclue avec les Turcs firent craindre au Grand Maître Nicolas Cotoner (1670) qu'ils ne tournassent leurs armes contre l'île de Malte. Pour la mettre en état de résister à tous leurs efforts, il demanda au duc de Savoie un ingénieur habile nommé Valpergo, qui vint à Malte et ordonna de nouvelles fortifications : la première fut nommée la Cotonère. On ajouta ensuite de nouveaux ouvrages à la Florianne avec une fausse braie et deux boulevards, l'un du côté du port Marsamuschet, l'autre du côté du grand port. Pour défendre entièrement l'entrée du grand port, on construisit en regard du fort Saint-Elme et en avant de la Vitto-

riosa un fort royal appelé Ricasoli, du nom d'un commandeur qui donna à l'Ordre trente mille écus pour cet ouvrage. Le Grand Maître fit de ses deniers une fondation pour l'entretien de cette forteresse.

De l'autre côté de la Vittoriosa, l'île de la Sangle avait été fortifiée par le Grand Maître Claude de La Sangle. En 1723, le Grand Maître Manoël de Vilhena, menacé d'une attaque des Turcs, fit construire le fort Manoël, de l'autre côté du fort Saint-Elme et dans la petite île de Marsa-Muschet, dont les infidèles auraient pu s'emparer aisément.

Note 13, page 182. — *Saint-Cristophe.*

Le bailli de Poincy commandait dans cette île, dont une compagnie de marchands français était propriétaire sous le patronage de la couronne de France. Le Grand Maître fit négocier un traité qui consistait à assurer à l'Ordre le droit de dépouille du bailli de Poincy et à acquérir en même temps pour éviter toute contestation les droits des autres propriétaires de l'île.

Le contrat passé à Paris et ratifié à Malte fut depuis confirmé par lettres patentes du roi Louis XIV, expédiées au mois de mars 1653.

Cette cession se fit à deux conditions : la première que l'Ordre s'obligeait de payer

aux habitans de l'île tout ce que la compagnie de marchands propriétaires pouvait leur devoir; la seconde qu'il donnerait aux vendeurs une somme de cent vingt mille livres tournois. Dans ce marché on comptait non-seulement la propriété et la seigneurie de l'île de Saint-Cristophe, mais encore celle des îles voisines, comme Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Sainte-Croix et quelques autres. En 1665 l'Ordre revendit Saint-Cristophe et ses dépendances à une compagnie de marchands français, qui, sous la protection du roi, s'y établirent.

NOTE 14, page 193. — *Exclus de cette faveur.*

Si quelques Maltais sont parvenus à se faire admettre dans l'Ordre, ce fut par l'intervention et l'autorité du pape; mais leur position n'était pas celle des autres chevaliers : ils étaient regardés comme chevaliers de grâce et incorporés dans quelqu'une des sept langues. Obligés ainsi de perdre leur caractère natal et de mentir à leur noblesse, puisque c'était la méconnaître que de les assimiler à ceux qui étaient reçus chevaliers de grâce, c'est-à-dire admis malgré le défaut des preuves nobles exigées. De plus, ils étaient formellement exclus de toute participation quelconque à l'élection du Grand Maître et ne pouvaient parvenir aux dignités de l'Ordre, ni au rang de chevaliers grand-croix.

NOTE 15, page 205. — *Ceux qui seraient venus ensuite n'auraient plus trouvé un seul pied de cette terre resté libre pour la place de leur tombeau.*

Deux personnes étrangères à l'Ordre, et depuis sa destruction, ont cependant trouvé une place pour leur tombe dans l'église de Saint-Jean. — La première est une femme, et cette admission en pareil lieu semble peu convenable. La comtesse de Rohan vint résider à Malte après que les Anglais eurent pris possession de l'île; elle était sœur du Grand Maître Emmanuel de Rohan, qui mourut en 1797. La fille de madame de Rohan mourut à La Valette, et sir Thomas Maitland la fit enterrer aux pieds de son oncle.

L'amiral vénitien Angelo Emo, qui mou-

rut devant Malte au milieu de son escadre en 1792, demanda comme suprême honneur d'être enterré, non pas dans l'église prieurale, l'église des chevaliers, mais dans celle de San-Lorenzo à la Vittoriosa, où reposait il est vrai Villiers de l'Isle-Adam.

L'autre tombe qui se trouve aussi dans la chapelle de France est celle du comte de Beaujolais, et lui fut élevée en 1808 par les soins de son frère, le prince Louis-Philippe d'Orléans, avec cette inscription :

Fratris carissimi Caroli de Beaujolais,
Desirata patria exulis,
Ad salutem propitiore sole restituendam
In hoc littore protinus extincti,
Reliquias mœrens huic marmori credidit
Lud. Phil. d'Orléans, anno 1808.

NOTE 16, page 207. — *Les abeilles de Valachie.*

(MALTEBRUN, *Géographie.*)

NOTE 17, page 208. — *Chevaliers de justice.*

C'étaient ceux, comme l'explique le formulaire de leur profession, qui par l'antique noblesse de leur lignage méritaient d'être reçus à ce degré d'honneur. Les noms des premiers chevaliers qui restent sur les anciens registres de l'Ordre de Saint-Jean font voir qu'ils étaient tous issus d'ancêtres guerriers et gentilshommes de nom et d'armes.

Voici ce qu'on lit sur la réception des frères chevaliers à l'article 11 du traité du gouvernement et de l'Ordre religieux et militaire de Saint-Jean de Jérusalem.

« La noblesse jusque-là si pure, épuisée » par des dépenses inévitables dans la » guerre, pour se soutenir se vit bientôt

» réduite à trafiquer pour ainsi dire de la » noblesse de son sang par des mariages » inégaux; et on commença à voir des sei- » gneurs et des gentilshommes de nom et » d'armes épouser de riches roturières. La » crainte que ces mésalliances n'avilissent » l'Ordre, par la réception de chevaliers » qui en fussent issus, engagea le corps de » la Religion à faire un réglement par lequel » il fut ordonné qu'on dresserait un procès- » verbal, soutenu de titres par écrit qui » établiraient la légitimation et descendance » du présenté, avec les preuves de ses père, » mère, aïeuls, aïeules, bisaïeuls et bis- » aïeules, au-dessus de cent ans, avec la » peinture de ces huit quartiers, et que le » présenté justifierait que ses bisaïeuls » avaient été reconnus pour gentilshommes » de nom et d'armes. Le dernier article du » statut subsiste encore aujourd'hui, au

» moins dans le style du procès-verbal.
» Mais la preuve de cette dernière condition
» pour le bisaïeul ne me paraît pas bien
» aisée à faire en France, pour les cheva-
» liers qui n'ont pour tige de leur noblesse
» qu'un secrétaire du roi, un noble de la
» cloche, un maire ou un échevin de quel-
» qu'une de ces villes qui confèrent la no-
» blesse à leurs magistrats, et je ne com-
» prends pas comment dans une généalogie
» un homme qui n'a eu pour principe de
» sa noblesse qu'une de ces charges qui ne
» font souche que dans un petit-fils peut
» être employé dans des preuves de bis-
» aïeuls, pour gentilhomme de nom et
« d'armes, lui qui n'a arrêté qu'à force
» d'argent le sang roturier qui coulait dans
» ses veines et qu'on n'a jamais vu les armes
» à la main pour le service de sa patrie.
» On ne peut guère se tirer de l'embarras

» que cause cette qualité de gentilhomme » de nom et d'armes qu'on exige dans un » bisaïeul, quelquefois marchand anobli » par une charge de robe, à moins de don- » ner à ce titre une interprétation forcée; » et il est bien extraordinaire qu'on pré- » tende d'une robe de magistrat en faire » comme la cotte d'armes d'un guerrier et » attacher à cette robe les priviléges de la » vraie noblesse.

» Cependant, malgré cette difficulté, qui » après tout ne vient que de ce qu'on n'a » rien voulu changer dans le style ancien » des statuts, nous sommes obligés d'avouer » qu'on est très-exact et très-rigoureux » dans les preuves de noblesse qu'on exige » pour les huit quartiers du présenté. Ces » preuves doivent être testimoniales, litté- » rales, locales et secrètes, et c'est ce qu'il

» faut expliquer par un plus grand détail.

» La première preuve est appelée testimo-
» niale parce qu'elle résulte du témoignage
» de quatre témoins nobles et qui doivent
» être gentilshommes de nom et d'armes.
» Les commissaires, qui sont ordinairement
» d'anciens commandeurs, leur font prêter
» un serment solennel de dire la vérité, et
» même ils les interrogent séparément les
» uns des autres. S'il y a quelque chose qui
» puisse rendre suspecte cette nature de
» preuve, c'est qu'en France ce sont les
» parens du présenté ou le présenté même
» qui administrent ces témoins.

» La seconde preuve est appelée littérale
» parce qu'on la tire des titres, contrats,
» aveux, dénombremens que le présenté
» produit, sur quoi il est bon d'observer,

» que quoique les contrats de mariage et » les testamens soient nécessaires pour » établir la descendance et la légitimité du » présenté, cependant ces actes ne suffisent » point pour prouver sa noblesse, à cause » de la facilité des notaires à donner aux » parties contractantes les titres et les qua- » lités qu'elles veulent prendre sans exami- » ner si elles leur sont dues. Mais au défaut » de ces titres, qui ne forment qu'une simple » énonciation sans attribution de droit, on » a recours au partage des terres nobles, » aux actes de tutelles, aux lettres de garde- » noble, aux actes de foi et hommage, aux » aveux et dénombremens, aux brevets et » provisions de charges, portant titre de no- » blesse, aux bancs et arrière-bancs, et » enfin aux tombeaux, épitaphes, armoiries, » vitres et litres anciennes des églises.

» On appelle la troisième preuve locale,

» parce que les commissaires sont obligés » de se transporter sur le lieu de la nais- » sance du présenté, et même quand ils » veulent être exacts, ils doivent passer » jusque dans le pays de l'origine de sa fa- » mille et sur l'endroit d'où sont sortis les » ancêtres qu'il présente pour gentilshom- » mes de nom et d'armes, ou si cet endroit » est éloigné et situé dans un autre prieuré, » s'adresser au prieur de ce canton pour » faire faire les informations.

» La troisième espèce de preuves se tire » d'une enquête secrète que les commissai- » res font à l'insu du présenté : on n'exige » point que ces témoins soient nobles » comme les quatre premiers ; on n'a égard » dans ce choix qu'à leur probité. Quand » ces quatre sortes de preuves se trouvent » solides et conformes, les commissaires en

» dressent un procès-verbal qui est porté
» au chapitre du prieuré : de là il passe entre
» les mains de deux nouveaux commissaires
» qui examinent si dans les informations on
» a observé exactement toutes les règles
» prescrites par les statuts ; et quand il pa-
» rait qu'on n'y a rien oublié, ce procès-
» verbal avec ses preuves et le blason figuré
» des huit quartiers est envoyé à Malte, d'où
» il vient un ordre de donner l'habit de la
« Religion au présenté. On vient de voir que
» pour les trois langues qui sont dans le
» royaume de France, savoir : Provence,
» Auvergne et France, les statuts et l'usage
» présent exigent que le présenté justifie que
» ses bisaïeuls paternels et maternels étaient
» gentilshommes de nom et d'armes : ce qui
» forme, comme nous le venons de dire,
» les huit quartiers de noblesse.

» Si dans ces derniers temps on s'est quel

» quefois écarté de la rigueur des statuts » dans la réception des chevaliers de jus- » tice, l'esprit de l'Ordre n'a pourtant ja- » mais changé.

» Dans la langue d'Italie on n'est obligé » que de fournir quatre quartiers, mais il » faut deux cents ans d'une noblesse recon- » nue pour chacun de ces quartiers, savoir » celle du père et de la mère, celle de l'aïeul » paternel et maternel : et il faut faire voir » que ces quatre maisons ont eu chacune » depuis deux cents ans la qualité de nobles. » L'on n'exige pareillement le blason et les » armes que de ces quatre familles, sans » remonter comme en France jusqu'à la » bisaïeule. Il faut encore observer à l'é- » gard de la langue d'Italie que dans les ré- » publiques de Gènes et de Luques, et dans » les États du grand-duc, le trafic et le com-

» merce de banque ne dérogent point comme » dans les autres prieurés de la même langue » et dans toutes les autres langues de l'Or- » dre. On prétend que sur cet article on n'est » pas plus scrupuleux à Rome et dans les » États du pape qu'à Gênes et à Florence : » sur quoi on peut dire que c'est faire des » chevaliers d'une noblesse de bas aloi.

» A l'égard des langues d'Aragon et de » Castille, l'aspirant doit présenter d'abord » les noms de ses quatre quartiers, c'est-à- » dire de son père et de sa mère, de son » aïeul paternel et de son aïeule maternelle, » et déclarer par sa requête de quels lieux » ces quatre maisons sont originaires : sur » quoi le chapitre du prieuré où il s'est » adressé dépêche secrètement des commis- » saires qui s'y transportent pour informer » si ces maisons sont réputées pour nobles

» et si elles ne descendent pas originaire-
» ment des familles juives ou mahomé-
» tanes. Si le rapport de ces commissaires
» secrets est favorable au présenté, on lui en
» donne d'autres pour faire des informations
» authentiques, auprès des seigneurs et des
» personnes les plus qualifiées de chaque
» canton; et ces commissaires ont coutume
» de surprendre autant qu'ils peuvent ceux
» qu'ils veulent interroger, afin qu'ils ne
» soient pas prévenus. On se contente des
» dépositions de ces seigneurs et de ces
» gentilshommes, sans demander ni titres
» ni contrats comme on fait en France. Ainsi
» toute la preuve de noblesse, dans les prieu-
» rés des Espagnes, consiste en informations
» et en interrogations sur les quatre quar-
» tiers. On ajoute des visites dans les églises
» où sont les tombeaux, épitaphes et autres
» marques d'honneur des ancêtres du pré-

» senté et pour examiner si leurs armoiries » sont conformes à celles du présenté, car » outre la preuve authentique de la religion » et de la noblesse du présenté, depuis la » quatrième génération, on est encore obligé » de présenter sur une feuille de papier un » écu écartelé des quatre maisons produites » pour la preuve de noblesse.

» Dans le royaume de Portugal, qui fait » partie de la langue de Castille, il n'est pas » nécessaire de faire les informations se- » crètes et préliminaires sur la qualité des » maisons des quatre quartiers; parce que, » par un ancien usage que les rois de cette » nation ont établi, on conserve avec un » grand soin dans des registres publics les » noms de toutes les maisons nobles du » royaume, et si les quatre quartiers dont » le prétendant est descendu ne s'y trou-

» vent point insérés, on ne passe point aux » informations publiques.

» Il n'y a point dans l'Ordre de Malte de » langue et de nation où les preuves soient » plus rigoureuses et se fassent avec plus » d'exactitude que dans l'Allemagne. On » n'y admet point pour chevaliers de jus- » tice, comme dans les autres langues, les » enfans naturels et les bâtards des souve- » rains. Les enfans légitimes des premiers » magistrats et dont les maisons sont recon- » nues pour nobles en sont pareillement » exclus, parce que leur noblesse est réputée » noblesse civile, qui ne peut pas entrer » dans un corps où l'on ne reçoit qu'une » noblesse militaire de nom et d'armes; et » l'usage de la langue d'Allemagne est » d'exiger pour la réception des chevaliers » les preuves de seize quartiers et les mêmes

» preuves qu'on exige dans les nobles col-
» léges de cette nation. Les gentilshommes
» qui déposent comme témoins affirment
» par serment que ces seize quartiers sont
» très-nobles; que la généalogie que le pré-
» tendant a présentée est très-fidèle et prou-
» vée par des titres authentiques, et que
» tous les quartiers produits sont de mai-
» sons déjà reçues dans les assemblées des
» cercles et capables d'entrer dans tous les
» colléges nobles. Il faut descendre d'un
» sang bien pur et dont toutes les alliances
» soient bien nobles pour pouvoir faire
» preuve de ces seize quartiers; cependant
» on est si rigoureux dans cette langue
» qu'on ne laisserait pas passer un seul
» quartier qui aurait été refusé dans quel-
» que collége, ce qui a fait dire que si
» quelque fils du grand-seigneur, après s'être
» converti, voulait se faire recevoir che-

» valier dans la langue d'Allemagne, il ne » pourrait pas y être reçu, tant par le défaut » de légitimation que par la difficulté de » fournir les seize quartiers du côté des » femmes.

» Quand il ne manque rien aux preuves » d'un chevalier, il peut être reçu en trois » temps ou à trois âges différens. Il est reçu » de majorité à seize ans, quoiqu'il ne soit » obligé de se rendre à Malte qu'à vingt, » et il paie pour droit de passage environ » deux cent soixante écus d'or, valant cent » sous en espèces; secondement on peut » entrer page du Grand Maître : on y est » reçu dès l'âge de douze ans, et on en sort » à quinze. Le droit de passage pour ce » jeune page est à peu près le même que » celui qu'on paie quand on est reçu de » majorité. Enfin depuis environ un siècle

» on fait des chevaliers de minorité et au » berceau, usage très-récent que la pas- » sion des pères et mères pour l'avancement » de leurs enfans a rendu très- commun. »

(*Traité du gouvernement de Malte.*)

Quoique la nomination de l'évêque dépendît... d'après l'acte d'inféodation. — Page 260.

Donation de l'île de Malte faite par l'empereur Charles-Quint à la Religion de Saint-Jean-Baptiste de Jérusalem :

« Nous Charles V, par la clémence divine » empereur des Romains, toujours auguste, » Jeanne, sa mère, et le même Charles, par » la grâce de Dieu rois de Castille, d'Ara- » gon, de l'une et de l'autre Sicile, de Jéru- » salem, de Léon, de Navarre, de Grenade, » de Tolède, de Valence, de Galice de Ma- » jorque, de Séville, de Sardaigne, de Cor- » doüe, de Corse, de Minorque, de Geen, » des Algarbes, d'Alger, de Gibraltar, des » îles Canaries, des îles les Indes, de la » Terre-Ferme et de l'Océan ; archiduc

» d'Autriche, duc de Bourgogne et de Bra-
» bant, etc.; duc d'Athènes et de Néopatria;
» comte de Roussillon et de Ceritania; mar-
» quis d'Oripono et de Gocciano : salut et
» bénédiction aux nobles chevaliers de
» Saint-Jean de Jérusalem.

» Pour réparer et rétablir le couvent,
» l'Ordre et la Religion de l'hôpital de Saint-
» Jean de Jérusalem, et afin que le très-
» vénérable Grand Maître de l'Ordre, et
» nos bien-aimés fils les prieurs, baillis,
» commandeurs et chevaliers dudit Ordre,
» lesquels depuis la perte de Rhodes, d'où
» ils ont été chassés par la violence des
» Turcs après un terrible siége, puissent
» trouver une demeure fixe, après avoir été
» errans pendant plusieurs années, et qu'ils
» puissent faire en repos les fonctions de
» leur Religion pour l'avantage général de

» la république chrétienne, et employer » leurs forces et leurs armes contre les per- » fides ennemis de la sainte foi; par l'affec- » tion particulière que nous avons pour » ledit Ordre, nous avons volontairement » résolu de lui donner un lieu où ils puis- » sent trouver une demeure fixe et ne » soient plus obligés d'errer de côté ou » d'autre.

» Ainsi par la teneur et en vertu des pré- » sentes lettres, de notre certaine science, » autorité royale, après de mûres réflexions » et de notre propre mouvement, tant pour » nous que pour nos successeurs et héri- » tiers dans nos royaumes, à perpétuité, » nous avons cédé et volontairement donne » audit très-révérend Grand Maître du- » dit Ordre et à ladite Religion de Saint- » Jean de Jérusalem, comme fief noble,

» libre et franc, les châteaux, places et » îles de Tripoli, Malte, Goze avec tous » leurs territoires et juridictions, haute » et moyenne justice, et tous droits de pro- » priété et seigneurie, et pouvoir de faire » exercer la souveraine justice, et droit de » vie et de mort, tant sur les hommes que » sur les femmes qui y habitent ou qui y » habiteront ci-après, à perpétuité, de quel- » que ordre, condition et qualité qu'ils » puissent être, avec toutes autres raisons, » appartenances, exemptions, priviléges, » rentes et autres droits et immunités.

» A la charge pourtant qu'à l'avenir ils » les tiendront comme fiefs de nous en qua- » lité de rois des Deux-Siciles et de nos » successeurs dans ledit royaume tant qu'il » y en aura, sans être obligés à autre » chose qu'à donner tous les ans, au jour

» de la Toussaint, un faucon qu'ils seront » obligés de mettre entre les mains du vice- » roi ou président qui gouvernera alors le- » dit royaume, par des personnes qu'ils » enverront avec de bonnes procurations » de leur part, en signe qu'ils reconnais- » sent tenir de nous en fief lesdites îles. » Moyennant quoi ils demeureront exempts » de tout autre service de guerre ou autres » choses que des vassaux doivent à leurs » seigneurs. A la charge aussi qu'à chaque » changement de règne, ils seront obligés » d'envoyer des ambassadeurs à celui qui » aura succédé pour lui demander et rece- » voir de lui l'investiture desdites îles, selon » que l'on a accoutumé d'en user en tels » cas.

» Celui qui sera alors Grand Maître s'o- » bligera aussi tant pour lui qu'au nom de

» tout l'Ordre, lors de l'investiture, de pro-
» mettre par serment qu'ils ne souffriront
» pas que dans lesdites villes, châteaux,
» places et îles, il soit jamais fait tort, ni
» préjudice, ni injure à nous, à nos États,
» royaumes et seigneuries, ni à nos sujets,
» ni de nos successeurs après nous, par
» mer, ni par terre; qu'au contraire ils se-
» ront obligés de leur donner du secours
» contre ceux qui leur feraient ou leur vou-
» draient faire du tort. Que s'il arrivait
» qu'aucuns de nos sujets de nos royaumes
» de Sicile allassent se réfugier dans quel-
» qu'une desdites îles inféodées, ils seront
» obligés, à la première réquisition qui
» leur en sera faite par le vice-roi, prési-
» dent ou premier officier de justice dudit
» royaume, de chasser lesdits fugitifs, à
» l'exception pourtant de ceux qui seront
» coupables de crime de lèse-majesté ou

» d'hérésie, voulant quant à ceux-là qu'ils » soient pris à la réquisition du vice-roi et » remis entre ses mains.

» De plus, nous voulons que le droit de » patronage de l'évêché de Malte demeure, » au même état qu'il est aujourd'hui, à » perpétuité à nos successeurs dans ledit » royaume de Sicile, de sorte qu'après la » mort de notre révérend conseiller Balta- » sar Waltkirk, chancelier de l'empire, qui » a été dernièrement nommé par nous au- » dit évêché, ou en autre cas de vacance » à l'avenir, le Grand Maître et le couvent » dudit Ordre sera obligé de nommer au » vice-roi alors de Sicile trois hommes » capables et dignes d'un tel caractère, » desquels un pour le moins sera pris de » nos sujets ou de nos successeurs, et des- » quels trois nous et nos successeurs après

» nous serons obligés d'en choisir un, le-
» quel, après avoir été choisi, nommé et
» mis en possession dudit évêché, le Grand
» Maître d'alors sera obligé de le faire grand-
» croix et de l'admettre dans tous les con-
» seils comme les prieurs et les baillis.

» Que l'amiral de la Religion sera de la
» langue et nation italienne, et qu'en son ab-
» sence celui qui commandera en sa place
» sera de la même langue et nation, ou
» pour le moins capable de cet emploi sans
» être suspect à personne. Que tous les arti-
» cles précédens seront convertis en lois et
» statuts perpétuels dans ledit Ordre en la
» manière accoutumée, avec l'approbation
» et confirmation du pape et du saint-siége,
» et que le Grand Maître de l'Ordre, au-
» jourd'hui vivant, et que les successeurs
» à l'avenir seront obligés à jurer solennel-

» lement l'observation exacte des susdits » articles, qui seront gardés à perpétuité » dans ledit Ordre.

» Que s'il arrivait (ce que Dieu veuille) » que ladite Religion vînt à recouvrer l'île » de Rhodes, et que pour cette raison, ou » autre, elle fût obligée de quitter ces îles » et places pour s'établir ailleurs, ils ne » pourront transférer ou aliéner lesdites îles » et places en faveur de qui que ce soit » sans le consentement exprès et la permis- » sion du seigneur de qui ils la tiennent » en fief, et au cas qu'ils le fissent sans » son consentement, lesdites îles et places » retomberont en notre puissance ou en » celle de nos successeurs. Que ladite Reli- » gion pourra se servir pendant trois ans » de l'artillerie et munitions qui sont pré- » sentement dans le château de Tripoli, à

» la charge qu'elle en fera un inventaire
» et déclarera ne les tenir que pour la dé-
» fense de cette place et par prêt, et s'obli-
» gera de les rendre après lesdits trois ans,
» à moins que, par notre bon plaisir et grâce
» spéciale, nous ne trouvions à propos de
» leur en prolonger la jouissance.

» Finalement que les dons et grâces que
» nous pouvons avoir accordés à quelques
» personnes particulières desdits lieux, à
» temps ou à perpétuité, en fief, comme une
» récompense de quelque service rendu, ou
» pour quelque autre considération, de-
» meureront fermes et inviolables jusqu'à ce
» que le Grand Maître et l'Ordre en jugeront
» autrement, et alors ils seront obligés de
» donner l'équivalent aux légitimes posses-
» seurs; et afin d'éviter toutes contestations
» en des cas semblables, nous voulons qu'il

» soit choisi deux arbitres, l'un par notre » vice-roi de Sicile et l'autre par le Grand » Maître, lesquels auront plein pouvoir de » juger les différends, après avoir ouï les » parties; en cas que lesdits arbitres ne » pussent convenir entre eux, que les par- » ties conviendront d'un tiers pour l'en- » tière décision du différend, et que jus- » qu'à la décision finale, les possesseurs des- » dits dons, rentes, dignités et honneurs » en jouiront paisiblement.

» Sous les conditions ci-dessus expli- » quées et spécifiées, et non autrement, » chacune en particulier et toutes en gé- » néral, nous cédons et donnons en fief » lesdites îles et places audit Grand Maître » et Ordre en la manière plus utile et plus » entière que l'on pourrait imaginer, et » voulons qu'elles demeurent en leur pou-

» voir pour en jouir, les posséder, tenir, y
» exercer tous droits seigneuriaux sans y
» être troublés à perpétuité ; et ainsi nous
» donnons, cédons et remettons audit
» Grand Maître, Ordre et Religion, sous
» lesdites conditions, toutes les raisons,
» noms, actions réelles et personnelles en
» la même manière que nous les avons
» possédées jusqu'à présent sans aucune
» opposition. Voulons enfin qu'ils puissent
» faire valoir les raisons et droits que nous
» leur cédons en toutes causes, tant en de-
» mandant] qu'en défendant, dedans et
» dehors jugement en la même manière
» que nous l'avons fait, les mettant entiè-
» rement en notre lieu et place, sans au-
» cune autre réservation pour nous ni
» nos successeurs que le seul droit de fief.

» Pour cet effet, nous ordonnons par

» ces présentes, et commandons en vertu
» de notre autorité à toute sorte de per-
» sonnes de l'un et de l'autre sexe, de quel-
» que qualité et condition qu'elles soient,
» qui sont habitans desdites villes, îles,
» terres, châteaux, ou qui y habiteront ci-
» après, de reconnaître ledit Grand Maître,
» Religion et Ordre de Saint-Jean de Jéru-
» salem, pour leur seigneur utile et feuda-
» taire, légitime possesseur desdites îles,
» villes et châteaux, et qu'en cette qualité
» ils lui rendent l'obéissance que de fidèles
» vassaux sont obligés de rendre à leurs
» seigneurs, comme aussi l'hommage et le
» serment de fidélité pratiqué en sembla-
» bles occasions. Ainsi dès le moment qu'ils
» leur auront prêté le serment de fidélité,
» nous les tenons quittes de tout autre ser-
» ment qu'ils nous peuvent avoir fait, et
» par lequel ils demeureraient obligés en-

» vers nous ou nos successeurs au royau-
» me de Sicile après nous, hors le serment
» de fidélité qui nous est dû par les feuda-
» taires.

» A ces causes, nous déclarons au très-
» illustre prince d'Autriche, notre très-cher
» fils aîné, qui doit, si Dieu le permet, être
» notre successeur et héritier de tous nos
» royaumes après notre mort, que Dieu
» veuille renvoyer bien loin, nous lui dé-
» clarons, en lui donnant notre bénédic-
» tion paternelle, que telle est notre véri-
» table intention. Nous ordonnons de plus
» et commandons, en vertu de notre puis-
» sance et autorité, à tous nos illustres, ma-
» gnifiques, fidèles et amés conseillers, le
» vice-roi et capitaine général de la Sicile
» ultérieure, au grand justicier et à son lieu-
» tenant, à tous juges de notre cour royale,

« maître des comptes, intendans de nos bâ-
» timens, trésorier, conservateur de notre
» patrimoine royal, procureur fiscal, à tous
» gouverneurs de places, commis aux ports,
» secrétaires et généralement à tous nos au-
» tres officiers et sujets dans notre dit royau-
» me, et particulièrement des îles susdites
» et de la ville et château de Tripoli, pré-
» sens et à venir, qu'ils aient à obéir à no-
» tre présente libre donation et concession,
» en tous ses chefs, à peine d'encourir notre
» disgrâce et d'être condamnés à l'amende
» de dix mille onces d'argent applicables
» à notre trésor.

» De plus, nous donnons pouvoir à notre
» vice-roi d'aller lui-même en personne sur
» les lieux ou d'y envoyer un ou plusieurs
» commissaires qu'il trouvera bon de nom-
» mer en notre autorité en vertu des présen-

» tes pour l'exécution de tout le contenu en
» elles et faire tout ce qui sera nécessaire en
» faveur dudit Grand Maître et Ordre pour
» les mettre en possession réelle de tout ce
» que dessus, lui donnant pour cet effet
» tout pouvoir nécessaire en telles occasions
» de laisser la place vide et de la céder in-
» continent et sans délai audit Grand Mai-
» tre et Ordre ou à leurs procureurs, et
» après les en avoir mis en possession, de
» les y maintenir et protéger et leur faire
» rendre compte de tous fruits, revenus,
» rentes, gabelles et de tous autres droits
» que nous leur avons cédés et donnés en
» la manière susdite en fief perpétuel.

» Et pour mieux faciliter l'exécution de
» toutes ces choses, nous déclarons que
» nous dérogeons en tant que besoin à tous
» défauts de formalité, nullités, omissions,

» qui se pourraient trouver dans les pré-
» sentes, et voulons qu'elles soient exécu-
» tées nonobstant toutes oppositions que
» l'on y pourrait faire, auxquelles nous dé-
» rogeons en vertu de notre pleine puis-
» sance et autorité royale. En foi et témoi-
» gnage de quoi nous avons fait expédier
» les présentes, scellées du sceau ordinaire
» de notre royaume et de la basse Sicile.
» Donné à Castel-Franco, le 24 mars, in-
» diction III, l'an de Notre-Seigneur 1530,
» l'an 10 de notre empire et le 27 de nos
» royaumes de Castille, de Léon et autres.

» CHARLES. »

Le Grand Maître L'Isle-Adam envoya en Sicile deux ambassadeurs, Hugues de Capones, général des galères de l'Ordre, et Jean Boniface, bailli de Manosque, qui dans l'église de Palerme prêtèrent serment de

fidélité entre les mains d'Hector Pignatelli, duc de Montéléon, vice-roi de Sicile, et reçurent l'acte d'investiture que le vice-roi leur remit au nom de l'empereur.— Ils se rendirent ensuite à Malte, au Goze et à Tripoli, dont six commissaires du vice-roi les mirent en possession. En vertu du pouvoir que les ambassadeurs avaient du Grand Maître et du Conseil, ils firent serment, en leurs noms, de conserver aux habitans et au peuple de ces îles leurs droits, coutumes et priviléges. Peu de temps après se fit sur cinq galères, sur deux grandes caraques et sur différens vaisseaux de transport, le passage du Grand Maître à Malte, avec le Conseil, les chevaliers, les troupes à leur solde, le peuple de Rhodes, les effets, les titres et le trésor de l'Ordre.

« Comme successeur de Charles-Quint, le

» roi de Naples a dernièrement réclamé la » souveraineté de Malte en ce qui concer- » nait la nomination à son évêché. On ré- » pondit que l'acte du congrès de Vienne, » qui confirma la possession de l'île à l'An- » gleterre, dominait tous les droits que l'on » pouvait établir en vertu de la donation » faite par Charles-Quint aux chevaliers de » Rhodes. Sa majesté le roi des Deux-Sici- » les répliqua qu'elle ne faisait pas partie » du congrès de Vienne et persista dans sa » réclamation avec tant d'insistance qu'il » ne fallut pas moins que l'autorité du pape » et l'habileté diplomatique de sir Frédéric » Hankey pour décider le monarque à cé- » der. Il restait cependant une grande diffi- » culté à résoudre : le roi de Naples déclara » que si la nomination de l'évêque ne lui » était pas laissée, le revenu de certaines » terres en Sicile, montant à environ deux

» cent mille francs et appartenant au dio-
» cèse de Malte, ne lui serait pas accordé.
» Mais le pape était trop sage pour séparer
» un évêque de son domaine utile. On obli-
» gea les bénédictins de Syracuse d'échan-
» ger les propriétés qu'ils avaient à Malte
» pour les domaines contestés en Sicile, et
» les pauvres moines perdirent seuls à cet
» arrangement, car les biens ecclésiastiques
» sont imposés à trente pour cent en Si-
» cile, tandis qu'à Malte ils ne le sont pas
» du tout. »

Adolphus Slade, traduct.

NOTE 18, page 242. — *Que suivaient les Servans de stage et les Servans d'armes.*

Les Servans d'armes formaient à Malte une classe subalterne par rapport à celle des chevaliers; ils ne devaient pas porter la croix d'or. En 1672 leur nombre devint si considérable qu'on voit le Grand Maître Nicolas Cotoner ordonner d'en suspendre les réceptions. Ils n'étaient ni prêtres d'obédience ni chevaliers; mais ils ne laissaient pas, soit à la guerre, soit à l'infirmerie, de servir sous les ordres des chevaliers, et faisaient comme eux quatre caravanes, chacune de six mois; plusieurs acquirent une grande distinction : « En 1660, les Vé-» nitiens, pressés dans Candie par la puis-» sance redoutable des Turcs, demandèrent » des secours à la plupart des princes de » l'Europe. Le pape Alexandre VII et Ra-

» phael Cotoner, Grand Maître de Malte,
» y envoyèrent leurs galères. Louis XIV,
» roi de France y fit passer aussi 3,600
» hommes, commandés par un prince de
» la maison d'Est, et le chevalier Paul
» servant d'armes, un des plus habiles
» officiers de mer qu'il y eût dans l'Europe,
» fut chargé du transport de ces troupes.

» Vers la mi-avril, frère Paul, servant
» d'armes entra dans le port de Malte avec
» trois galères du roi très-chrétien, et le
» Grand Maître l'envoya visiter par son séné-
» chal. Cet officier étant monté à son palais
» pour lui rendre ses devoirs, comme à son
» supérieur, le Grand Maître le reçut avec
» beaucoup de caresses et n'oublia aucune
» des marques d'estime qu'il crut devoir à
» son mérite et à sa valeur, qui d'un sim-
» ple officier de marine l'avait élevé à la

» dignité de lieutenant du grand amiral de » France. »

(Vertot, t. 4, p. 185, édit. in-4°.)

Ils possédaient, ainsi que les chapelains, des commanderies dans les différentes langues; ces commanderies passaient aux uns et aux autres selon l'ancienneté de leur réception. Ils étaient tenus de faire certaines preuves : on exigeait qu'ils prouvassent qu'ils étaient issus de parens honnêtes gens, qui n'avaient jamais pratiqué aucun art vil ou mécanique, et de plus que leurs père et mère, aïeuls et aïeules paternels et maternels, et eux-mêmes étaient nés en légitime mariage. Ces frères servans, en qualité de religieux, faisaient partie du corps de l'Ordre conjointement avec les chevaliers profès. Nous avons dit qu'ils étaient appelés à l'élection du Grand Maître, à laquelle

ils contribuaient de leurs suffrages. Il y avait aussi des frères servans d'église, qui étaient, par rapport aux religieux chapelains et prêtres d'obédience, ce qu'étaient les frères servans d'armes à l'égard des chevaliers.

On distinguait également deux classes de novices, les novices servans et les novices chevaliers; les novices pour le service d'église portaient le nom de *diacos*.

Enfin les frères servans de *stage*, ou donats, étaient occupés à différens services du couvent ou de l'hôpital : ils portaient ce qu'on appelait des demi-croix : elles étaient accordées à des personnes qui avaient bien mérité de l'Ordre dans des grades subalternes, comme ceux de premiers pilotes sur les galères, d'adjudans dans les troupes.

Note 19, page 245. — *Il commandait militairement à tous les chevaliers, à l'exception des grands'croix, de leurs lieutenans et des chapelains.*

Les religieux chapelains, placés dans une classe qui formait la seconde de l'Ordre, entre celle des chevaliers de justice et celle des frères servans d'armes, étaient ceux attachés par leur état à l'église primatiale de Saint-Jean, où ils faisaient le service divin. On tirait de ce corps des aumôniers soit pour le grand hôpital de Malte, soit pour les vaisseaux et les galères de la Religion ; ils portaient la croix, comme les chevaliers et avaient pour chef le prieur de l'église qui avait rang de deuxième bailli conventuel.

Il y avait aussi des prêtres d'obédience ; c'étaient des ecclésiastiques, qui, sans être

obligés d'aller jamais à Malte, recevaient l'habit de la Religion, en faisaient les vœux solennels, et étaient attachés au service particulier de quelque église de l'Ordre sous l'autorité d'un grand prieur ou d'un commandeur. Ceux qui desservaient les bénéfices de l'Ordre et qui n'avaient pas fait de vœux étaient amovibles.

NOTE 20, page 246. — *Parvenus au rang de commandeurs non par ancienneté.*

Les commanderies de justice se donnaient à raison de l'ancienneté de réception dans l'Ordre; ainsi il était devenu très-intéressant d'être admis fort jeune dans l'Ordre de Malte, afin que l'époque à partir de laquelle l'ancienneté de réception se comptait et se comparait commençant plus tôt, on pût être plus tôt pourvu d'une commanderie.

Dans cette vue, on avait imaginé de faire recevoir non pas seulement de très-jeunes gens, mais des enfans au berceau. On payait lors de la réception un droit qu'on appelait de passage; ce droit de passage tirait son origine *d'une somme d'argent qu'un jeune gentilhomme qui voulait autrefois aller pren-*

dre l'habit à Rhodes ou à Jérusalem payait au patron du navire qui le conduisait : il était de 3,000 livres pour ceux qui avaient l'âge prescrit par les statuts; il montait à 7,050 livres pour ceux qui étaient reçus de minorité, c'est-à-dire au-dessous de l'âge prescrit. L'augmentation du droit de passage en ce cas résultait des dispenses qui préparaient l'admission et la rendaient possible. Après l'admission, il fallait, à de nouvelles époques et successivement, de nouvelles dispenses pour n'être pas obligé d'aller à Malte dans le temps où les statuts le prescrivaient, de faire profession dans le délai que les statuts ordonnent et pour différer son engagement irrévocable. Il faut joindre à ces dépenses, qui, avec *le mortuaire* et *le vacant* dont nous avons parlé, formaient pour l'Ordre un casuel considérable, celles des preuves, qu'on évaluait à 3,000 livres. Ces

frais étaient moins considérables pour les prêtres et les servans d'armes.

Le novice qui avait rempli son temps d'épreuve ne prononçait pas toujours ses vœux à l'expiration de ce temps; il spéculait quelquefois, surtout quand furent venus les temps de relâchement, sur le nombre des chevaliers plus anciens en rang qui le précédaient. — Quand il voyait son tour approcher pour être pourvu d'une commanderie, alors seulement il faisait à la face des autels les vœux de désappropriation, de chasteté, d'obéissance et de guerre aux infidèles.

L'épreuve dont nous parlons consistait en l'accomplissement de trois des quatre caravanes prescrites, de six mois chacune, et de trois années de résidence au couvent.

On pouvait faire ses caravanes à tels délais que l'on voulait; mais un chevalier qui à l'âge de cinquante ans ne les eût pas accomplies serait devenu incapable de jamais obtenir une commanderie.

Les premières commanderies dont on était pourvu étaient ordinairement d'un revenu modique; mais lorsqu'on en avait géré les revenus conformément aux règles qui étaient établies dans l'Ordre, on obtenait à titre d'améliorissement une commanderie plus considérable. Il n'était pas rare de voir des chevaliers pourvus de deux commanderies; quelques-uns en avaient trois; d'autres, en très-petit nombre, en avaient jusqu'à quatre. Qu'on ne qualifie pas d'abus une des plus sages dispositions du régime de l'Ordre. Dans cette prodigalité apparente se trouvait le germe de la plus grande ému-

lation et de la plus heureuse économie. Ces grâces étaient réservées à des chevaliers qui par de très-grosses dépenses avaient soulagé les coffres de l'Ordre en joignant à leurs services personnels le sacrifice de leurs épargnes et de leur patrimoine. Par rapport aux revenus, il faut cependant observer qu'autrefois on n'envoyait pas les chevaliers seuls dans les commanderies; ils y vivaient en communauté avec d'autres chevaliers et quelques prêtres de l'Ordre. Dans ces commanderies on exerçait l'hospitalité: elle étai fortement recommandée par les statuts pour être exercée non pas seulement dans l'hôpital de Malte, mais aussi dans tous les autres hôpitaux de l'Ordre répandus par tout le monde. Ce sont les termes des anciens statuts: «*Inter Ordinis nostri xenodochia per universum orbem constituta, et eleemosynas quæ ab eo paguntur honoretur*

Rhodium xenodochium. » (*Stat. pars* 2, *de Hosp.n.* 1.) Cet article a été affaibli dans la collection et la traduction de Naberat : il n'y est parlé que de l'hôpital de Rhodes ou de Malte, et seulement des aumônes qu'on doit faire dans les commanderies (page 7) ; mais on vit dans les derniers temps, des commandeurs remplir ce devoir d'hospitalité pour se rapprocher de leurs obligations primitives. On pourrait entre autres citer le commandeur de Montazet, qui possédait la commanderie du Nom-Dieu.

Indépendamment des responsions, la plupart des commanderies étaient grevées de pensions qui absorbaient jusqu'au cinquième de leurs revenus. Ces pensions étaient établies par le Grand Maître au profit des novices de l'Ordre; elles étaient un reste de cette obligation dans laquelle

étaient autrefois les commandeurs de nourrir plusieurs chevaliers qui vivaient en commun avec eux.

NOTE 21, page 253. — *En meme temps que Tripoli et son territoire.*

L'empereur joignit à l'inféodation de Malte et de Goze celle de Tripoli en Afrique et de son territoire, qu'il ne voulut jamais en disjoindre, malgré les représentations du Grand Maître et du Conseil, parce qu'il épargnait ainsi trois cent quarante mille livres qu'il y dépensait tous les ans pour l'entretien de ses garnisons : « Les che-» valiers ne se chargèrent pas sans une » grande répugnance d'une aussi mauvaise » place que Tripoli, voyant qu'elle était en-» tourée de tous côtés de barbares et d'in-» fidèles et que ce serait envoyer à la bou-» cherie tous ceux qu'on y mettrait en gar-» nison. »

En effet, sous Jean d'Omédès, succes-

seur de Villiers de L'Isle-Adam, le maréchal de l'Ordre, Gaspard de Valliers, qui commandait la place, attaqué de tous côtés et bloqué sur mer par une flotte turque, se vit contraint à capituler après des pertes cruelles et des efforts inouïs qui ne purent triompher de la lâcheté et de la trahison des habitans mêmes.

NOTE 22, page 259. — *Son bailliage de Manosque et ses quatre-vingt-neuf commanderies.*

Le total du revenu des biens de l'Ordre en France était évalué à 4,284,651 livres. (Voir *Contribution patriotique*, page 9.) Les biens provenans de la réunion qui eut lieu en 1780 de l'Ordre de Saint-Antoine de Viennois n'étaient pas compris dans cette évaluation, et ceux-ci montaient, déduction faite de toutes charges locales et impositions, à 195,600 livres; les fonds qui les produisaient furent distribués en commanderies de la même manière que ceux de l'Ordre de Malte. Il ne faut pas oublier que sur ces revenus, les commandeurs usufruitiers ne payaient au commun trésor que des responsions.

En évaluant donc les biens dont l'Ordre

de Malte jouissait en France au denier 25, ils présentaient un capital de 112,006,250 livres; si on les évaluait au denier 30, et l'estime en serait plus élevée aujourd'hui, 134,407,530 livres. La principale destination des revenus du commun trésor était, après les dépenses pour l'entretien des fortifications de l'île, de fournir aux dépenses de la guerre continuelle que l'Ordre faisait aux infidèles.

« L'entretènement de cinq galères, dit le vieil historien Baudoyn, monte à plus de six vingt mille écus chaque année. »

Les forces de mer de l'Ordre consistaient, au rapport de M. Brydone, en 1770, par conséquent à l'époque dont nous traitons, en quatre galères, trois galiotes, quatre vaisseaux de 60 pièces de canon et une

frégate de 36, outre un grand nombre de petits bâtimens légers.

Le Grand Maître, l'évêque, le prieur de l'église et les ambassadeurs de l'Ordre près du pape, de l'empereur d'Autriche, du roi de France et du roi d'Espagne avaient sur le trésor une pension proportionnée à leur dignité.

Quatre mille Rhodiens, page 88. — Quand les chevaliers de Rhodes eurent capitulé, le Grand Maître, ne jugeant pas qu'il y eût sûreté à demeurer plus longtemps parmi des barbares peu scrupuleux sur le droit des gens, ordonna aux chevaliers et à ceux des habitans qui voudraient suivre la fortune de l'Ordre de porter dans les vaisseaux de la Religion ce qu'ils avaient de plus précieux.

Il se trouva plus de quatre mille habitans de l'île, hommes, femmes et enfans, qui s'embarquèrent avec les chevaliers, et parmi eux Léonard Balestrin, archevêque et métropolitain latin de Rhodes. Dans la suite, quand les chevaliers s'établirent à Malte et avant leur passage dans l'île, on embarqua d'abord sur cinq galères, sur deux grandes caraques et sur différens

vaisseaux de transport ce peuple de Rhodes, déjà bien diminué par les maladies et les misères de l'exil.

Cette colonie grecque qui se transporta à Malte en même temps que l'Ordre est maintenant presque éteinte. — On cite le marquis de Pinto comme descendant d'une ancienne famille rhodienne. — L'Ordre montra toujours une grande prédilection pour ses anciens sujets qui lui étaient restés fidèles. Pendant longtemps à Malte un pain fut distribué à chaque maison rhodienne, et on le nommait le pain de Rhodes en souvenir des secours accordés par la Religion à ses sujets pendant les années où l'Ordre, sans chef-lieu, fut errant en Italie.

FIN DES NOTES DU PREMIER VOLUME.